



Financé par
l'Union européenne



Traite des êtres humains — La dimension internationale

Étude du
Réseau européen
des migrations

Juillet 2025

Clause de non-responsabilité

Cette étude a été produite par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend les [points de contact nationaux du REM \(PCN du REM\)](#) dans les États membres (États membres de l'UE à l'exception du Danemark) et les pays observateurs (NO, GE, MD, UA, ME, AM, RS, MK, AL) du REM, la Commission européenne et le prestataire de services du REM.

L'étude ne reflète pas nécessairement les opinions et les points de vue de la Commission européenne, du prestataire de services du REM ou des PCN du REM, et aucune de ces organisations n'est liée par ses conclusions. De même, la Commission européenne, le prestataire de services du REM et les PCN du REM ne sont en aucun cas responsables des utilisations faites des informations fournies.

Note explicative

Cette étude a été préparée sur la base des contributions nationales de 25 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, GE, RS), collectées grâce à un cahier des charges commun élaboré par la Commission et les PCN du REM pour assurer, dans la mesure du possible, la comparabilité. Il s'appuie également sur des informations fournies par la Commission européenne sur la plateforme EMPACT (plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles) et d'autres initiatives financées par l'UE qui ont été recueillies directement auprès de ses services, ainsi que sur deux entretiens menés avec des fonctionnaires des pays membres du REM et des agences de l'UE impliquées dans EMPACT. Les informations contenues dans cette étude concernent la situation dans les pays membres et observateurs du REM mentionnés ci-dessus jusqu'en 2023.

Les contributions nationales sont largement basées sur une analyse de la législation existante et des documents politiques, de la littérature académique, des ressources Internet, des rapports et des informations des autorités ressortissantes. Les statistiques ont été obtenues auprès d'Eurostat, d'autorités nationales et d'autres bases de données (nationales).

Date de publication de la version anglaise

Juillet 2025

Pour en savoir plus

Site web du REM : <http://ec.europa.eu/emn> <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte du REM sur X : <https://twitter.com/emnmigration> <https://twitter.com/emnmigration>

Page YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration> <https://www.youtube.com/@EMNMigration>

Couverture Source : Shutterstock.com

Icônes réalisées par Freepik à partir de www.flaticon.com et vecteezy.com

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	6
Informations clés	6
Introduction	9
Situation dans l'UE	9
Politiques et mesures nationales	10
Défis et bonnes pratiques en 2023	11
Réalisations et résultats de la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains	12
Besoins existants, défis institutionnels, politiques et mesures nationales à venir	12
1. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE DE L'ÉTUDE	13
1.1. Introduction	13
1.2. UE : Contexte législatif politique	16
1.3. Objectif et portée de l'Étude	19
1.4. Questions clés	4
1.5. Méthodologie	4
1.6. Structure du rapport	4
2. MESURES FINANÇÉES PAR L'UE POUR LUTTER CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	21
2.1. Coopération internationale sur le territoire de l'UE : rôle d'EMPACT TEH	21
2.2. Mesures sur la traite des êtres humains en dehors de l'UE : partenariats opérationnels communs	23
2.3. Autres mesures financées par l'UE et mises en œuvre par des organisations internationales ou des États membres de l'UE	24
3. POLITIQUES ET MESURES NATIONALES	26
3.1. Aperçu des priorités nationales dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains	26
3.2. Politiques nationales contre la dimension internationale de la traite des êtres humains	27
3.3. Mesures nationales de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains	32
3.4. La coopération avec les pays tiers et les partenaires internationaux	5
4. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES EN 2023	42
4.1. Défis	42
4.2. Bonnes pratiques	45
5. RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	50
5.1. Prévenir et réduire la demande qui favorise la traite des êtres humains	50
5.2. Réponse judiciaire et répressive en vue de briser le modèle criminel des trafiquants	51
5.3. Identification, protection, soutien et émancipation des victimes de la traite des êtres humains	51
6. BESOINS EXISTANTS, POLITIQUES ET MESURES NATIONALES À VENIR	52
6.1. Besoins identifiés dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains	52
6.2. Politiques et mesures à venir	54
7. CONCLUSIONS	55
8. ANNEXE 1 MESURES NATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LES PAYS TIERS	58
9. ANNEXE II : MESURES NATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LES PAYS MEMBRES ET OBSERVATEURS DU REM	73
10. ANNEXE III. VUE D'ENSEMBLE DES PAYS TIERS/RÉGIONS DANS LESQUELS DES MESURES NATIONALES CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS SONT MISES EN ŒUVRE	87

Définitions

La présente étude emploie les définitions suivantes, qui — sauf indication contraire — sont basées sur la 10^e version en anglais du glossaire sur l'asile et la migration du REM¹.

Terme	Définition
Détection d'une victime de la traite des êtres humains	Le processus d'identification d'une situation possible de traite des êtres humains.
Droits fondamentaux	Garanties juridiques universelles sans lesquelles les individus et les groupes ne peuvent jouir de leurs libertés fondamentales et de leur dignité humaine et qui s'appliquent de la même manière à tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence, leur sexe, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur, leur religion, leur langue ou toute autre situation, conformément au système juridique d'un pays, sans aucune condition.
Droits de l'homme	Normes internationales convenues qui reconnaissent et protègent la dignité et l'intégrité de chaque individu, sans aucune distinction.
Identification d'une victime de la traite des êtres humains	Le processus de confirmation et de caractérisation d'une situation de traite des êtres humains en vue de la mise en œuvre ultérieure d'une aide.
Victime identifiée de la traite des êtres humains	Une personne formellement identifiée comme victime de la traite des êtres humains par l'autorité formelle compétente dans les États membres.
Dimension internationale de la traite des êtres humains²	Dans le cadre de cette étude, la dimension internationale de la traite des êtres humains concerne les actions des pays membres et observateurs du REM pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers en direction de leur pays : a) dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (et des victimes potentielles) ; b) dans leur pays, lorsque ces efforts ont une composante internationale, par exemple lorsqu'ils supposent une implication/coopération avec des partenaires internationaux, des activités transfrontalières ou ciblent des nationalités de pays tiers spécifiques/des victimes de certaines régions.
Migrants en séjour irrégulier	Dans le contexte mondial, une personne qui, en raison d'une entrée irrégulière, de la violation d'une condition d'entrée ou de l'expiration de la base juridique de son entrée et de son séjour, n'a pas de statut juridique dans un pays de transit ou d'accueil.
Migration irrégulière	Mouvement de personnes vers un nouveau lieu de résidence ou de transit qui s'effectue en dehors des normes réglementaires des pays d'origine, de transit et d'accueil.
Mécanismes nationaux d'orientation/de coopération	Mécanisme visant à identifier, protéger et aider les victimes de la traite des êtres humains, en les orientant vers les services compétents et en impliquant les autorités publiques et la société civile concernées ³ .
Crime organisé	Activités illicites complexes et à grande échelle menées par un groupe criminel organisé.
Groupe criminel organisé	Groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions criminelles ou délictuelles graves.
Protocole de Palerme	Protocole des Nations unies visant à prévenir, éliminer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.
Victime potentielle de la traite des êtres humains	Une personne susceptible d'être victime de la traite des êtres humains ⁴ .

1 Glossaire du REM, https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/glossary_en

2 Définition mise au point aux fins de cette étude du REM sur la base de l'approche adoptée par la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025 lorsqu'elle concerne la dimension internationale de la traite des êtres humains.

3 L'article 11, paragraphe 4 de la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains établit l'obligation pour les États membres d'adopter les mesures nécessaires à l'établissement de mécanismes appropriés visant à permettre au plus tôt l'identification, l'aide et le soutien aux victimes, en coopération avec les organismes d'aide pertinents

4 Définition inspirée de l'OIM, <https://publications.iom.int/books/migrants-and-their-vulnerability-human-trafficking-modern-slavery-and-forced-labour>

Terme	Définition
Victime présumée de la traite des êtres humains	Une personne qui répond aux critères des règlements de l'UE et des conventions internationales, mais qui n'a pas été formellement identifiée par les autorités compétentes (par exemple la police) comme victime de la traite ou qui a refusé d'être formellement ou juridiquement identifiée comme telle ⁵ .
Protection des victimes (présu-mées/identifiées) de la traite des êtres humains	L'action des autorités nationales visant à protéger les droits fondamentaux des victimes (présu-mées) de la traite des êtres humains.
Réintégration	Réinsertion ou réincorporation d'une personne dans un groupe ou un processus, par exemple d'un migrant dans la société de son pays de retour.
Victime déclarée de la traite des êtres humains	Une personne qui est une victime identifiée, ou présumée, de la traite des êtres humains et qui a été enregistrée par les autorités ou d'autres agences et organisations ⁶ .
Trafic de migrants	Le fait de procéder à l'entrée irrégulière d'une personne dans un État membre (des Nations unies) dont elle n'est pas ressortissante ou résidente permanente, en vue d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel.
Traite des êtres humains	Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation ⁷ .
Retour volontaire	Le retour assisté ou indépendant dans le pays d'origine, de transit ou dans un pays tiers, fondé sur le libre arbitre de la personne rapatriée.
Personne vulnérable	Mineurs, mineurs non accompagnés, personnes handicapées, personnes âgées, femmes enceintes, parents isolés accompagnés d'enfants mineur(s), personnes victimes de traite des êtres humains, personnes ayant des maladies graves, personnes souffrant de troubles mentaux, ou personnes ayant subi des tortures, viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple des victimes de mutilations sexuelles féminines.

⁵ Définition inspirée de la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains, article 11. Dès lors que les autorités compétentes ont des motifs raisonnables de croire qu'une personne pourrait avoir été victime de la traite des êtres humains, une assistance et une aide doivent lui être fournies.

⁶ Définition inspirée de la Commission européenne, « Data collection on trafficking in human beings in the EU », 2020, https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/default/files/study_on_data_collection_on_trafficking_in_human_beings_in_the_eu.pdf

⁷ Définition établie par la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains, article 2, paragraphe 1.

RÉSUMÉ



INFORMATIONS CLÉS

- **La traite des êtres humains (TEH) constitue un crime complexe et dynamique qui implique différentes formes d'exploitation et constitue une violation des droits de l'homme en vertu du droit international et de la Charte des droits fondamentaux de l'UE⁸.** Elle désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou d'offre ou d'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne, à des fins d'exploitation.
- Les statistiques soulignent, au cours de la dernière décennie, une tendance à la hausse du nombre de victimes de la traite identifiées dans l'UE comme étant ressortissantes de pays non-membre de l'Union. En effet, la dimension internationale de la traite des êtres humains a gagné en importance à l'échelle de l'UE ces dernières années. Elle a, par exemple, été désignée comme une priorité spécifique dans la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025. Depuis 2022, les victimes extracommunautaires constituent la majorité des victimes de la traite enregistrées dans l'UE.
- **L'UE a joué un rôle important par son soutien aux actions de ses États membres pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers**, par ses financements et son soutien aux actions opérationnelles, par la coordination et l'échange d'informations, notamment par l'intermédiaire des agences de l'UE et d'initiatives telles que la Plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles (EMPACT). **L'UE a également directement géré ou financé des programmes de coopération au développement dans des pays tiers**, en adoptant une approche globale conforme à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains.
- **Les pays membres et observateurs du REM⁹ ont donné la priorité à un large éventail de domaines thématiques dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.** Les principaux domaines des politiques abordés sont la prévention de la criminalité, la protection des victimes, la coopération répressive et la poursuite des auteurs. Les difficultés liées à l'identification des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains ont été considérées comme une priorité essentielle dans ce contexte. La plupart des pays ont donné la priorité à des pays tiers spécifiques, à des régions géographiques ou à des nationalités de pays tiers.
- Dans la plupart des pays, la lutte contre **la dimension internationale de la traite des êtres humains se fait dans le cadre des politiques/plans d'action nationaux de lutte contre la traite, ou d'autres politiques ou stratégies gouvernementales.** Aucun n'a mis en place une politique spécifique pour traiter exclusivement cette question. Dans plusieurs pays, la lutte contre la dimension internationale de la traite n'est pas spécifiquement menée au niveau politique, mais est plutôt intégré dans des politiques nationales plus larges ou dans le cadre de mesures spécifiques menées dans des pays tiers. **Dans quasiment tous les pays membres et observateurs du REM, les politiques nationales luttant contre la dimension internationale de la traite des êtres humains sont liées à d'autres domaines politiques, en particulier les politiques d'asile et de migration ainsi que la lutte contre le crime organisé.**
- **La plupart des pays membres du REM ont financé ou mis en œuvre des mesures visant à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles).** La coopération avec les pays tiers se fait principalement au niveau opérationnel, sur une base *ad hoc*. Les régions ciblées sont le Sahel, la Corne de l'Afrique, l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et les Balkans occidentaux. D'un point de vue thématique, les mesures rapportées couvrent presque de manière égale les piliers de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025. Les mesures visent un large éventail d'acteurs, notamment les victimes (le principal groupe cible), les acteurs de première ligne, les

⁸ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012P/TXT>

⁹ Note au lecteur : les informations clés fournissent un résumé des principales informations contenues dans la note de synthèse. Pour faciliter la lecture, les informations clés ne contiennent pas de notes de bas de page. Veuillez noter que les pays membres et observateurs du REM mentionnés dans les informations clés sont listés en détail dans les sections concernées.

communautés locales et les autorités nationales des pays tiers, et **ont souvent été mises en œuvre en coopération avec des organisations internationales (principalement l'OIM)**. Les fonds nationaux des pays membres du REM ont été la source la plus utilisée pour financer les mesures déclarées, parfois avec des fonds provenant de l'UE ou d'ONG.

- **La plupart des pays membres et observateurs du REM ont également mis en œuvre différentes mesures visant spécifiquement à lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers sur leur territoire.** La majorité des mesures déclarées concernent l'identification des victimes ressortissantes de pays tiers, leur protection, leur assistance, leur soutien et leur émancipation. **La plupart des mesures visent les ressortissants de pays tiers en général** (par exemple, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants en transit, les travailleurs saisonniers, etc.) **plutôt que des nationalités spécifiques.**
- **Des défis dans cette lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains ont été signalés pour l'ensemble des priorités identifiées dans la stratégie de l'UE.** Dans les pays tiers, les principaux défis liés à la prévention de la traite des êtres humains concernaient les différences culturelles, la coopération transfrontalière et la sensibilisation des groupes vulnérables. En ce qui concerne la réponse en matière répressive et judiciaire, la plupart des défis sont liés aux différences de législation ou aux difficultés de coopération et de communication avec les autorités compétentes. En ce qui concerne l'identification et la protection des victimes, la formation limitée du personnel de protection, le dysfonctionnement des mécanismes d'orientation ou le manque de confiance des victimes dans les autorités ont été désignés comme des défis majeurs. En Europe, les pays membres et observateurs du REM, en plus de plusieurs défis déjà cités, ont mentionné le rôle croissant de la dimension numérique de la traite des êtres humains.

- **Les pays ont identifié un large éventail de bonnes pratiques dans tous les piliers de la stratégie de l'UE.** À l'échelle internationale, plusieurs pays membres et observateurs du REM ont souligné que les campagnes de sensibilisation et la coopération avec les pays tiers et les organisations de la société civile (OSC) constituaient de bonnes pratiques pour prévenir la traite des êtres humains. Les pays ont également salué le déploiement d'agents de liaison de la police dans les pays tiers et le soutien apporté par les agences de l'UE à la réponse judiciaire et répressive. Les principales bonnes pratiques en matière d'identification et d'aide aux victimes dans les pays tiers comprennent la coopération avec les ONG et des activités pour le renforcement des capacités des parties prenantes. Dans les pays membres et observateurs du REM, les bonnes pratiques comprennent, entre autres, le mentorat et la formation des autorités répressives, la création d'unités répressives spécialisées ou de systèmes d'assistance, de soutien et d'orientation des victimes et l'organisation d'activités de renforcement des capacités pour les principales parties prenantes.

- **Les pays membres et observateurs du REM ont identifié plusieurs difficultés ou aspects spécifiques nécessitant un renforcement dans leur combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.** Pour mieux appuyer l'identification et la protection des victimes, les pays ont souligné la nécessité d'intensifier les enquêtes financières liées à la traite des êtres humains, de se concentrer davantage sur l'espace numérique et d'investir plus de ressources dans la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. D'autres ont souligné la nécessité de renforcer la coopération avec certains pays tiers ou de développer les capacités des autorités compétentes. Plusieurs pays réévaluent actuellement leurs politiques, certains étudiant la possibilité de renforcer la coopération internationale tandis que d'autres envisagent de nouvelles mesures pour améliorer l'intégration des victimes ressortissantes de pays tiers ou pour renforcer l'identification de certains groupes de victimes.



INTRODUCTION

Cette étude¹⁰ donne un aperçu des mesures financées par l'UE et des actions des pays membres et observateurs du REM pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers à destination de leurs pays : a) dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (et victimes potentielles) ; et b) dans leurs pays respectifs, lorsque ces actions comportent une composante internationale. Elle a spécifiquement examiné les politiques et les mesures mises en place pour lutter contre cette dimension internationale de la traite des êtres humains, en relation avec chacune des priorités identifiées par la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, à savoir la prévention et la réduction de la demande, la réponse

judiciaire et répressive, l'identification, la protection et le soutien aux victimes, ainsi que les partenariats internationaux. L'étude s'est penchée sur les défis et les bonnes pratiques identifiés par les pays membres et observateurs du REM dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et fournit quelques exemples de résultats et de réalisations des efforts existants dans ce contexte. Enfin, elle identifie les besoins existants pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains et fournit quelques exemples de discussions et de projets en cours sur les politiques et mesures futures pour répondre à ces besoins.



SITUATION DANS L'UE

La traite des êtres humains constitue un crime complexe et dynamique qui implique différentes formes d'exploitation et constitue une violation des droits de l'homme en vertu du droit international et de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 5, paragraphe 3)¹¹. La traite des êtres humains désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace ou le recours à la force

ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou d'offre ou d'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne, à des fins d'exploitation.

De nombreuses victimes de la traite au sein même de l'Union européenne sont des ressortissants de l'UE et un grand nombre d'entre elles sont victimes de la traite au sein de leur propre État

10 Note méthodologique : Cette étude est une synthèse des rapports nationaux préparés par 24 PCN du REM à l'aide d'un modèle convenu, complété par des informations fournies par la Commission européenne sur les mesures nationales financées par l'UE qui ont déjà été cartographiées lors d'un précédent exercice de collecte de données interne. Il s'appuie également sur des informations fournies par la Commission européenne sur la plateforme EMPACT et d'autres initiatives financées par l'UE qui ont été recueillies directement auprès de ses services, ainsi que sur deux entretiens menés avec des fonctionnaires des pays membres du REM et des agences de l'UE impliquées dans EMPACT.

11 Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Charte de l'UE), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:12012P/TXT>

membre. Toutefois, les statistiques soulignent, au cours de la dernière décennie, une tendance à la hausse du nombre de victimes identifiées dans l'UE, comme étant des ressortissants de pays non-membre de l'Union (64 % de toutes les victimes identifiées dans l'UE). Dans le même temps, de nombreuses victimes ne sont pas détectées.

La dimension internationale de la traite des êtres humains a gagné en importance à l'échelle de l'UE ces dernières années, ce qui a conduit à faire reconnaître cet aspect comme une priorité spécifique dans le cadre de la **stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025** adoptée le 14 avril 2021¹².

À l'échelle de l'Union, le **coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains** contribue à la cohérence et à la coordination d'une approche englobante pour lutter contre la traite des êtres humains.

La Commission européenne a établi un lien entre la **stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains** et le **plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants**, qui vise à désorganiser les activités des réseaux transnationaux de passeurs et de trafiquants¹³. Le **pacte sur la migration et l'asile**, adopté en mai 2024, a également introduit des garanties solides pour les groupes vulnérables, notamment les victimes de la traite des êtres humains¹⁴.

L'UE a joué un rôle important par son soutien aux actions de ses États membres de lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers, par ses financements et son soutien aux actions opérationnelles, par la coordination et l'échange



POLITIQUES ET MESURES NATIONALES

Les pays membres et observateurs du REM ont donné la priorité à un large éventail de domaines thématiques dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains. Les priorités ont été soit formellement établies dans des documents concernant les politiques, soit déterminées par le type de mesures mises en œuvre ou financées par les pays membres et observateurs du REM.

Parmi les principaux domaines thématiques sur lesquels les pays membres et observateurs du REM ont concentré leurs efforts pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, on peut citer la prévention de ce crime par le biais — par exemple — de campagnes de sensibilisation ou de la réduction de la demande en matière de traite suivie de l'apport d'un soutien, d'une assistance et d'une protection aux victimes de la traite des êtres humains. Dans certains cas, une attention particulière a été accordée à la protection des groupes vulnérables tels que les femmes ou les enfants. Un certain nombre de pays ont également accordé la priorité au renforcement de l'engagement de poursuites et des enquêtes les visant, notamment par la lutte contre la traite des êtres humains en tant que forme de criminalité transnationale organisée et par la coopération internationale entre les services répressifs. L'identification des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains a également été soulignée comme une priorité essentielle dans ce contexte.

La plupart des pays ont donné la priorité à certains pays tiers, régions géographiques ou nationalités de pays tiers dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains. Les efforts ont été principalement dirigés vers les pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est (avec une attention particulière accordée à l'Ukraine et de la suite de l'invasion massive

d'informations, notamment par l'intermédiaire des agences de l'UE. Dans ce contexte, la plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles (EMPACT) a servi de plateforme pour faciliter la coopération opérationnelle entre les autorités publiques et les services policiers des États membres de l'UE, la Commission et les agences de l'UE et, le cas échéant, les pays tiers. L'UE a également géré ou financé directement des programmes de coopération au développement dans des pays tiers portant sur différents aspects de la traite des êtres humains, sur la base d'une approche globale conforme à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains et à ses quatre piliers. Les programmes financés par l'UE se sont particulièrement concentrés sur le renforcement des capacités des autorités répressives et judiciaires nationales, mais ils s'intéressent également de plus en plus aux dimensions numériques et financières illicites de la traite des êtres humains. Les programmes de l'UE visant à combattre la traite des êtres humains s'attaquent souvent aussi au trafic de migrants, deux phénomènes interdépendants.

Au cours de la période considérée, la dimension extérieure a encore été renforcée : les politiques de lutte contre la traite des êtres humains ont été incluses dans les actions de lutte contre le trafic de migrants, dans le processus d'élargissement avec les pays candidats et dans les dialogues sur les droits de l'homme, la sécurité et les migrations avec les pays tiers, mais aussi dans une série d'instruments de politique étrangère et dans la coopération opérationnelle avec les pays partenaires.

et la guerre d'agression de la Russie contre ce pays), ainsi que vers les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est.

En ce qui concerne les politiques, les pays membres et observateurs du REM ont adopté différentes approches pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

Dans la plupart des cas, la dimension internationale de la traite des êtres humains est abordée dans le cadre des politiques/plans d'action nationaux de lutte contre la traite, ou d'autres politiques ou stratégies gouvernementales, qui contiennent un ou plusieurs objectifs portant sur la dimension internationale de la traite des êtres humains. Aucun des pays n'a mis en place de politique dédiée uniquement à cette lutte.

Dans un certain nombre de pays, cet aspect de la traite n'est pas spécifiquement abordé au niveau politique, mais est plutôt intégré dans des politiques nationales plus larges qui ne font pas de distinction entre les nationalités, ou par la mise en œuvre de mesures spécifiques dans les pays tiers ou d'initiatives qui ciblent spécifiquement les ressortissants de pays tiers.

Il existe des interconnexions évidentes entre les politiques nationales de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et d'autres domaines politiques dans presque tous les pays membres et observateurs du REM.

Étant donné que de nombreuses victimes ressortissantes de pays tiers sont initialement identifiées au cours des procédures de demande d'asile ou parmi les migrants en séjour irrégulier, plusieurs pays membres du REM ont intégré leurs politiques de lutte contre la traite aux politiques d'asile et de migration. Des interconnexions ont également été identifiées avec le trafic de

¹² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021 - 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:52021DC0171>

¹³ A renewed Action Plan against migrant smuggling, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/irregular-migration-and-return/migrant-smuggling_en

¹⁴ Le Conseil adopte le pacte de l'UE sur la migration et l'asile, communiqué de presse, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/05/14/the-council-adopts-the-eu-s-pact-on-migration-and-asylum/>

migrants, la migration irrégulière et les politiques de gestion des frontières. Dans quelques cas, des liens ont également été établis entre les politiques de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et les politiques relatives aux droits fondamentaux, notamment les politiques d'égalité des genres et les politiques visant à lutter contre la violence sexiste, mais aussi avec des politiques plus générales de lutte contre la criminalité organisée et l'exploitation par le travail.

La plupart des pays membres du REM ont financé ou mis en œuvre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM, dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles).

Des mesures sont mises en œuvre dans le monde entier, principalement au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique du Nord, en Europe de l'Est et dans les Balkans occidentaux. D'un point de vue thématique, les mesures rapportées recouvrent presque à parts égales les piliers de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, visant par exemple à renforcer la capacité des autorités répressives et judiciaires des pays tiers et à améliorer l'échange d'informations entre les autorités compétentes ; à fournir des informations et à sensibiliser aux risques de la traite des êtres humains ; à réduire les vulnérabilités et à améliorer la résilience des victimes potentielles ; à renforcer les structures de protection existantes ; ou à améliorer l'identification des victimes et à leur fournir un soutien direct.

Les mesures visent un large éventail d'acteurs allant des victimes (le principal groupe cible), aux acteurs de première ligne et aux membres des collectivités en passant par les autorités répressives et judiciaires nationales des pays tiers ; elles ont été mises en œuvre en coopération avec des partenaires divers (par exemple, des ONG, des organisations internationales, des autorités nationales, des autorités des pays membres et des pays observateurs du REM). Les fonds nationaux des pays membres du REM ont été la source de financement la plus courante pour financer les mesures rapportées, dans certains cas, en combinaison avec des fonds de l'UE ou des fonds provenant d'ONG.

La plupart des pays membres et observateurs du REM ont également mis en œuvre différentes mesures visant spécifiquement à lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers sur leur territoire.

La plupart des mesures mentionnées concernent l'identification des victimes ressortissantes de pays tiers, leur protection, leur assistance, leur soutien et leur émancipation (par exemple, par

le renforcement des capacités des acteurs pertinents, le renforcement des structures de protection existantes, la fourniture d'une assistance directe et l'amélioration de la coordination). Un nombre moins important de mesures concerne la prévention, la sensibilisation et la réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains de ressortissants de pays tiers (par exemple, par une campagne de sensibilisation ou de renforcement de la résilience des groupes à risque) ou la coopération répressive et judiciaire pour briser le modèle criminel des trafiquants (par exemple, le renforcement des capacités des autorités répressives et le renforcement de la coopération).

Les principaux bénéficiaires de ces mesures sont les ressortissants de pays tiers victimes (potentielles) de la traite des êtres humains et, dans certains cas, les autorités répressives et frontalières et les OSC qui travaillent avec les victimes de la traite ou dans le domaine de la prévention de la traite des êtres humains. La plupart des mesures ciblent les ressortissants de pays tiers en général (par exemple, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants en transit, les travailleurs saisonniers, etc.) plutôt que des nationalités spécifiques, bien qu'à la suite de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, un certain nombre de pays membres du REM ont commencé à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour faire face au risque de traite au sein de ce groupe. La plupart des mesures nationales ciblant spécifiquement les ressortissants de pays tiers dans les pays membres et observateurs du REM sont mises en œuvre par des organisations internationales (principalement l'OIM) ou des ONG et des OSC et ont été financées par différents fonds nationaux et européens.

Les pays membres et observateurs du REM ont établi différents types de coopération avec des pays tiers et des organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains.

La coopération avec les pays tiers s'effectue surtout au niveau opérationnel, sur une base *ad hoc* (par exemple, par l'envoi d'agents de liaison ou l'échange d'informations avec des pays tiers). Cette coopération n'a été formalisée que dans quelques cas par des accords bilatéraux, des protocoles ou des protocoles d'accord. La forme que prend la coopération avec les organisations internationales varie considérablement d'un pays à l'autre, certains s'engageant dans une coopération plus structurée alors que d'autres coopèrent principalement avec des organisations internationales sur une base *ad hoc* par la mise en œuvre/le financement de projets ou la participation à des initiatives conjointes.



DÉFIS ET BONNES PRATIQUES EN 2023

Divers défis liés au combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains ont été identifiés pour les priorités de la stratégie de l'UE dans leur ensemble.

Les principaux défis mentionnés par les pays membres et observateurs du REM en ce qui concerne la prévention de la traite des êtres humains dans les pays tiers sont principalement liés aux différences culturelles, aux difficultés de coopération transfrontalière et aux difficultés d'identification des groupes vulnérables afin de les sensibiliser aux risques de traite. Les difficultés de sensibilisation, aussi bien auprès des victimes potentielles que dans les secteurs à risque, ont constitué l'un des principaux défis à relever pour prévenir la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans les pays membres et observateurs du REM.

La plupart des défis liés à la réponse judiciaire et répressive dans les pays tiers étaient liés à des différences de législation ou à des difficultés de coopération et de communication avec les autorités compétentes. Dans les pays membres et observateurs du REM, la plupart des défis dans ce contexte sont liés aux restrictions juridiques sur l'utilisation des données personnelles, au manque

de compétences du personnel concerné, au manque de ressources et à l'utilisation accrue des plateformes en ligne par les groupes criminels.

En ce qui concerne l'identification et la protection des victimes, les défis identifiés dans les pays tiers incluaient pour certaines le manque de connaissances du personnel fournissant l'assistance, les dysfonctionnements des dispositifs d'orientation ou le manque de confiance des victimes envers les autorités. Ce dernier aspect a également constitué un défi dans les pays membres et observateurs du REM, auquel s'ajoutent les défis que constituait l'augmentation de la dimension numérique de la traite des êtres humains.

Enfin, les pays membres et observateurs du REM ont indiqué que la coopération avec certains pays tiers ou régions était parfois entravée par la situation politique dans ces pays.

Les pays ont également identifié un large éventail de bonnes pratiques dans l'ensemble des piliers de la stratégie de l'UE en matière de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

L'organisation de campagnes de sensibilisation — tant dans les pays membres et observateurs du REM que dans les pays tiers — a été identifiée comme une bonne pratique pour faire comprendre aux victimes potentielles les risques et prévenir la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers. La bonne coopération avec les pays d'origine et de transit, ainsi que la mise en œuvre de projets en coopération avec les OSC, ont également été désignées comme de bonnes pratiques pour prévenir la traite des êtres humains vers l'UE dans les pays tiers.

Concernant la réponse répressive et judiciaire à la traite des êtres humains dans les pays tiers, les bonnes pratiques touchaient à la bonne coopération avec les pays partenaires et à la présence d'agents de liaison de la police dans les pays tiers, ainsi qu'au soutien que les agences de l'UE ont apporté à cet égard. Dans les pays membres et observateurs du REM, l'encaissement et la formation des autorités répressives et la création d'unités répressives spécialisées ont été identifiés comme les principales bonnes pratiques.

Les bonnes pratiques clés en matière d'identification et d'aide



RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Les pays membres et observateurs du REM ont fourni de nombreux exemples de réalisations et de résultats découlant des efforts déployés pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, qui diffèrent toutefois grandement d'un pays et d'un domaine thématique à l'autre, en fonction du type de mesures mises en œuvre.

aux victimes dans les pays tiers comprennent la coopération avec les ONG et le renforcement des capacités des parties prenantes pertinentes dans les pays tiers. Dans les pays membres et observateurs du REM, les bonnes pratiques portaient principalement sur le fonctionnement des systèmes d'assistance, de soutien et d'orientation à destination des victimes, ainsi que la formation et le renforcement des capacités des principales parties prenantes.

La plupart des pays membres et observateurs du REM ont identifié de bonnes pratiques dans leur coopération avec les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles), notamment l'implication active des pays tiers dans les actions de lutte contre la traite, l'organisation de réunions et de visites d'étude avec les pays tiers et la coopération par le truchement de plateformes régionales et multilatérales. Les bonnes pratiques clés en matière de coopération avec les organisations internationales incluent la coopération en matière de formation et de sensibilisation.

La sensibilisation, la formation, la coopération internationale — notamment pour les enquêtes conjointes — et un soutien accru aux victimes (potentielles) des pays tiers sont quelques-uns des principaux domaines ayant donné des résultats concrets. Certains pays ont toutefois noté que le manque de données de bonne qualité et d'autres difficultés en matière de suivi et d'évaluation rendaient difficile l'identification des résultats des efforts existants.



BESOINS EXISTANTS, DÉFIS INSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET MESURES NATIONALES À VENIR

Les pays membres et observateurs du REM ont identifié un certain nombre de besoins ou d'aspects spécifiques qui pourraient être consolidés dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

Pour mieux soutenir l'identification et la protection des victimes, il est nécessaire de renforcer les enquêtes financières liées à la traite des êtres humains, de se concentrer davantage sur l'espace numérique et d'investir des efforts accrus dans le domaine de la traite à des fins d'exploitation par le travail. D'autres besoins étaient liés aux structures existantes institutionnelles et de coopération, comme la nécessité de renforcer la coopération avec certains pays tiers, ou la nécessité de renforcer les capacités des autorités compétentes et d'améliorer la coordination.

Plusieurs pays mènent actuellement des discussions sur la manière dont les politiques futures pourraient répondre

à ces besoins ou prévoient d'élaborer de nouvelles politiques et mesures traitant de ces aspects.

Fin 2023, plusieurs pays étaient en train de revoir (ou d'établir) leurs stratégies nationales de lutte contre la traite des êtres humains, y compris, dans certains cas, pour renforcer la coopération internationale. Certains pays envisagent également de conclure, de renouveler ou de renforcer des accords de coopération avec des pays tiers d'origine et de transit des victimes. Dans d'autres pays, il est prévu d'adopter des mesures visant à améliorer l'intégration des victimes ressortissantes de pays tiers ou à améliorer l'identification de certains groupes de victimes (par exemple, les victimes de l'exploitation par le travail, les victimes de la traite des êtres humains parmi les demandeurs de protection internationale).

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

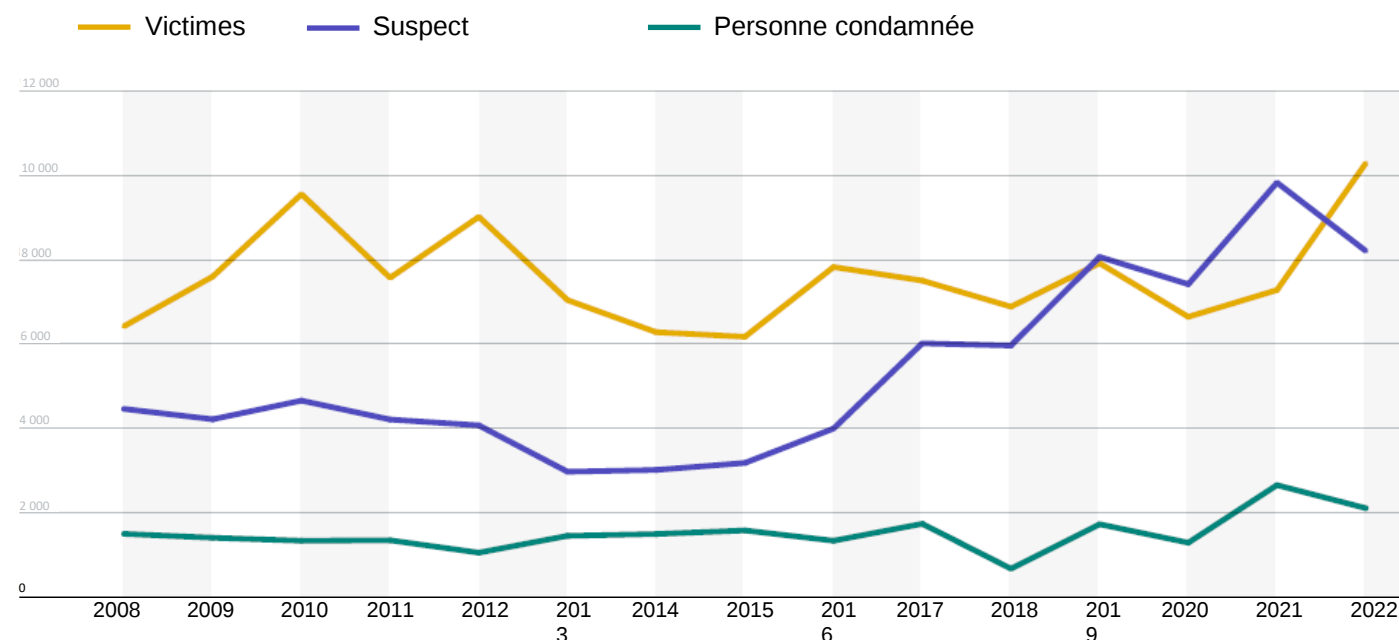
1.1. INTRODUCTION

Ce rapport présente les principales conclusions de l'étude du Réseau européen des migrations (REM) sur la dimension internationale de la politique de l'Union européenne (UE) visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains et à protéger les victimes.

La traite des êtres humains constitue un crime complexe et dynamique qui implique différentes formes d'exploitation et constitue une violation des droits de l'homme en vertu du droit international et de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 5, paragraphe 3)¹⁵. La traite des êtres

humains est un phénomène mondial qui touche presque tous les pays du monde qu'ils soient le point de départ, de transit ou de destination des victimes. En 2020, un total de 534 flux de traite a été identifié dans le monde, plus de 120 pays faisant état de victimes provenant de plus de 140 pays d'origine différents¹⁶. Selon Eurostat¹⁷, il y a eu 10 093 victimes de la traite des êtres humains enregistrées dans l'UE en 2022, contre 7 155 victimes en 2021, soit une augmentation de 41,1 %. Il s'agit du nombre le plus élevé au cours de la période 2008-2022 (voir figure 1).

Schéma 1. Personnes impliquées dans la traite des êtres humains selon leur statut juridique, 2008-2022



Source : Eurostat (crim_thb_sex), date d'extraction : 25 novembre 2024.

¹⁵ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Charte de l'UE), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:12012P/TXT>

¹⁶ ONUDC Rapport mondial sur la traite des personnes, 2020, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tip/2021/GLOTIP_2020_15jan_web.pdf

¹⁷ Eurostat (crim_thb_sex), date d'extraction 25 novembre 2024.

Dans plusieurs pays membres du REM, la plupart des victimes sont des ressortissants de pays tiers. En Belgique, en Finlande, en Grèce, en Italie, au Luxembourg, en Espagne, à Malte et au Portugal, plus de 80 % des victimes étaient des

ressortissants de pays tiers (voir Tableau 1 et Schéma 2)¹⁸. Les ressortissants de pays tiers représentaient 63,1 % des victimes de la traite des êtres humains en 2022, contre environ 43 % pour la période 2019-2021¹⁹.

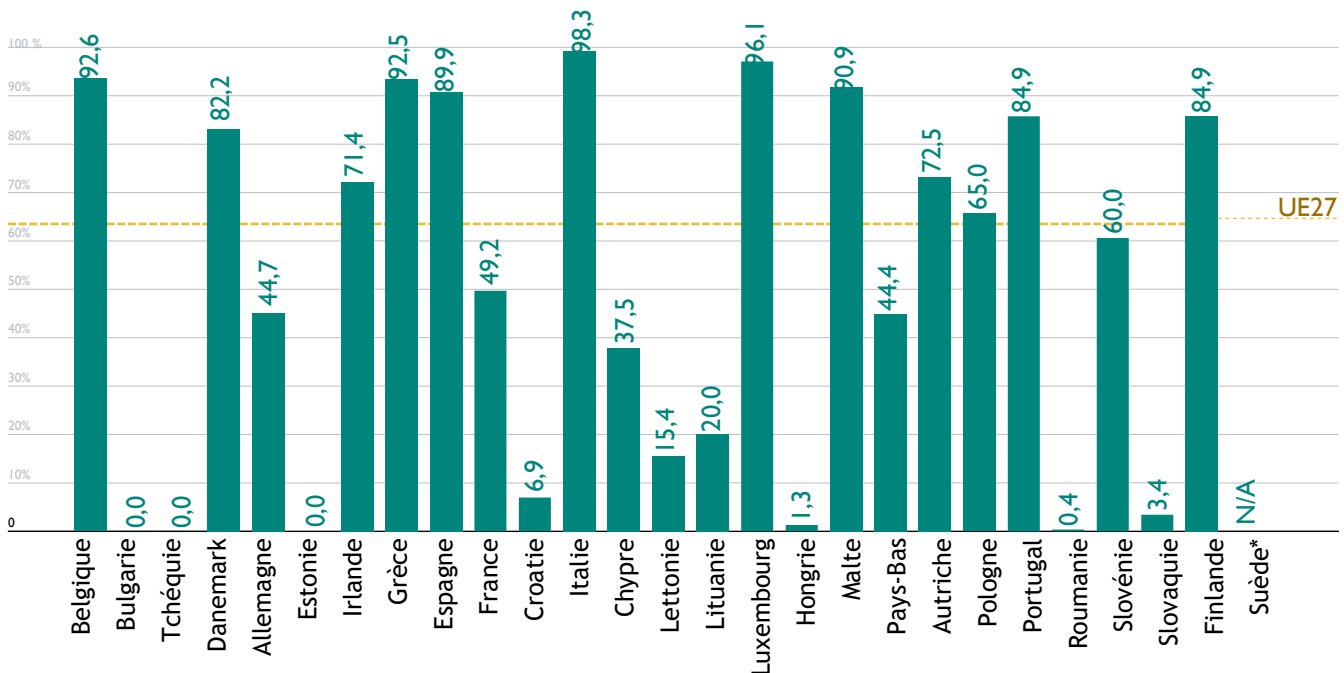
Tableau 1. Victimes de la traite des êtres humains par nationalité, 2022

Pays	27 pays membres de l'UE*	Pays non-membres de l'UE Pays	Pays déclarant	Total	Pourcentage pays non-membres de l'UE
Belgique	17	214	0	231	92,6
Bulgarie	0	0	41	41	0,0
Rép. Tchèque	6	0	13	19	0,0
Danemark	13	60	0	73	82,2
Allemagne	475	576	237	1 288	44,7
Estonie**	1	0	0	1	0
Irlande	10	30	2	42	71,4
Grèce	4	331	23	358	92,5
Espagne	13	205	10	228	89,9
France	151	983	866	2 000	49,2
Croatie	1	2	26	29	6,9
Italie	34	2 110	2	2 146	98,3
Chypre	8	6	2	16	37,5
Lettonie	0	4	22	26	15,4
Lituanie	0	3	12	15	20,0
Luxembourg	3	74	0	77	96,1
Hongrie	1	3	220	224	1,3
Malte	2	20	0	22	90,9
Pays-Bas	226	347	209	782	44,4
Autriche	109	314	10	433	72,5
Pologne	2	180	95	277	65,0
Portugal	15	208	22	245	84,9
Roumanie	0	2	498	500	0,4
Slovénie	0	3	2	5	60,0
Rép. Slov.	1	2	55	58	3,4
Finlande	25	202	11	238	84,9
Suède ²⁰	:	:	:	:	
Total		5 965		9 460	63,1

* Les citoyens du pays déclarant ne sont pas inclus.
 ** Pour l'Estonie, le chiffre n'est pas basé sur les données d'Eurostat, mais sur des informations fournies directement par le ministère estonien de la Justice.
 Source : (crim_thb_vctz), date d'extraction : 25 novembre 2024

18 Source : Eurostat (crim_thb_vctz), date d'extraction : 25 novembre 2024.
 19 Commission européenne, « Rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains (quatrième rapport) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0736>
 20 Données non disponibles pour la Suède.

Schéma 2. Victimes de la traite des êtres humains qui sont également ressortissants de pays tiers, 2022. Valeurs en pourcentage



*Données non disponibles

Source : Eurostat (crim_thb_vctz), date d'extraction : 25 novembre 2024.

La traite des êtres humains de ressortissants de pays tiers est liée à la migration (irrégulière) à plusieurs égards. Bien que cela varie selon le réseau de traite²¹, les victimes et les trafiquants de pays tiers sont souvent de même nationalité ou du même groupe ethnique²². Certains ressortissants de pays tiers victimes de la traite sont introduits clandestinement dans l'UE dans le but de faire l'objet d'une traite par des groupes ou des réseaux de criminalité organisée qui opèrent de manière transfrontalière²³. En raison du nombre limité de voies d'immigration régulières, certains ressortissants de pays tiers s'appuient également sur des réseaux criminels pour entrer dans l'UE de manière irrégulière²⁴. Les dettes contractées pour financer leur voyage vers l'UE les rendent particulièrement vulnérables au cours de leur voyage et durant tout le reste du processus de migration²⁵.

La traite des êtres humains peut se produire à tous les stades du parcours migratoire. Les victimes peuvent faire l'objet d'un trafic tout au long de leur parcours migratoire, en particulier lorsqu'elles arrivent à court d'argent pour poursuivre leur voyage. Les catégories vulnérables de migrants, telles que les femmes voyageant seules ou les personnes handicapées, sont les plus exposées au risque d'être victimes de la traite des êtres humains lors du voyage, y compris contre rançon²⁶. Certains ressortissants de pays tiers peuvent avoir déjà été victimes de la traite des êtres humains dans leur pays d'origine. Une fois dans l'UE, les ressortissants de pays tiers dont le statut juridique

est précaire risquent encore d'être victimes de la traite des êtres humains. Les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière, qui n'ont pas la possibilité de travailler légalement, et les demandeurs d'asile ayant un accès limité au marché du travail sont particulièrement vulnérables à l'exploitation par le travail, à la mendicité forcée et à la servitude domestique²⁷. Les ressortissants de pays tiers qui sont entrés régulièrement ou qui ont une résidence stable peuvent encore être victimes de la traite plus tard dans leur vie²⁸. Il convient de noter que de nombreux cas de traite des êtres humains sur le sol de l'UE ne sont pas signalés²⁹. Une étude réalisée en 2019 par le Parlement européen a révélé que la détection et la protection des victimes de la traite des êtres humains restaient un défi dans les centres d'accueil, tels que les centres d'enregistrement³⁰.

Le 14 avril 2021, la Commission européenne a adopté la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025 (« Stratégie de l'UE »)³¹, où elle adopte une approche globale pour lutter contre ce crime et identifie la coopération internationale comme une priorité essentielle. La stratégie de l'UE reconnaît l'importance d'assurer une coopération transfrontalière, régionale et internationale pour lutter contre la traite des êtres humains, au long des différents phases, de la prévention à l'identification et à la protection des victimes, en passant par le volet répressif. Afin de mieux prendre en compte les défis transfrontaliers et transnationaux liés à la traite des êtres

21 Campana, P., « The Structure of Human Trafficking: Lifting the Bonnet on a Nigerian Transnational Network », (2016), The British Journal of Criminology, 56(1).

22 Commission européenne, « Rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains (Quatrième rapport) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0736>

23 Commission européenne, « Rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains (Quatrième rapport) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0736>

24 Rijken, C., « Victimimmigration : when smuggling becomes trafficking », 2022, in Tsourdi, E. et De Bruycker, P. (eds) Research Handbook on EU Migration and Asylum Law. Edward Elgar Publishing, p. 475.

25 Rijken, C., « Victimimmigration », p. 475.

26 Rijken, C., « Victimimmigration », p. 477-78.

27 van Nierop, P., Schöenberg, L. and Terziev, P. « Counteracting undeclared work and labour exploitation of third country national workers », 2021, plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré, <https://www.ela.europa.eu/sites/default/files/2023-12/counteracting-undeclared-work-labour-exploitation-third-country-national-workers.pdf>. Voir également Rijken, C., « Victimimmigration », p. 476.

28 Commission européenne, « Quatrième rapport d'avancement ».

29 Ibid.

30 Parlement européen, « Detecting and protecting victims of trafficking in hotspots », 2019, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/631757/EPRS_STU\(2019\)631757_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/631757/EPRS_STU(2019)631757_EN.pdf)

31 Stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, COM(2021) 171 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0171>

humains, la Commission européenne s'est engagée à financer et à coordonner des actions visant à lutter contre cette forme de criminalité.

Bien qu'il soit difficile de collecter des données sur ce phénomène, des efforts accrus sont déployés à travers une série d'organisations et de projets nationaux (et de l'UE) sur cette question. Les données sur la traite dans l'UE sont disponibles dans les rapports d'avancement³², les données d'Eurostat, les informations fournies par EUROPOL et les résultats des actions opérationnelles d'EMPACT. Certaines données sur la traite des êtres humains au niveau mondial peuvent également être trouvées dans des rapports internationaux (par exemple, les rapports mondiaux de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)³³ ou les rapports du Groupe d'experts sur la lutte contre la Traite des êtres humains (GRETA)³⁴.

Cependant, il manque une analyse complète des actions et des projets des pays membres et observateurs du REM pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains.



1.2. UE : CONTEXTE LÉGISLATIF POLITIQUE

Cette section présente les principales politiques et mesures législatives de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains, en mettant l'accent sur les ressortissants de pays tiers et sur les actions internationales et les partenariats avec les pays tiers.

1.2.1. Contexte législatif de l'UE

La compétence de l'UE pour agir en matière de traite des êtres humains de ressortissants de pays tiers est liée au fait que cette traite est reconnue comme une forme grave de criminalité transfrontalière (article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)) et, en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, comme un phénomène lié à la migration (article 79, paragraphe 2, du TFUE). Le cadre législatif de l'UE sur la traite des êtres humains est régi par la directive 2011/36/UE (directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains)³⁵, récemment modifiée par la directive (UE) 2024/1712³⁶. La directive établit des règles minimales pour la définition des infractions pénales en matière de traite des êtres humains et des sanctions y afférentes. Adoptant une approche centrée sur la victime et tenant compte des perspectives liées au genre, au handicap et aux enfants, ses dispositions visent à renforcer la prévention de la traite des êtres humains ainsi que l'assistance et la protection des victimes.

En décembre 2022, la Commission européenne a présenté une proposition législative visant à renforcer les règles existantes. La **directive (UE) 2024/1712³⁷ modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes** a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE³⁸. Elle prévoit également des dispositions

Cette étude vise donc à combler cette lacune en fournissant une analyse approfondie des politiques, des mesures et de la coopération des pays membres de l'UE et des pays membres et observateurs et du REM avec les partenaires internationaux pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains. L'étude examine les politiques et les mesures à composante internationale concernant la prévention de la traite des êtres humains, la protection des victimes, mais aussi la poursuite et la condamnation des trafiquants, ainsi que les partenariats internationaux. Elle fournit également des exemples de difficultés et de bonnes pratiques dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, ainsi que quelques exemples des principaux résultats des efforts déployés par les pays membres et observateurs du REM dans cette lutte. L'étude contribue également à identifier les besoins existants des réponses nationales pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, ainsi que les politiques et mesures nationales prévues dans ce domaine.

concernant de nouvelles formes d'exploitation, en ajoutant l'exploitation de la gestation pour autrui, du mariage forcé et de l'adoption illégale en tant que nouvelles formes d'exploitation à la définition de la traite, y compris celles qui ont lieu en ligne. La directive traite aussi explicitement de l'exploitation sexuelle en ligne, qui peut devenir une circonstance aggravante, et criminalise l'utilisation en connaissance de cause de services fournis par une victime de traite. La directive révisée exige des États membres de l'UE qu'ils renforcent les outils dont disposent les autorités répressives et judiciaires pour enquêter sur ce crime et engager des poursuites, et qu'ils garantissent une meilleure protection et un meilleur soutien aux victimes. Afin d'améliorer l'identification précoce des victimes et leur orientation vers un soutien et une assistance, la nouvelle loi exige la mise en place officielle de mécanismes nationaux d'orientation (MNO). En ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, elle invite également les autorités chargées de la lutte contre la traite à établir une coopération avec les autorités chargées de l'asile afin que leurs procédures respectives ne s'excluent pas mutuellement.

Le pacte sur la migration et l'asile, adopté en mai 2024, a introduit des garanties plus fortes pour les groupes vulnérables, notamment les victimes de la traite des êtres humains. Par exemple, dans la **refonte de la directive (UE) 2024/1346 relative aux conditions d'accueil³⁹**, les victimes de la traite des êtres humains sont désormais répertoriées comme des demandeurs ayant des besoins particuliers en matière d'accueil (article 25) et reçoivent des autorités publiques les traitements et les soins médicaux et psychologiques nécessaires, y compris des services de rééducation et des conseils, le cas échéant (article 28). **Le règlement relatif à la qualification (UE) 2024/1347⁴⁰** remplaçant la directive relative à la qualification 2011/95/UE⁴¹,

32 Commission européenne, Together Against Trafficking in Human Beings - Publications, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/organised-crime-and-human-trafficking/together-against-trafficking-human-beings/publications_en
33 ONUDC Rapport mondial de l'ONUDC sur la traite des êtres humains, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2022/GLO-TIP_2022_web.pdf

34 Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains, GRETA — Lutte contre la traite des êtres humains (coe.int)

35 Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil (directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains, Directive 2011/36/UE), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX->

36 Directive (UE) 2024/1712 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1712>

37 Directive (UE) 2024/1712 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1712>

38 Les États membres disposent d'un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur pour transposer les nouvelles dispositions dans le droit national.

39 Directive (UE) 2024/1346 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale (refonte) (Directive relative à l'accueil (UE) 2024/1346), https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401346

40 Règlement (UE) 2024/1347 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, au contenu de cette protection, modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil et abrogeant la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil (Règlement relatif à la qualification (UE) 2024/1347) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32011L0095>

41 Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (Directive relative aux conditions 2011/95/UE) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0095>

appelle les États membres à tenir compte des besoins particuliers des catégories vulnérables de demandeurs de protection, notamment des victimes de la traite (article 20). Le nouveau **règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration (UE) 2024/1351** (considérants 47, 61, article 22, paragraphe 6, article 23, paragraphe 4, c)⁴² et le **règlement relatif à la procédure d'asile (UE) 2024/1348** (article 13, paragraphe 7, a)⁴³ exigent des États membres de l'UE de s'assurer que le personnel des autorités compétentes est suffisamment formé pour identifier et évaluer les besoins des victimes de la traite des êtres humains au sein des groupes vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés. Enfin, le **règlement relatif au filtrage (UE) 2024/1356** (article 8, paragraphe 9, et article 12) prescrit l'implémentation des autorités nationales chargées de détecter et d'identifier les victimes de la traite des êtres humains dans la procédure de filtrage (le contrôle de vulnérabilité préliminaire)⁴⁴. En outre, l'**Agence européenne pour l'asile (AUEA)** soutient activement les États membres de l'UE dans la mise en œuvre du pacte, par le biais de formations, d'orientations et d'outils pratiques⁴⁵.

1.2.2. Politique de l'UE en matière de traite dans un contexte international

La **stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025**⁴⁶, adoptée en avril 2021, prévoit une réponse globale à la lutte contre la traite des êtres humains. Elle identifie quatre grands domaines prioritaires : 1) réduire la demande qui alimente la traite ; 2) démanteler le modèle criminel pour mettre fin à l'exploitation des victimes, en ligne et hors ligne ; 3) protéger, soutenir, émanciper les victimes, en particulier les femmes et les enfants ; 4) lutter contre la dimension internationale en coopérant avec les pays tiers d'origine et de transit, ainsi qu'avec les organisations internationales.

Les mesures proposées dans le cadre des trois premiers piliers s'appliquent également aux ressortissants non membres d'un État de l'UE. Dans le cadre du troisième pilier sur l'aide aux victimes de la traite, une attention particulière est accordée aux vulnérabilités des ressortissants de pays tiers (et en particulier des enfants) en raison de leur situation juridique précaire. Le quatrième pilier appelle au renforcement de la coopération avec les pays tiers d'origine et de transit des victimes et les organisations internationales. En ce qui concerne la dimension internationale, la stratégie étend à l'action extérieure de l'Union, y compris dans le domaine de la migration, les objectifs de réduire la demande, briser les modèles criminels et protéger les victimes et les émanciper. La Commission européenne a établi un lien étroit entre la stratégie de lutte contre la traite et

le **plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025)**⁴⁷, qui vise à désorganiser les activités des réseaux transnationaux de passeurs et de trafiquants. En novembre 2023, la Commission a présenté un paquet de mesures visant à lutter contre le trafic de migrants, composé d'une proposition⁴⁸ de nouvelle directive établissant des règles minimales visant à prévenir et à lutter contre l'aide à l'entrée, au transit et au séjour non autorisés dans l'Union et d'une proposition de règlement visant à renforcer la coopération policière et le rôle d'Europol dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. La proposition de règlement renforce le Centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants⁴⁹ au sein d'Europol afin de développer les capacités d'enquête transfrontalière sur le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Les propositions sont pour le moment discutées par les co-législateurs. La Commission européenne a souligné l'importance de promouvoir une coopération plus étroite entre les États membres de l'UE et les pays d'origine et de transit des victimes, en coopération avec les délégations de l'UE, le Service diplomatique de l'UE, ainsi que les agences des Nations unies et les organisations internationales telles que l'ONUDC et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Dans le cadre de son approche globale, la stratégie de l'UE prévoit la mobilisation de fonds de l'UE pour remédier à la situation des victimes (et des victimes potentielles) de traite dans les pays d'origine et de transit vers l'Europe, en accordant une attention particulière à la question du genre, au soutien apporté à la société civile locale et aux besoins spécifiques de protection des enfants dans le cadre de la migration. Les programmes et projets concernés sont financés par les instruments de politique extérieure de l'Union tels que l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) ou l'**Instrument d'aide de préadhésion (IAP) III**⁵⁰. Le NDICI soutient les politiques et les mesures liées à tous les aspects de la traite des êtres humains en suivant l'approche globale des « 4 P » (prévention, protection, poursuites, partenariat). Plusieurs des actions relatives à la traite des êtres humains, à savoir celles qui comportent une composante européenne, peuvent également être financées au titre de deux instruments de financement liés à la migration ou à la sécurité intérieure : le **Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI) 2021-2027**⁵¹ et le **Fonds pour la sécurité intérieure (FSI)**⁵². Le FAMI, en particulier, accorde des subventions aux OSC pour soutenir leur travail dans ce domaine, notamment en améliorant l'identification, l'assistance, le soutien et l'intégration des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains. En outre, plusieurs initiatives sont soutenues par la **facilité de partenariat en matière de migration (FPM)**⁵³, un programme financé par la

42 Règlement (UE) 2024/1351 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 relatif à la gestion de l'asile et de la migration, modifiant les règlements (UE) 2021/1147 et (UE) 2021/1060 et abrogeant le règlement (UE) n° 604/2013 (Règlement (UE) 2024/1351 relatif à la gestion de l'asile et de la migration), https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ%3AL_202401351

43 Règlement (UE) 2024/1348 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 instituant une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union et abrogeant la directive 2013/32/UE (Règlement relatif à la procédure d'asile (UE) 2024/1348), https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401348https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ%3AL_202401351

44 Règlement (UE) 2024/1356 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008 (UE) 2017/2226 ; (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/817 (Règlement relatif au filtrage (UE) 2024/1356) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ%3AL_202401356

45 Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), <https://euaa.europa.eu/>

46 Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021 - 2025 », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:52021DC0171>

47 Commission européenne, Communication sur un plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025) COM(2021)/591 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0591>

48 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles minimales pour prévenir et combattre l'aide à l'entrée, au transit et au séjour non autorisés dans l'Union (COM (2023) 755 final), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:52023PC0755>

49 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL visant à améliorer la coopération policière en ce qui concerne la prévention, la détection et les enquêtes en matière de trafic de migrants et de traite des êtres humains, et à renforcer le soutien apporté par Europol pour prévenir et combattre ces formes de criminalité, et modifiant le règlement (UE) 2016/794, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:52023PC0754>

50 Commission européenne, « Instrument d'aide de préadhésion (IAP) III — Performance », https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-statements/instrument-pre-accession-assistance-ipa-iii-performance_en

51 Commission européenne, Fonds « Asile, migration et intégration » https://home-affairs.ec.europa.eu/funding/asylum-migration-and-integration-funds/asylum-migration-and-integration-fund-2021-2027_en

52 Commission européenne, « Fonds pour la sécurité intérieure », https://home-affairs.ec.europa.eu/funding/internal-security-funds/internal-security-fund-2021-2027_en

53 Commission européenne, « Facilité de partenariat pour les migrations (FPM) », https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/international-affairs/migration-partnership-facility-mpf_en

DG-Migrations et Affaires intérieures et mis en œuvre par l'ICMPD avec un financement combiné du FAMI, du FSI et de l'instrument de gestion des frontières et des visas (BMVi). La coopération internationale en matière de traite des êtres humains est en outre fondée sur le cadre existant de l'UE pour la politique étrangère, tel que la **Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne**⁵⁴, le **Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024**⁵⁵ et le **Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'action extérieure**⁵⁶. Dans le cadre de la réserve annuelle de solidarité établie par le nouveau règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, article 56, paragraphe 3, d), les États membres de l'UE peuvent recevoir des contributions financières pour (entre autres) mettre en place des programmes de lutte contre la traite ou des actions connexes dans les pays tiers.

La Commission européenne a également fait de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité dans sa **stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée 2021-2025**⁵⁷. Dans ce contexte, **EMPACT**⁵⁸ fournit une plateforme pour faciliter la coopération opérationnelle entre les autorités publiques des États membres de l'UE, la Commission européenne et les agences de l'UE et, le cas échéant, les pays tiers, les organisations internationales, les organisations de la société civile et le secteur privé (voir également la section 2.1). Sous l'égide d'EMPACT, afin de démanteler les réseaux de trafiquants transfrontaliers, les services répressifs participants et d'autres parties prenantes peuvent planifier des activités communes de répression telles que des journées d'action commune⁵⁹, des opérations ciblées de répression menées simultanément dans plusieurs pays. Avec le soutien d'Eurojust, ils peuvent également mettre en place des équipes communes d'enquête (ECE) impliquant les autorités répressives et judiciaires de plusieurs pays afin de coordonner les enquêtes et les poursuites transfrontalières⁶⁰.

EUROPOL joue un rôle clé en matière de soutien aux autorités répressives des États membres de l'UE dans la lutte contre la traite des êtres humains, par l'appui stratégique et opérationnel qu'il fournit pour lutter contre les réseaux criminels qui se livrent à la traite transfrontalière. En outre, il apporte un soutien administratif, financier et opérationnel à EMPACT, avec une unité de soutien spécialisée. EUROPOL joue également un rôle clé au sein d'EMPACT, puisque l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (SOCTA - UE) constitue la pierre angulaire de la plateforme⁶¹, fournissant ainsi une analyse approfondie des menaces criminelles qui pèsent sur l'UE. En outre, **EUROPOL, EUROJUST, CEPOL et l'agence de Garde-frontières et garde-côtes européens (Frontex) jouent un rôle important dans la lutte contre la dimension criminelle de la traite des êtres humains**. EUROJUST apporte son soutien aux

autorités judiciaires nationales dans plusieurs domaines, dont : la collecte de preuves et le partage d'informations, l'organisation d'ECE et la rédaction d'accords correspondants, la facilitation de la coopération judiciaire, par exemple par le biais de mandats d'arrêt européens ou de décisions d'enquête européenne, l'identification et la protection des victimes de la traite, la coordination avec les pays tiers et le partage d'expertise⁶². L'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) organise des programmes de formation spécialisés dans les États membres de l'UE pour les agents des services répressifs, les procureurs et les autres professionnels impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains. Outre sa participation à des journées d'action commune ou à des opérations conjointes avec d'autres agences⁶³, Frontex contribue depuis longtemps à renforcer la détection et l'identification des victimes de la traite des êtres humains à la frontière, par exemple par la formation des gardes-frontières et la diffusion de publications pertinentes (par exemple des manuels)⁶⁴.

Encadré 1 : Prévention de la traite des êtres humains des personnes fuyant la guerre en Ukraine

Depuis 2022, à la suite de l'invasion à grande échelle et de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et de la fuite de millions d'Ukrainiens — dont la majorité était des femmes et des enfants — un plan commun de lutte contre la traite des êtres humains⁶⁵ a été élaboré sous la direction du coordinateur de l'Union européenne de la lutte contre la traite des êtres humains⁶⁶. Le plan a cherché à rationaliser la réponse globale de l'UE sous l'égide du coordinateur de l'Union européenne de la lutte contre la traite des êtres humains⁶⁷. Entre autres actions : des campagnes de sensibilisation préventives (menées à la fois par les États membres de l'UE et la Commission européenne) ; la formation des agents de première ligne afin d'améliorer l'identification précoce, le soutien et la protection des victimes de la traite ; des inspections du travail coordonnées dans les secteurs à haut risque ; une surveillance accrue des risques en ligne et hors ligne ; ainsi que le renforcement de la coopération répressive et judiciaire dans l'ensemble de l'Union avec l'aide d'EUROPOL.

L'UE et ses États membres opèrent dans un **contexte international** où la traite des êtres humains est déjà réglementée par le droit des traités. L'accord le plus important est le **Protocole de Palerme**, qui complète la **Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée** et vise à prévenir, réprimer et punir directement la traite des êtres humains⁶⁸. Dans la stratégie de l'UE, la Commission a spécifiquement fixé l'objectif de soutenir à la fois les États membres de l'UE et les pays partenaires non-membres de l'UE dans la mise en œuvre

54 Service européen pour l'action extérieure, « Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne », https://www.eeas.europa.eu/eeas/global-strategy-european-unions-foreign-and-security-policy_en

55 Service européen pour l'action extérieure, « Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 », https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/eu_action_plan_on_human_rights_and_democracy_2020-2024.pdf

56 Commission européenne/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil concernant un plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) — Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne, https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join202017-final_en.pdf

57 Commission européenne, Communication relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée 2021-2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0170&3Bqid=1670427706474>

58 Commission européenne, « EMPACT Fighting crime together », https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/law-enforcement-cooperation/empact-fighting-crime-together_en

59 REM Belgique, « La Belgique a participé à des journées d'action commune qui ont abouti à l'arrestation de 51 personnes et à l'identification de 334 victimes potentielles de traite des êtres humains », <https://www.emnbelgium.be/news/belgium-participated-joint-action-days-leading-arrest-51-persons-and-identification-334>

60 EUROPOL, « Joint Investigation Teams — JITs », <https://www.europol.europa.eu/partners-collaboration/joint-investigation-teams>

61 EUROPOL, « Serious and Organised Crime Threat Assessment (SOCTA) », <https://www.europol.europa.eu/publications-events/main-reports/socta-report>

62 EUROJUST, « Trafficking in human beings », <https://www.eurojust.europa.eu/crime-types-and-cases/crime-types/trafficking-human-beings>

63 Agence de Garde-frontières et garde-côtes européens, « Frontex teams up to combat human trafficking », <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-teams-up-to-combat-human-trafficking-Y4Mt2H>

64 Agence de garde-frontières et garde-côtes européens, « Fighting crime », <https://www.frontex.europa.eu/what-we-do/fighting-crime/cross-border-crime/>

65 Commission européenne, « A Common Anti-Trafficking Plan to address the risks of trafficking in human beings and support potential victims among those fleeing the war in Ukraine », 11 mai 2022, https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2022-05/Anti-Trafficking%20Plan_en.pdf

66 Réseau européen des migrations (REM), « Les ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains : détection, identification et protection », 2022, https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/5defd438-065d-43c7-a31b-89a71d6130b2_en?filename=EMN_report2022_trafficking-in-human-beings_updated_final.pdf

67 Commission européenne, « A Common Anti-Trafficking Plan to address the risks of trafficking in human beings and support potential victims among those fleeing the war in Ukraine », https://home-affairs.ec.europa.eu/news/anti-trafficking-plan-protect-people-fleeing-war-ukraine-2022-05-11_en

68 Nations unies, « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>

du protocole, auquel l'UE et ses États membres sont parties⁶⁹. Le droit international concerné comprend également d'autres textes comme : la **Convention sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail (OIT)** (Convention n° 29 de 1930) et son protocole nouvellement adopté en 2014 (P029), qui définit le travail forcé ou obligatoire, et la **Convention sur l'abolition du travail forcé de l'OIT** (Convention n° 105 de 1957) ; le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, qui interdit plusieurs pratiques liées à la traite des êtres humains ; la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, qui exige des États qu'ils prennent des mesures spéciales pour lutter contre la traite des femmes, notamment à des fins d'exploitation sexuelle ; la **Convention relative aux droits de l'enfant**, qui interdit la traite d'enfants⁷⁰. À l'échelle régionale, la **Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains**, adoptée en 2005 et entrée en vigueur en 2008, va au-delà des normes minimales convenues dans les conventions internationales et renforce la protection des victimes de la traite des êtres humains. Ratifiée par les 46 membres du Conseil de l'Europe, elle est le premier instrument juridique international à aborder la lutte contre la traite des êtres humains sous l'angle des droits de l'homme.⁷¹ La mise en œuvre de la Convention est suivie par le **GRETA**, un groupe de 10 à 15 experts indépendants dont les principales activités comprennent des réunions régulières, des visites de suivi et la publication de rapports⁷².

Outre les accords internationaux, d'autres initiatives importantes des Nations unies comprennent : le **Groupe interinstitutions**

de coordination contre la traite des personnes (ICAT), qui régit la coopération entre les agences des Nations unies et d'autres organisations internationales dans ce domaine, y compris l'UE ; **l'Alliance 8.7**⁷³, une initiative multipartite dirigée par les Nations unies visant à atteindre l'objectif 8.7 de l'Agenda 2030 sur l'éradication du travail forcé et la fin de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, auquel l'UE et ses États membres se sont engagés ; le **Pacte mondial sur les migrations (PMM)**, un vaste accord intergouvernemental (non contraignant juridiquement) sur la coopération en matière de migration, approuvé par 152 États (dont la majorité des États membres de l'UE), qui compte parmi ses 23 objectifs celui de prévenir, combattre et éradiquer la traite des êtres humains dans le contexte des migrations internationales (objectif 10)⁷⁴. En avril 2024, l'ONUUDC, à qui incombe la responsabilité principale de la lutte contre la traite des êtres humains à l'échelle des Nations unies, a lancé un nouveau plan d'action visant à donner la priorité à la lutte contre la traite des enfants et à renforcer la protection des migrants vulnérables et l'identification des victimes de la traite des êtres humains parmi les flux de migrants et de réfugiés⁷⁵. En dehors des Nations unies, l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** convoque l'Alliance contre la traite des êtres humains, un forum international réunissant des organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales dans le but de prévenir et de combattre la traite des êtres humains⁷⁶. L'Alliance constitue une plateforme importante pour les États participants et les partenaires, qui peuvent ainsi coopérer pour trouver des stratégies innovantes et efficaces de lutte contre la traite des êtres humains.



1.3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

L'objectif global de l'étude est de cartographier et d'analyser les politiques et mesures nationales et européennes, ainsi que la coopération avec les pays tiers et les partenaires internationaux qui contribuent à lutter contre la **dimension internationale** de la traite des êtres humains, en se concentrant sur les grandes priorités identifiées par la stratégie de l'UE.

Comme indiqué auparavant, la **dimension internationale** de la traite des êtres humains se rapporte aux efforts des pays membres et observateurs du REM pour **lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers en direction de leur pays** : a) **dans les pays tiers d'origine et de transit** des victimes (et des victimes potentielles) ; b) **dans leur pays**, lorsque ces efforts revêtent une **composante internationale**, par exemple s'ils impliquent une coopération/implication avec des partenaires internationaux, des activités transfrontalières, en ciblant des nationalités de pays tiers spécifiques/des victimes de certaines régions.

Plus précisément, les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- Cartographier les politiques et mesures nationales et européennes luttant contre la dimension internationale de la traite des êtres humains (par la prévention, les poursuites et la lutte contre les modèles économiques criminels, la protection et la coopération avec les partenaires internationaux).
- Fournir des exemples de bonnes pratiques et identifier les

défis à relever dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

- Fournir une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.
- Identifier les besoins dans les réponses nationales actuelles pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains et les moyens potentiels de répondre à ces besoins tels qu'identifiés par les pays membres et observateurs du REM.

Les lois nationales et les initiatives législatives (y compris, par exemple, les titres de séjour accordés aux ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains) ne relèvent pas du champ d'application de la présente étude. Les politiques et mesures générales de lutte contre la traite des êtres humains qui n'ont pas de composante internationale spécifique ne sont pas non plus couvertes par l'étude.

L'étude couvre les politiques et mesures adoptées ou en cours entre 2021 et 2023. En ce qui concerne la coopération avec les pays tiers, les organisations internationales, ainsi que les polices et les mesures portant spécifiquement sur la détection, l'identification et la protection des victimes ressortissantes de pays tiers, seules les nouveautés, par rapport à l'étude du REM intitulée « Les ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains : détection, identification et protection »⁷⁷ ont été mentionnées.

69 Commission européenne, Stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, p. 18.

70 Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), « International Instruments Concerning Trafficking in Persons », 2014, https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/WRGS/OnePagers/IntInstrumentsconcerningTraffickingpersons_Aug2014.pdf

71 Conseil de l'Europe, « Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains », <https://www.coe.int/en/web/anti-human-trafficking/anti-trafficking-convention>

72 Conseil de l'Europe, « GRETA — Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains », <https://www.coe.int/en/web/anti-human-trafficking/greta>

73 Alliance 8.7, <https://www.alliance87.org/>

74 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, 2018, https://refugeemigrants.un.org/sites/default/files/180711_final_draft_0.pdf

75 Voir ONUUDC, « UNODC launches new action to combat human trafficking and migrant smuggling », 22 avril 2024, <https://www.unodc.org/unodc/en/press-releases/2024/April/unodc-launches-new-action-to-combat-human-trafficking-and-migrant-smuggling.html>

76 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Alliance contre la traite des êtres humains, <https://www.osce.org/cthb/107221>

77 Sur la période 2015-2020.



1.4. QUESTIONS CLÉS

Cette étude du REM vise à répondre à six questions principales :

- Quelles sont les politiques et les mesures mises en place aux échelles de l'Union européenne et nationale pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains ?
- Dans quelle mesure les composantes de la lutte contre la traite des êtres humains sont-elles intégrées à d'autres domaines politiques (gestion des frontières, asile, trafic de migrants et migration irrégulière, droits fondamentaux, égalité des genres, criminalité organisée et sa dimension numérique) ?

- Quels sont les principales bonnes pratiques et les principaux défis identifiés par les pays membres et observateurs du REM dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains ?
- Quels sont les principaux résultats obtenus par les pays membres et observateurs du REM dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains ?
- Les pays membres et observateurs du REM ont-ils identifié des besoins dans leurs réponses à la dimension internationale de la traite des êtres humains et, dans l'affirmative, comment prévoient-ils de répondre à ces besoins ?



1.5. MÉTHODOLOGIE

Cette étude est une synthèse des rapports nationaux préparés par 25 PCN du REM (23 pays membres et 2 pays observateurs du REM⁷⁸) à l'aide d'un cahier des charges commun, complété par des informations fournies par la Commission européenne sur les mesures nationales financées par l'UE qui ont déjà été cartographiées lors d'un précédent exercice interne de collecte de données. Elle s'appuie également sur des informations fournies par la Commission européenne sur la plateforme EMPACT et d'autres initiatives financées par l'UE qui ont été recueillies directement auprès de ses services, ainsi que sur deux entretiens menés avec des fonctionnaires des pays membres du REM et des agences de l'UE impliquées dans EMPACT.

Dans le cadre de cette étude, les termes « politiques » et « mesures » sont définis comme suit :

- Les « **politiques** » désignent les **stratégies et plans d'action ciblés** luttant spécifiquement contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, mais aussi les instruments politiques plus larges qui comportent un volet explicite de lutte contre la traite (par exemple, un ou plusieurs objectifs de la politique font référence à la dimension internationale de la traite des êtres humains). Les politiques ayant un impact indirect sur les efforts de lutte contre la traite des êtres humains n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

- Les « **mesures** » désignent les **initiatives, projets, programmes et actions opérationnels** financés ou mis en œuvre par les pays membres et observateurs du REM sur leur territoire ou dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes ressortissantes de pays tiers qui s'attaquent spécifiquement à la dimension internationale de la traite des êtres humains, c'est-à-dire qui ont une composante internationale évidente. Le concept de mesures recouvre également des initiatives plus larges (par exemple, sur la gestion des frontières, l'asile, le trafic de migrants et la migration irrégulière, les droits fondamentaux, l'égalité des genres, le crime organisé et sa dimension numérique) qui comprennent un volet explicite de lutte contre la traite (par exemple, un ou plusieurs objectifs du programme ou une série d'indicateurs faisant référence à la dimension internationale de la traite). Les mesures ayant un impact indirect sur la lutte contre la traite des êtres humains n'entrent pas dans le cadre de la présente étude.
- L'identification des « bonnes pratiques » a été faite soit par un expert travaillant dans le domaine, soit sur la base d'études ou d'évaluations. Les « bonnes pratiques » sont des mesures efficaces, suffisantes, durables ou transférables qui conduisent de manière fiable à un résultat souhaité.



1.6. STRUCTURE DU RAPPORT

Outre cette introduction, le rapport comprend les sections suivantes :

- Section 2 : Initiatives financées par l'UE pour lutter la dimension internationale de la traite des êtres humains.
- Section 3 : Politiques et mesures nationales
- Section 4 : Difficultés et bonnes pratiques
- Section 5 : Résultats obtenus dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains
- Section 6 : Besoins existants et futures politiques et mesures nationales
- Section 7 : Conclusions

- Annexe I : Mesures nationales mises en œuvre dans les pays tiers
- Annexe II : Mesures nationales mises en œuvre dans les pays membres et observateurs du REM
- Annexe III : Aperçu des pays/régions tiers dans lesquels des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains sont mises en œuvre

2. MESURES FINANCÉES PAR L'UE POUR LUTTER CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

L'UE a pris part à diverses mesures et actions concernant la dimension internationale de la traite des êtres humains, y compris la coopération avec les pays tiers dans des domaines stratégiques clés. Les mesures impliquant les institutions et agences de l'UE peuvent être divisées en trois catégories⁷⁹ : 1) les mesures financées par l'UE dans le cadre d'EMPACT, qui portent sur la coopération répressive pour lutter contre la traite des êtres humains de ressortissants de pays tiers, principalement sur le territoire de l'UE, mais qui ont néanmoins une forte composante internationale puisqu'elles impliquent

une coopération avec des gouvernements de pays tiers ou avec des organisations internationales ; 2) les projets de partenariat opérationnel commun (POC), qui sont principalement axés sur la lutte contre les différentes dimensions du trafic de migrants et de la traite des êtres humains en dehors de l'UE et sont financés par la Commission européenne et mis en œuvre par les autorités des États membres de l'UE ou leurs agences de mise en œuvre ; 3) d'autres mesures financées par l'UE et mises en œuvre par des organisations internationales ou des États membres de l'UE⁸⁰.



2.1. COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LE TERRITOIRE DE L'UE : RÔLE D'EMPACT TEH

Certaines mesures importantes de coopération en matière de répression financées par l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains sont menées dans le cadre du plan d'action opérationnel d'EMPACT (**EMPACT TEH**), qui vise à démanteler les réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sous toutes ses formes (voir également la section 1.2). Actuellement, le réseau EMPACT TEH implique les 27 États membres de l'UE, tous les pays des Balkans occidentaux, ainsi qu'une coopération renforcée avec l'Ukraine et les pays du partenariat oriental, tels que l'Ukraine et la Moldavie⁸¹. Elle bénéficie du soutien administratif et opérationnel d'EUROPOL, qui héberge également l'unité d'appui de la plateforme. EMPACT et ses activités sont financés par la Commission européenne, principalement via le FSI.

Les pays volontaires, ou « pilotes » et « co-pilotes », sont responsables de la coordination du travail global d'EMPACT TEH et de ses différents volets⁸². Les priorités en matière de lutte contre la traite des êtres humains (voir encadré 2) sont mises en œuvre par le biais de plans d'action opérationnels, qui sont censés s'aligner sur les objectifs généraux d'EMPACT dans son ensemble. Les plans d'action opérationnels prévoient la mise en œuvre d'actions distinctes dans différents domaines, des journées d'action commune à la fraude documentaire, en passant par la formation et l'innovation, la sensibilisation ou la coopération avec les pays tiers, chaque action étant généralement menée par un État membre de l'UE ou une agence de l'UE (par exemple, Frontex, l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), EUROJUST, EUROPOL, l'Autorité européenne du travail (AET)).

Encadré 2 : Priorités d'EMPACT sur la traite des êtres humains 2022 - 2025⁸³

En 2021, le Conseil de l'Union européenne a adopté les priorités de l'UE en matière de lutte contre les formes graves et organisées de criminalité pour la période 2022-

2025 pour EMPACT. En ce qui concerne la traite des êtres humains, le Conseil a donné la priorité au démantèlement des réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains, en accordant une attention particulière aux réseaux qui exploitent des mineurs à des fins de criminalité forcée, qui recourent ou menacent de recourir à la violence à l'encontre des victimes et de leur famille, qui recrutent des victimes et qui font de la publicité pour leurs victimes en ligne. En ce qui concerne la traite des êtres humains, le Conseil a également donné la priorité à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et hors ligne, y compris la production et la diffusion de matériel pédopornographique.

L'action EMPACT TEH fournit un cadre de différentes manières aux États membres de l'UE pour s'attaquer à la dimension internationale de la traite des êtres humains. Premièrement, elle facilite la coopération entre les États membres de l'UE sur les aspects stratégiques et opérationnels, notamment l'organisation d'activités conjointes (voir l'encadré 3 ci-dessous). EMPACT TEH facilite également l'échange d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques au sein de la communauté internationale des agents des services répressifs. En outre, grâce à l'accessibilité au niveau européen de la base de données EUROPOL sur les trafiquants (suspects compris) et aux échanges d'informations via l'application SIENA, les pays participant à EMPACT peuvent plus facilement identifier les victimes dans différents pays et faciliter la détection des groupes criminels en mouvement.

En outre, EMPACT TEH soutient le renforcement des capacités des autorités participantes des États membres de l'UE et des pays tiers sur une variété de sujets. Les agences de l'UE telles qu'EUROPOL et CEPOL — avec le soutien technique des unités spécialisées des États membres de l'UE — sont souvent chargées de fournir des formations sur mesure, par exemple sur l'utilisation d'outils ou de méthodologies spécifiques pour lutter contre la traite des êtres humains en ligne⁸⁴,

⁷⁹ Cette section est basée sur des données fournies par la Commission européenne ainsi que sur deux entretiens avec des fonctionnaires impliqués dans EMPACT.

⁸⁰ Incluant les subventions financées par l'UE aux organisations de la société civile.

⁸¹ EMPACT 2023 Results, Factsheets, p.8, <https://www.consilium.europa.eu/media/3ulegcm5/empact-factsheets-2023.pdf>

⁸² Les Pays-Bas sont actuellement pilote d'EMPACT THB, l'Autriche, la Roumanie et l'Espagne étant co-pilotes.

⁸³ EUROPOL, « EU Policy Cycle — EMPACT », <https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-statistics/empact>

⁸⁴ EUROPOL, « EMPACT Hackathon: 16 suspected human traffickers and 60 potential victims identified », 7 octobre 2024 <https://www.europol.europa.eu/media->

ou sur les enquêtes relatives à la fraude documentaire⁸⁵. Enfin, EMPACT TEH facilite la mise en place d'une coopération structurée avec Interpol et les services répressifs des pays extérieurs à l'UE. EMPACT TEH a développé avec les autorités des Balkans occidentaux une coopération des services répressifs au niveau institutionnel, ainsi qu'avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie⁸⁶. En dehors de la région, EMPACT TEH entretient depuis longtemps une coopération fructueuse avec le Nigéria, notamment contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. En 2023, s'appuyant sur des années de coopération moins médiatisée commencée en 2016, EMPACT TEH a pu organiser avec succès une réunion à grande échelle avec les autorités chinoises en vue d'établir une future coopération opérationnelle dans ce domaine.

Le projet « *Chinese THB Project* », mis en œuvre par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas, entre septembre 2021 et août 2023, est un exemple de projet financé dans le cadre d'EMPACT TEH et par la Commission européenne via le FSI. Ce projet a contribué à la mise en place d'une coopération internationale multidisciplinaire afin d'identifier et de lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants chinois. Cela s'est traduit par l'organisation de plusieurs réunions d'experts, l'ajout de nouveaux chapitres au manuel chinois sur la traite des êtres humains et l'organisation d'un hackathon (voir encadré 3) portant spécifiquement sur les victimes chinoises de la traite des êtres humains. Un autre exemple de projet financé dans le cadre d'EMPACT TEH est l'action opérationnelle axée sur la traite des êtres humains nigériane, action menée par l'Allemagne et mise en œuvre en coopération avec la Belgique et la France. La coopération dans le cadre de ce projet a permis d'identifier plusieurs victimes nigérianes dans le quartier de la prostitution à Bruxelles, de procéder à des arrestations en Belgique et en Italie, suivi de condamnations pour trois auteurs actifs en Europe.

Encadré 3 : EMPACT et la lutte contre la traite des êtres humains

Avec le soutien d'EUROPOL et sous la direction d'un pays

(l'« Action leader »), EMPACT organise plusieurs activités conjointes dans le domaine de la coopération policière à travers l'UE et au-delà. Les Pays-Bas sont le « pilote » général des projets axés sur la traite des êtres humains. Parmi les opérations les plus visibles figurent les journées d'action commune (JAD) (voir section 1.2). En 2023, dans le cadre de l'opération *JAD-Operation Global Chain*⁸⁷, dirigée par l'Autriche, codirigée par la Roumanie et coordonnée par EUROPOL, Frontex et INTERPOL, les autorités répressives de 25 États membres de l'UE et de 19 pays non-membres ont participé à des journées d'action commune pour lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, de mendicité forcée et de criminalité forcée. L'opération a mobilisé environ 130 000 agents et a donné lieu à 212 arrestations et à l'identification de 1 426 victimes⁸⁸. Les pays non-membres de l'UE qui ont pris part à cette opération sont l'Albanie, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Colombie, l'Islande, le Kosovo⁸⁹, la Moldavie, le Monténégro, le Maroc, le Nigéria, la Macédoine du Nord, les Philippines, la Serbie, la Suisse, l'Ukraine, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Vietnam⁹⁰. Un autre exemple d'activités conjointes d'EMPACT est celui des « semaines Hackathon », où des experts en technologie numérique de plusieurs pays unissent leurs forces pour recueillir des informations sur les cas de traite des êtres humains sur les plateformes en ligne. Le premier hackathon en ligne à échelle européenne, qui s'est déroulé aux Pays-Bas le 6 septembre 2022, a vu la participation de 85 experts de 20 pays (Allemagne, Autriche, Albanie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine). L'opération a notamment permis d'effectuer un contrôle sur 114 plateformes en ligne, dont 30 liées à des bénéficiaires de la protection temporaire ukrainiens vulnérables, et d'identifier 11 suspects de traite des êtres humains et 45 victimes potentielles (dont 25 de nationalité ukrainienne)⁹¹.



2.2. MESURES SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN DEHORS DE L'UE : PARTENARIATS OPÉRATIONNELS COMMUNS

Les projets de « **partenariat opérationnel commun** » (POC) impliquent la mise en place d'une **coopération structurée entre les autorités répressives et judiciaires des pays tiers et les organismes similaires des États membres de l'UE**. Les POC constituent des cadres de coopération souples permettant de lutter contre les réseaux criminels organisés actifs dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains, adaptés aux besoins du pays partenaire. Un ou plusieurs États membres de l'UE travaillent aux côtés des autorités répressives, judiciaires et d'autres autorités compétentes d'un pays partenaire, en coopération avec des agences de l'UE et des organisations internationales. Ce sou-

ten peut comprendre des formations, des actions de mentorat, l'échange d'informations et la fourniture d'équipements.

Les POC sont généralement financées par le FSI ou le FAMI, notamment par le biais de la facilité de partenariat en matière de migration (MPF – *Migration Partnership Facility*), du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique ou (plus récemment) du Fonds du programme NDICI — Europe dans le monde. Ils sont mis en œuvre par les États membres de l'UE ou leurs agences de mise en œuvre, la Commission européenne jouant un rôle important en tant que

[press/newsroom/news/empact-hackathon-16-suspects-de-traffiquants-d-etres-humains-et-60-victimes-potentielles-identifiees](https://www.europol.europa.eu/press/newsroom/news/empact-hackathon-16-suspects-de-traffiquants-d-etres-humains-et-60-victimes-potentielles-identifiees)

85 EMPACT, « Trafficking in Human Beings (THB)- EMPACT 2022 Results Factsheet » https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/2023_225_empact-fact-sheets-2022_web-final.pdf

86 EMPACT, « Trafficking in Human Beings (THB)- EMPACT 2023 Results Factsheet » https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/2023_225_empact-fact-sheets-2022_web-final.pdf

87 EMPACT, « Trafficking in Human Beings (THB)- EMPACT 2023 Results Factsheet » Voir aussi EUROPOL, « 1 426 potential victims identified in global operation against human trafficking », <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/1-426-potential-victims-identified-in-global-operation-against-human-trafficking>

88 Voir aussi EUROPOL, « 1 426 potential victims identified in global operation against human trafficking », <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/1-426-potential-victims-identified-in-global-operation-against-human-trafficking>

89 Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

90 Voir aussi EUROPOL, « 1 426 potential victims identified in global operation against human trafficking », <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/1-426-potential-victims-identified-in-global-operation-against-human-trafficking>

91 EUROPOL, « 20 countries spin a web to catch human traffickers during a hackathon », <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/20-countries-spin-web-to-catch-human-traffickers-during-hackathon>

donateur, assurant la supervision et la coordination et garantissant la cohérence entre les différentes activités.

Les POC visent à lutter contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains par le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des autorités locales chargées de l'enquête. Plus concrètement, ces projets visent à établir des approches communes pour enquêter sur le trafic de migrants et la traite des êtres humains, à stimuler la coopération et les échanges d'informations entre pays voisins et à favoriser le développement d'unités d'enquête spécialisées travaillant sur des questions telles que la fraude documentaire ou les réseaux de traite transfrontalière.

Un exemple est le projet « Eastems » (2023-2026) avec le Pakistan⁹², financé par le FSI et mis en place par plusieurs États membres de l'UE (Grèce, Chypre, Allemagne, France), qui vise à renforcer la coopération institutionnelle avec le Pakistan en élaborant des procédures opérationnelles standards, en échangeant des informations et en établissant un soutien mutuel pour les enquêtes. Un projet similaire est le projet « 2020-2024 COP2 » avec le Mali, financé par le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, dont l'objectif est de renforcer les capacités opérationnelles et judiciaires de l'unité de police malienne chargée de poursuivre et de juger les réseaux criminels⁹³.

Le « POC SMUGG project (2020-2024)⁹⁴ » — un projet-cadre financé par le volet Police du FSI et mis en œuvre dans plusieurs pays africains par divers services répressifs de l'UE — a soutenu la mise en place de POC avec plusieurs pays africains. Concrètement, cela s'est traduit par la fourniture d'un soutien technique et d'un encadrement opérationnel, l'organisation de formations et la mise en place de mécanismes d'échange de données dans les pays participants.

En Côte d'Ivoire, les activités ont été mises en œuvre entre 2020 et 2023 par le ministère français de l'Intérieur et CIVIPOL, son partenaire sur le plan technique, et visaient à renforcer la capacité institutionnelle de la sous-direction nationale de la police des frontières (SD-PAF) dans les enquêtes sur les réseaux de traite des êtres humains, en l'occurrence avec la

fourniture de nouveaux outils et équipements (la phase II du projet avait déjà commencé en 2023). Une action similaire a été menée dans plusieurs pays : au Nigéria, au Niger et au Maroc (2020-2023), mise en œuvre par la police fédérale allemande ; en Guinée Conakry (2020-2023), mise en œuvre par le ministère français de l'Intérieur et CIVIPOL. En 2024, dans le cadre du fonds NDVICI — Europe dans le monde, plusieurs POC ont été renouvelés pour leur deuxième phase, notamment au Sénégal et en Guinée Conakry. Dans le cadre du Fonds du programme NDVICI — Europe dans le monde, une équipe commune d'enquête (ECE) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, à la traite des êtres humains et au trafic de migrants a été mise en place au Niger en 2022 jusqu'en 2023 (ECI-Migration).

Encadré 4 : NETCOP : Relier les projets de lutte contre la traite des êtres humains en Afrique de l'Ouest

Le projet « Network of Common Operational Partnerships West and Central Africa (NETCOP) » (2021 - 2023) a été développé pour renforcer la coopération régionale entre les POC de six pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Niger, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée Conakry)⁹⁵. Sous l'égide des partenaires pour cette mise en œuvre — à savoir le ministère français de l'Intérieur, CIVIPOL, le ministère espagnol de l'Intérieur et la *Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas* (FIIAPP) — NET — COP visait à renforcer la coopération transfrontalière des services répressifs par le développement de méthodologies d'enquête communes, le partage de renseignements et de données, une formation ciblée et l'organisation d'échanges et de jumelages entre les unités d'enquête de différents pays. NETCOP, qui en est à sa deuxième phase (2023-2025), se concentre actuellement sur le soutien d'un système d'échange d'informations entre les partenaires africains, ainsi que sur l'organisation d'activités communes et d'opérations conjointes⁹⁶. D'autres activités clés comprennent la formation au traitement des données et la standardisation des procédures opérationnelles⁹⁷.



2.3. AUTRES MESURES FINANCÉES PAR L'UE ET MISES EN ŒUVRE PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Un troisième volet concerne d'autres mesures financées par l'UE et mises en œuvre par des organisations internationales ou des États membres de l'UE.

Certaines des mesures financées par l'UE et mises en œuvre par des organisations internationales se concentrent sur le **renforcement de la capacité des pays partenaires à identifier et à protéger les victimes de la traite des êtres humains**.

Par exemple, le projet « P-ACT » en Turquie⁹⁸, financé par le MPF (fonds FSI et FAMI) et mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), vise à renforcer la capacité opérationnelle de la

Turquie en matière de poursuites judiciaires, ainsi que la protection et l'aide aux victimes. Le projet, qui a reçu un financement de 2,4 millions d'euros, a débuté en novembre 2023 et se poursuivra jusqu'en mai 2025.

92 Titre complet du projet : European Actions Strengthening Teams Establishment Against Migrant Smuggling (COP).

93 Commission européenne, « Common Operational Partnership (COP) Mali », https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/common-operational-partnership-cop-mali_en

94 Partenariat opérationnel commun contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains le long des routes migratoires africaines.

95 Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), « NETCOP, creation of association of common operating networks », https://www.fiiapp.org/en/proyectos_fiiapp/netcop-creation-of-association-of-common-operating-networks/

96 FIIAPP, « NETCOP II », https://www.fiiapp.org/en/proyectos_fiiapp/netcop-ii-2/

97 Ibid.

98 Titre complet : 4-P-Actions Against Trafficking in Human Beings (P-ACT). Voir Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), « P-ACT », <https://www.icmpd.org/our-work/projects/4p-actions-against-trafficking-in-human-beings-p-act-p-act>

Encadré 5 : Soutien de l'UE à la mise en œuvre de la déclaration de Niamey

En 2018, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, ainsi que l'UE et d'autres organisations internationales telles que les Nations unies et l'Union africaine, ont approuvé la déclaration conjointe de Niamey sur la coordination de la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains⁹⁹. La déclaration exprimait le plein engagement des parties à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et à protéger les droits des migrants et des victimes de la traite des êtres humains. Afin d'assurer le suivi des priorités stratégiques et des actions convenues à Niamey par les parties, le document a également mis au point un mécanisme de suivi permanent, dont le personnel proviendra de l'ONUDC, laquelle sera aussi chargée de sa coordination. Grâce à une aide financière dédiée¹⁰⁰, l'UE a soutenu le travail de suivi et de coordination de l'ONUDC (un soutien financier par le biais du FSI a été fourni pour la période 2021-2023 et est actuellement mis en œuvre pour la période février 2024-janvier 2026). En particulier, le projet vise à soutenir l'ONUDC dans les tâches suivantes : mettre en place et maintenir les structures et les outils du mécanisme permanent ; suivre les progrès de sa mise en œuvre par le biais de la collecte de données et l'établissement de rapports ; organiser des réunions techniques des points de contact nationaux et des réunions de haut niveau ; fournir une assistance opérationnelle et technique aux pays participants selon leurs besoins.

D'autres projets financés par l'UE et mis en œuvre par des organisations internationales incluent la protection contre la traite des êtres humains comme étant l'une des composantes de programmes plus larges axés sur la protection des réfugiés et des groupes vulnérables, tels que les programmes de développement régional et de protection. En particulier, le programme en Afrique du Nord (2023-2025)¹⁰¹, mis en œuvre par

l'OIM au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Niger et en Mauritanie, prévoit plusieurs formations à l'intention des acteurs nationaux et locaux en vue d'identifier les victimes de la traite des êtres humains, de leur fournir une assistance et des soins spécialisés et d'assurer qu'ils soient orientés selon leurs besoins. Le projet prévoit également de sensibiliser les migrants vulnérables aux risques de traite liés à la migration.

Par exemple, en Asie, le programme « Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants — Asie et Moyen-Orient — **GLO.ACT**¹⁰² » a été mis en œuvre par l'ONUDC dans le but d'aider les autorités gouvernementales et les OSC à élaborer des politiques, à réviser la législation et à coopérer aux niveaux régional et transrégional. Le projet a également fourni une assistance directe aux victimes de la traite des êtres humains et aux migrants vulnérables en renforçant les mécanismes d'identification, d'orientation et de protection. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UE soutient depuis 2020 le programme « **EUROFRONT** »¹⁰³, qui a notamment créé une plateforme de coordination régionale contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. L'UE a également soutenu le programme « **EL PACCTO** » (programme Europe-Amérique latine d'assistance contre la criminalité transnationale organisée)¹⁰⁴ et ses réseaux de coopération policière spécialisés. Le centre **ROCK**, pour « *Regional Operational Centre in support of the Khartoum process and the African Union (AU) Horn of Africa Initiative* » (projet régional visant à lutter contre les réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains et le trafic de migrants, financé par le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne) en est un autre exemple.

L'UE a également financé ou cofinancé un certain nombre de mesures plus générales mises en œuvre par les États membres de l'UE dans les pays tiers pour lutter contre la traite des êtres humains ou ciblant les victimes ressortissantes de pays tiers au sein de l'UE. Ces projets sont analysés dans la section 3 ci-dessous sur les mesures nationales mises en œuvre par les pays membres et observateurs du REM.

99 Voir Guide de la déclaration de Niamey, <https://www.niameydeclarationguide.org/>

100 Nom complet du projet : « Support to the Permanent Follow-up Mechanism of the Niamey Declaration and its Secretariat ». Le projet est financé par le FSI.

101 Programme régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord (RDPP-NA) Phase 6.

102 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « GLO-ACT overview », <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/glo-act2/overview.html>

103 EUROFRONT, « What is EUROFRONT? », <https://programaeurofront.eu/en/page/que-es-eurofront>

104 EL PACCTO, « About EL PACCTO? », <https://elpaccto.eu/en/sobre-el-paccto/que-es-el-paccto/>

3. POLITIQUES ET MESURES NATIONALES

Cette section fournit un aperçu des **priorités, politiques et mesures nationales luttant spécifiquement contre la dimension internationale de la traite des êtres humains**. Comme indiqué précédemment, la dimension internationale de la traite des êtres humains se rapporte dans cette étude aux efforts des pays membres et observateurs du REM pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers à destination de leur pays, que ce soit a) dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (et des victimes potentielles) ; b) dans leur pays, lorsque ces efforts ont une composante internationale, ce qui peut correspondre à une implication/coopération avec des partenaires internationaux, des activités transfrontalières, et à cibler des nationalités de

pays tiers spécifiques/des victimes de certaines régions.

Cette section commence par une analyse des principales priorités thématiques et géographiques des pays membres et observateurs du REM dans leur combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et se poursuit par une cartographie des politiques ciblées et des mesures nationales en la matière (y compris les politiques et mesures mises en œuvre au sein et en dehors de l'UE). La section se termine par une analyse des structures de coopération existantes entre les pays membres et observateurs du REM et les partenaires internationaux (pays tiers et organisations internationales).



3.1. APERÇU DES PRIORITÉS NATIONALES DANS LA LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Cette section présente les principales priorités thématiques et géographiques des pays membres et observateurs du REM dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

3.1.1 Priorités thématiques

Les pays membres et observateurs du REM ont donné la priorité à un large éventail de domaines thématiques dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, que ce soit par la mise en œuvre de mesures ciblées, le financement de projets ou des objectifs politiques spécifiques.

Plusieurs pays¹⁰⁵ ont mentionné les piliers du « **modèle 4P** »¹⁰⁶ comme cadre global pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers et pour orienter leurs priorités thématiques dans ce domaine. On peut citer le projet « **Soutien au renforcement de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux (EU4FAST)** »¹⁰⁷. Le projet EU4FAST, qui intègre l'approche des 4 P (prévention, protection, poursuites et partenariat), vise à renforcer les capacités des autorités nationales et régionales des pays des Balkans occidentaux en matière de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Le projet, financé conjointement par la Commission européenne (DG ENEST) et les gouvernements allemand, italien et néerlandais, devrait durer de 2023 à 2027.

Même si certains pays ne mentionnent pas spécifiquement les piliers du « modèle des 4 P » dans leurs priorités thématiques, la plupart des pays ont déclaré travailler sur chacun de ces piliers dans leur lutte contre la traite des êtres humains ayant une

dimension internationale. Les piliers du modèle des 4P et les autres priorités thématiques sont décrits plus en détail dans les paragraphes suivants.

La priorité thématique la plus commune dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains dans les pays membres et observateurs du REM était la **prévention de ce crime**¹⁰⁸. Dans certains cas, des actions de prévention ciblant spécifiquement les ressortissants de pays tiers ont été privilégiées dans le cadre de stratégies et de plans d'action nationaux¹⁰⁹. L'Estonie, par exemple, accorde la priorité à la prévention de la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans sa stratégie sur l'accord de prévention de la violence 2021-2025. De même, en Irlande, l'un des objectifs visant spécifiquement les victimes ressortissantes de pays tiers dans le cadre du troisième plan d'action national (PAN) de lutte contre la traite des êtres humains, est la réduction de la vulnérabilité grâce, entre autres, à l'utilisation de l'aide publique au développement pour le renforcement des capacités dans les pays tiers en ciblant les groupes susceptibles d'être plus exposés au risque de traite.

Certains pays membres du REM ont concentré leurs actions de prévention sur la **sensibilisation des ressortissants de pays tiers**¹¹⁰ aux risques de la traite des êtres humains et de l'exploitation en général¹¹¹ et plus spécifiquement de la traite à des fins d'exploitation par le travail¹¹². L'un des objectifs stratégiques de la France en matière de prévention de la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de transit des victimes est le soutien aux campagnes et actions de mobilisation internationale, ainsi que la traduction systématique des campagnes de sensibilisation

105 CY, ES, FR, IE, IT, LT, LV et GE, RS.

106 Pour plus d'informations sur le modèle 4P (Prévention, Protection, Poursuite et Partenariats), veuillez consulter : HCDH, « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>

107 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), « EU Support to Strengthen the Fight against Migrant Smuggling and Trafficking in Human Beings in the Western Balkans », <https://www.giz.de/de/downloads/giz2024-en-eu4fast.pdf>

108 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LV, NL, PL, SE, SI et GE.

109 CY, EE, EL, ES, FR, SI et GE.

110 AT, BE, BG, DE, EE, ES, FR, HU, IE, IT, PL, SK.

111 EL, ES, FR, HU, IT, SE.

112 EE, ES, FI, FR, IT, LV, PL, SK.

en plusieurs langues. Certains pays ont également donné la priorité à la **réduction de la demande de traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers** dans le cadre de leur travail de prévention¹¹³. La France, par exemple, a élaboré une stratégie commune avec la Suède pour lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle en réduisant la demande qui alimente le trafic sexuel au niveau international. En Lettonie, les institutions de contrôle telles que les gardes-frontières nationaux et l'inspection du travail nationale organisent des visites régulières pour vérifier si l'emploi est organisé conformément à la politique du travail et de l'immigration et pour réduire la demande de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail de la main-d'œuvre étrangère.

Le soutien, l'assistance et la protection des victimes de la traite des êtres humains ont également constitué une priorité thématique clé parmi les pays membres et observateurs du REM dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains¹¹⁴. Certains pays ont accordé une attention particulière aux femmes et aux enfants ressortissants de pays tiers¹¹⁵ ou la fourniture d'un soutien et d'une assistance directs aux victimes de la traite des êtres humains dans les pays tiers¹¹⁶. Par exemple, en Grèce, la protection, l'assistance et la réintégration sociale ont été incluses comme priorités clés dans les lignes d'action stratégiques du plan d'action national 2019-2023 pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection et la réadaptation des victimes.

Douze pays ont déclaré donner la priorité aux **poursuites** des auteurs dans leur combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains¹¹⁷. Par exemple, en Géorgie, les priorités en matière de poursuites sont couvertes par la stratégie 2022-2027 du service en charge des poursuites en Géorgie, une attention particulière étant accordée à l'exécution des demandes d'entraide judiciaire émanant de pays étrangers dans le cadre d'affaires de traite des êtres humains. Les Pays-Bas accordent la priorité à l'amélioration de la détection et de la poursuite des auteurs de traite des êtres humains dans les pays tiers et l'une des priorités de la Pologne dans le cadre du plan d'action national contre la traite des êtres humains 2022-2023 était d'améliorer l'efficacité de l'action institutionnelle visant à poursuivre les crimes de traite des êtres humains. Cinq pays ont également donné la priorité à la lutte contre la **traite des êtres humains en tant que forme de criminalité transnationale organisée**¹¹⁸. Citons, parmi les priorités dans ce contexte, la désorganisation des itinéraires empruntés par les trafiquants vers l'UE – par exemple les efforts de la Slovaquie pour renforcer les contrôles aux frontières – ou la participation à des opérations conjointes et l'échange de renseignements avec des pays tiers pour démanteler les réseaux criminels. Huit pays ont souligné le renforcement de la **coopération internationale**

entre les autorités répressives nationales et internationales comme étant une priorité thématique pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains¹¹⁹. Par exemple, la Grèce donne la priorité au partage international des données, grâce à un meilleur soutien à l'intégration des données transfrontalières et à la gestion des dossiers, et la Lituanie a souligné la priorité accordée à la coopération internationale par le biais d'équipes communes d'enquête avec d'autres pays.

L'identification des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains a également été soulignée comme une priorité essentielle dans huit pays membres du REM¹²⁰. Parmi les priorités dans ces domaines figure le renforcement des capacités des principales parties prenantes, telles que les autorités répressives et les organes institutionnels, à identifier les victimes. La Lituanie, par exemple, a donné la priorité au renforcement des capacités des spécialistes à identifier les ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains en temps voulu et de manière appropriée, en veillant à ce qu'ils soient orientés vers une assistance adéquate qui réponde à leurs besoins et à ce qu'ils en bénéficient. Dans le cadre du plan d'action national irlandais visant à prévenir et à lutter contre la traite des êtres humains, l'organisation d'une formation à la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention des forces de défense irlandaises chargées de missions de maintien de la paix à l'étranger est un objectif clé.

3.1.2 Priorités géographiques

Seize pays membres du REM ont indiqué qu'ils ciblaient des pays tiers, des régions géographiques ou des nationalités de pays tiers spécifiques dans leur combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains¹²¹. Six pays¹²² ne ciblent pas des pays tiers ou des régions spécifiques, mais s'attaquent à la traite des êtres humains de manière plus générale. Par exemple, la Finlande et la Lituanie se concentrent principalement sur les groupes vulnérables, qui comprennent notamment les ressortissants de pays tiers, mais ne ciblent pas de nationalités de pays tiers spécifiques.

Les principales aires géographiques auxquelles les pays membres et observateurs du REM accordaient la priorité dans ce contexte étaient les pays d'**Europe du Sud-Est et de l'Est** (15 pays accordaient la priorité à l'Ukraine¹²³), l'**Afrique de l'Ouest** (6 pays accordaient la priorité au Nigéria)¹²⁴ et l'**Afrique de l'Est** (trois pays accordaient la priorité à l'Éthiopie¹²⁵ et trois à l'Ouganda) (voir tableau 2)¹²⁶. L'Espagne collabore avec des pays d'**Amérique latine** tels que la Colombie, le Pérou ou le Paraguay (échange d'informations et formation) et des pays africains tels que le Maroc, la Mauritanie, la Gambie ou le Nigéria (projets internationaux).

113 EE, ES, FR, IE, LV, SE.

114 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, NL, PL, SE, SK et GE, RS.

115 AT, CZ, EE, ES, FR, LT, PL, SK et RS.

116 FR, NL.

117 BG, CY, DE, EL, ES, FR, IE, IT, NL, PL, SI et GE.

118 AT, FR, HR, SE.

119 BE, CY, EL, ES, LT, NL, PL, SI et RS.

120 CY, CZ, DE, FR, IE, IT, LT, SE.

121 AT, BE, BG, CZ, DE, EL, ES, FR, HU, IT, LU, LV, NL, PL, SE, SI.

122 CY, EE, FI, IE, LT et GE.

123 AT, BE, BG, CZ, DE, EE, EL, ES, FR, HU, LT, LU, NL, PL, SE.

124 BE, DE, FR, IT, NL, SE.

125 DE, FR, NL.

126 DE, FR, PL, SE.

À la suite de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, certains pays membres du REM ont commencé à se mettre l'accent sur ce dernier pays¹²⁷. Par exemple, pour éviter que les réfugiés ukrainiens ne soient victimes de la traite des êtres humains, les autorités hongroises ont concentré leurs efforts sur la sensibilisation aux dangers de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail. Les autorités lituaniennes ont collaboré avec le service national du travail ukrainien pour prévenir le trafic de main-d'œuvre parmi les populations déplacées. La Pologne a accordé une

attention particulière aux groupes particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains, à savoir les enfants et les femmes à la frontière polono-ukrainienne. Une campagne d'information a été lancée, distribuant des dépliants d'information sur la traite des êtres humains, et un manuel¹²⁸ a été publié en 2022 pour aider les autorités judiciaires et les autorités répressives à identifier les victimes de la traite des êtres humains. Ce manuel contient également des procédures de contrôle des personnes qui se sont déclarées prêtes à aider les réfugiés dans la zone de la frontière polono-ukrainienne.

Tableau 2. Principaux pays/régions prioritaires pour les pays membres et observateurs du REM dans leur combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains

Régions ciblées	Pays	Pays membres et observateurs du REM
Afrique		
Afrique centrale	Tchad	DE, IT, NL
Afrique de l'Est	Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan du Sud	DE, FR, IE, IT, NL, SE
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	EL, ES, FR, IT, NL
Afrique de l'Ouest	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone	BE, DE, ES, FR, IT, NL, SE
Continent américain		
Amérique du Sud	Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Venezuela	DE, ES, FR, PL
Asie		
Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan	BG, EE, LV, SE
Asie de l'Est	Chine	FR, HU
Asie du Sud	Afghanistan, Pakistan	BG, IT, NL
Asie du Sud-Est	Philippines, Thaïlande, Vietnam	BE, DE, PL, SE
Europe		
Europe de l'Est	Biélorussie, Moldavie, Ukraine	AT, BG, CZ, DE, EE, ES, FR, HU, LT, LU, LV, NL, PL, SE
Europe du Sud-Est (Balkans)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie	AT, DE, EE, FR, IT
Asie occidentale (partie de l'Europe)	Azerbaïdjan, Géorgie, Turquie	AT, BG, EL
Moyen-Orient		
Asie occidentale	Irak, Jordanie, Liban, Syrie	AT, BG, NL



3.2. POLITIQUES NATIONALES CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Cette section donne un aperçu des **politiques, stratégies et plans d'action ciblés des pays membres et observateurs du REM qui traitent spécifiquement de la dimension internationale de la traite des êtres humains** dans les pays tiers et au niveau national et décrit les interconnexions existantes entre ces politiques et d'autres domaines de politiques (par exemple, la gestion des frontières, l'asile, la migration irrégulière, les droits fondamentaux, l'égalité des genres, etc.).

Comme mentionné plus haut, les « politiques » dans cette étude désignent les stratégies et plans d'action ciblés s'attaquant spécifiquement à la dimension internationale de la traite des êtres humains, mais aussi les instruments politiques plus larges qui comportent un volet explicite de lutte contre la traite (par exemple, un ou plusieurs objectifs de la politique font référence à la dimension internationale de la traite des êtres humains).

Politiques dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes contre la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM

Aucun des pays membres et observateurs du REM n'a de stratégie précise, de plan d'action ou de cadres politiques spécifiquement consacrés à la lutte contre la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles).

Plusieurs pays ont cependant des politiques ou des plans d'action nationaux ou des programmes gouvernementaux dont un ou plusieurs objectifs font référence à la dimension internationale de la traite des êtres humains dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

127 AT, BE, DE, EE, HU, LU, PL, SE.

128 Le manuel « Human trafficking - practical aspects of conducting proceedings » peut être consulté ici : <https://www.gov.pl/attachment/dc41a856-3f04-4540-ab53-1c40731699ae>

(potentielles)¹²⁹. Ces objectifs concernent principalement le renforcement ou le développement de la coopération avec les pays d'origine, de transit et d'installation temporaire ou permanente¹³⁰, les actions entreprises dans les pays tiers ou l'octroi d'un financement aux ONG/organisations intergouvernementales actives dans les pays tiers¹³¹, par exemple, pour sensibiliser aux risques d'exploitation et de traite par des campagnes publiques¹³², ou pour développer la coopération et l'échange d'informations avec la police dans les pays tiers¹³³. En France, par exemple, la stratégie interministérielle « Migrations et Développement 2023-2030 » vient compléter le troisième plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains, avec pour objectifs d'informer les ressortissants de pays tiers des risques liés à la migration irrégulière, au trafic de migrants et à la traite des êtres humains, de protéger les victimes de la traite et du trafic, et de renforcer les capacités institutionnelles grâce à une coopération régionale accrue. L'un de ses principes directeurs est le développement d'une approche de partenariat avec les pays tiers, l'UE et ses États membres, ainsi que la société civile. Deux des objectifs du plan d'action polonais contre la traite des êtres humains 2022-2024 sont d'élever le niveau de soutien apporté aux victimes de la traite des êtres humains (y compris les victimes mineures) et de renforcer la coopération internationale. L'Irlande s'est engagée à financer des initiatives dans le cadre de ses programmes d'aide outre-mer afin de renforcer les capacités des groupes vulnérables exposés au risque de traite. De même, l'une des priorités thématiques du programme de réforme de l'aide étrangère de la Suède est de soutenir les efforts de lutte contre toutes les formes de violence sexiste et sexuelle, l'exploitation par la prostitution et la traite des êtres humains, ainsi que les pratiques préjudiciables telles que les

mutilations génitales féminines et la stérilisation forcée. Trois pays membres du REM et la Géorgie¹³⁴ ont indiqué qu'ils ne luttent pas contre la dimension internationale de la traite des êtres humains dans les pays tiers au niveau politique, mais qu'ils mettaient en œuvre des mesures visant à lutter contre la traite des êtres humains.

3.2.1 Politiques de lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans les pays membres et observateurs du REM

La manière dont est menée la lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers au niveau politique dans les pays membres et observateurs du REM varie considérablement d'un pays à l'autre.

Aucun des pays membres et observateurs du REM n'a de stratégie, de plans d'action ou de cadre politique dédiés spécifiquement à la lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans leur pays. Comme l'indique le tableau 3, le plus souvent, cet aspect est abordé dans le cadre des politiques/plans d'action nationaux de lutte contre la traite¹³⁵, ou d'autres politiques ou stratégies gouvernementales, qui contiennent un ou plusieurs objectifs faisant référence à la dimension internationale de la traite des êtres humains¹³⁶. D'autres pays ne s'attaquent pas spécifiquement à la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers au niveau politique (ni dans le cadre des plans d'action nationaux de lutte contre la traite ni dans le cadre de programmes gouvernementaux plus larges)¹³⁷.

Tableau 3. Aperçu de la manière dont les pays membres et observateurs du REM luttent contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers au niveau politique dans leurs pays

Approche politique	Pays membres et observateurs du REM
La traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers est combattue dans le cadre des politiques/plans d'action nationaux de lutte contre la traite (c'est-à-dire que des objectifs spécifiques se rapportent à la dimension internationale de la traite des êtres humains).	AT, CY, CZ, DE, EE, EL, FI, FR, IE, IT, NL, PL, SK et GE, RS.
La traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers est combattue dans le cadre d'autres politiques ou stratégies gouvernementales.	SE, SI, SK.
La traite des êtres humains par des ressortissants de pays tiers n'est pas combattue de manière spécifique au niveau politique.	BE, BG, HU, LT, LU, LV.

Dans les pays qui abordent ces aspects dans le cadre de leurs politiques/plans d'action nationaux de lutte contre la traite¹³⁸, les objectifs liés à la dimension internationale de la traite des êtres humains comprennent le plus souvent la lutte contre l'exploitation économique et par le travail des ressortissants de pays tiers¹³⁹, la sensibilisation aux risques d'exploitation par le travail¹⁴⁰, l'identification des victimes ressortissantes de pays tiers¹⁴¹, et la prévention, la lutte et l'engagement de poursuite contre les diverses formes de violence et d'abus sexuels et non sexuels interpersonnels à l'égard de ressortissants de pays

tiers victimes de la traite¹⁴². Par exemple, dans le domaine de l'exploitation par le travail, la Stratégie nationale française d'accélération pour éliminer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain à l'horizon 2030¹⁴³, renforce la capacité des entreprises et des acheteurs publics à faire preuve de la diligence nécessaire afin de mieux protéger les victimes potentielles, en particulier les ressortissants de pays tiers, grâce à des mécanismes de détection améliorés. La France a également fait état d'une augmentation des inspections par les bureaux d'inspection du travail dans les secteurs et

129 DE, FR, IE, NL, PL, SE et GE, RS.
130 FR, NL, PL et GE, RS.
131 DE, FR, IE, PL.
132 FR, PL.
133 IE et RS.
134 CY, EL, SI et GE.
135 AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LV, NL, PL, SK et GE, RS.
136 SE, SI, SK et RS.
137 BE, BG, HU, LT, LU, LV.
138 AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, NL, PL et GE, RS.
139 CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, PL et GE.
140 CY, EE, ES, FR, IE, IT, PL.
141 CY, EL, ES, FI, FR, IE, IT, PL.
142 CY, EE, EL, ES, FR, IT.
143 Gouvernement français, Stratégie nationale d'accélération pour éliminer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain à l'horizon 2030, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/20211102_strategie_nationale_fr_pays_pionnier_a87_18h30_cle0d1866.pdf

les entreprises à risque afin de garantir le respect des droits des travailleurs et de prévenir l'exploitation par le travail. De même, l'Allemagne a adopté en 2023 la loi sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, qui exige des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales dans les pays tiers, afin de promouvoir la protection contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains. Le programme serbe de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2029 décrit les mesures prises à l'égard des ressortissants de pays tiers pour améliorer l'identification des victimes, prévenir la traite des êtres humains visant les groupes vulnérables (en particulier les enfants migrants) et renforcer les inspections du travail grâce à la participation active des services de l'emploi, des employeurs, des syndicats et des travailleurs eux-mêmes. Le plan d'action de la Finlande contre la traite des êtres humains pour 2021-2023 ne différencie pas, par principe, les victimes de la traite des êtres humains en fonction de leur pays d'origine. Les mesures sont destinées à mettre en œuvre les objectifs stratégiques du programme de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains. Certaines de ces mesures se concentrent toutefois plus spécifiquement sur les victimes de pays tiers, et une attention particulière était déjà accordée, lors de l'élaboration du plan d'action, aux facteurs qui affectent la vulnérabilité des victimes, par exemple leur statut d'étranger. Le plan d'action national polonais contre la traite des êtres humains pour 2022-2024 prévoit la réalisation de campagnes de sensibilisation aux risques d'exploitation et de travail forcé, avec diffusion des informations dans les langues des RPT.

Un autre objectif identifié dans certains plans d'action nationaux de lutte contre la traite, en rapport avec la dimension internationale de la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers, concerne la lutte contre la **criminalité organisée**¹⁴⁴. Cela représente, par exemple, l'une des priorités du plan de développement de la politique pénale à l'horizon 2030 adopté par le Parlement estonien en 2020¹⁴⁵. D'autres objectifs comprennent l'amélioration de la **prévention et de la protection** des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains¹⁴⁶, l'Autriche mettant particulièrement l'accent sur la garantie d'une protection adéquate contre la revictimisation des anciennes victimes de la traite rapatriées dans son plan d'action national 2021-2023.

Trois pays membres du REM ont inclus des objectifs de lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans leurs **programmes/cadres gouvernementaux généraux ou procédures opérationnelles standards (POS)**¹⁴⁷. C'est le cas, par exemple, des POS¹⁴⁸ en Slovaquie pour la prévention et l'action dans les cas de violence sexuelle à l'encontre des personnes, traitées selon les dispositions de la loi sur la protection internationale. Les objectifs des POS se rapportent à l'identification des cas de traite des êtres humains dans les procédures de traitement des cas de violence sexuelle et sexuelle. De même, en Suède, la Stratégie nationale sur dix ans pour la prévention et la lutte contre la violence des hommes à l'égard des femmes pour la période 2017-2026, comprend des objectifs de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains. L'une des pierres angulaires de la stratégie est de prendre en compte les conditions de vie et les vulnérabilités à la violence lors de la planification des mesures, du soutien et de la protection, y compris les vulnérabilités liées à la migration, entre autres.

Les pays membres du REM qui ne luttent pas spécifiquement au niveau politique contre la traite des êtres humains qui touche les ressortissants d'un pays tiers (ni dans le cadre de plans d'action nationaux contre la traite, ni même dans le cadre de programmes gouvernementaux plus généraux¹⁴⁹) traitent cet aspect dans le cadre de politiques plus larges qui ne font pas de distinction entre les nationalités. La Lituanie, la Lettonie et les Pays-Bas, par exemple, ciblent les groupes vulnérables exposés au risque de traite des êtres humains, mais aussi les victimes en général, sans cibler spécifiquement les ressortissants de pays tiers. Les Pays-Bas luttent contre les aspects internationaux de la traite des êtres humains par des mesures politiques plus générales dans le cadre du programme plus large « *Samen tegen mensenhandel* » (Ensemble contre la traite des êtres humains) de 2018 (complété par un plan d'action national de juin 2024), qui ne visent pas spécifiquement les victimes de pays tiers, mais toutes les victimes, quelle que soit leur nationalité. Le plan d'action de la Lituanie pour lutter contre la traite des êtres humains ne cible pas spécifiquement les ressortissants de pays tiers en tant que catégorie distincte ; au contraire, l'approche est globale et couvre tous les groupes vulnérables, y compris les ressortissants de pays tiers. La Lettonie a adopté une approche globale similaire dans son plan de prévention de la traite des êtres humains pour 2021-2023.

3.2.2 Liens avec d'autres politiques pertinentes

Presque tous les pays membres et observateurs du REM ont fait état d'interconnexions entre les politiques nationales traitant de la dimension internationale de la traite des êtres humains et d'autres domaines politiques¹⁵⁰.

Dans cinq pays membres du REM et en Serbie, ces interconnexions s'étendent à plusieurs domaines politiques nationaux, les principaux étant le crime organisé, les droits de l'homme, l'égalité des genres, la gestion des frontières ainsi que divers sous-domaines liés à l'asile et à la migration¹⁵¹. Cinq pays ont adopté des **stratégies de généralisation pour lutter contre la traite des êtres humains**¹⁵². En Suède, par exemple, des mesures opérationnelles de lutte contre la traite des êtres humains sont utilisées dans toutes les procédures de l'Agence des migrations, puisque les victimes potentielles de la traite des êtres humains peuvent être identifiées dans les procédures d'asile ainsi que dans les procédures de migration légale (par exemple les procédures d'autorisation de travail) et dans les demandes de visa.

De même, les politiques de lutte contre la traite des êtres humains en Grèce sont intégrées à divers domaines tels que la gestion des frontières, l'asile, les droits fondamentaux et la criminalité organisée, l'accent étant mis sur la coopération internationale et l'intégration intersectorielle afin de s'attaquer de manière globale au problème de la traite des êtres humains. Les interconnexions entre les politiques nationales contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et d'autres domaines politiques peuvent être divisées en trois thèmes de politiques principaux : politiques d'asile et de migration ; droits fondamentaux, égalité des genres et violence sexuelle ; exploitation par le travail et la criminalité organisée (voir tableau 4).

144 CZ, EE, FR.

145 Page d'accueil du ministère de la Justice, *Kriminaalpoliitika põhialused* | Justiits- ja Digiministeerium

146 AT, DE, EE, EL, FR, IT et RS.

147 SE, SI, SK.

148 Les POS en Slovaquie constituent un accord entre les autorités gouvernementales compétentes, le HCR et les ONG, introduisant des méthodes de travail plus efficaces dans le domaine de la prévention.

149 BE, BG, HU, LT, LU, LV.

150 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, PL, SE, SI et GE, RS.

151 AT, EL, FI, PL, SI et GE, RS.

152 EL, FI, LT, PL, SE.

Tableau 4. Autres grands domaines d'action liés à la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains

Domaine politique	Pays membres et observateurs du REM
Politiques d'asile et de migration	AT, DE, EL, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LV, PL, SE, SI, SK et GE, RS
Politiques concernant le trafic de migrants et la migration irrégulière	AT, EL, ES, FI, FR, LV, SK et GE
Politiques de gestion des frontières	EL, LV, PL, SI, SK et RS
Politiques en matière de droits fondamentaux	AT, EL, FI, FR, SI et GE, RS
Politiques en matière de droits de l'enfant	FI, IT, SI
Politiques en matière d'égalité des genres	AT, EL, FI, IT, LT, SE et RS
Politiques de lutte contre la violence sexiste	EL, IE, IT, LT, NL, SE et RS
Exploitation par le travail	DE, ES, FI, FR, LT, IE, IT, SE, SK
Crime organisé	CZ, DE, EL, LT, LV, PL

Interconnexions avec les politiques en matière d'asile et de migration

Étant donné que de nombreuses victimes ressortissantes de pays tiers sont initialement identifiées au cours des procédures de demande d'asile ou parmi les migrants en séjour irrégulier, plusieurs pays membres du REM ont intégré leurs politiques de lutte contre la traite des êtres humains aux politiques en **matière d'asile et de migration**¹⁵³. En France, par exemple, la stratégie interministérielle « Migrations et Développement 2023-2030 » ainsi que les « Orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement » fixées en juillet 2023, soulignent la nécessité d'une gouvernance multiniveau des migrations, en particulier dans le contexte de la lutte contre la traite des êtres humains. En Grèce, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains sont étroitement intégrées aux efforts visant à réduire l'immigration irrégulière et à démanteler les réseaux criminels organisés impliqués dans la traite des êtres humains. La Hongrie a intégré des questions relatives à l'identification des victimes de la traite des êtres humains dans son questionnaire obligatoire pour l'entretien d'asile.

Six pays ont fait état d'interconnexions spécifiques avec les politiques et stratégies contre le **trafic de migrants et la migration irrégulière**¹⁵⁴ et six pays ont fait état d'interconnexions entre les politiques de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et les **politiques de gestion des frontières**¹⁵⁵. La Slovaquie a renforcé les contrôles et la surveillance le long des principales routes migratoires afin de détecter et de prévenir la traite des êtres humains. L'équipe interministérielle polonaise de lutte contre la traite des êtres humains a été créée en 2023 et soutient l'interconnectivité entre les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et d'autres domaines d'action tels que les migrations régulières et irrégulières, mais aussi la gestion des réfugiés et des frontières. Depuis septembre 2023, elle bénéficie d'une priorité plus élevée et relève directement du Premier ministre polonais. La Serbie a adopté sa stratégie de gestion intégrée des frontières pour la période 2022-2027, qui lutte contre la criminalité transfrontalière, ce qui comprend la traite des êtres humains.

Interconnexions avec les politiques relatives aux droits fondamentaux, à l'égalité des genres et à la violence sexiste

Six pays membres du REM, la Géorgie et la Serbie ont mentionné des liens entre les politiques contre la dimension internationale de la traite des êtres humains et les **politiques relatives aux droits fondamentaux**¹⁵⁶. Par exemple, l'une des priorités de la stratégie nationale de protection des droits de l'homme de la Géorgie pour la période 2022-2030 est de lutter contre la traite des êtres humains et de protéger les droits des victimes (reconnue)¹⁵⁷. En Slovaquie, les politiques nationales en matière de droits de l'homme mettent l'accent sur la protection des droits fondamentaux des victimes de la traite, notamment l'accès à la justice, à la protection et aux services de soutien, afin de garantir que les mesures de lutte contre la traite respectent et défendent les droits et la dignité des victimes, conformément aux normes internationales. La Finlande, l'Italie et la Slovaquie ont mis en avant certains liens avec les politiques relatives aux droits de l'enfant.

Sept pays membres du REM et la Serbie ont mentionné des interconnexions avec les politiques **d'égalité des genres**¹⁵⁸. Par exemple, la Serbie a adopté la stratégie pour l'égalité des genres 2021-2030, qui vise à combler l'écart entre les genres et à parvenir à l'égalité des genres afin de réduire la vulnérabilité qui peut résulter de la traite des êtres humains. Six pays ont également établi un lien entre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers et les politiques de lutte contre la **violence fondée sur le genre**¹⁵⁹, comme le plan stratégique national italien sur la violence masculine à l'égard des femmes 2021-2023 et la troisième stratégie nationale irlandaise sur la violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre, qui soulignent que les victimes de la traite constituent un groupe plus exposé au risque de violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre.

Interconnexions avec les politiques de lutte contre l'exploitation par le travail et la criminalité organisée

Huit pays ont mis en avant la lutte contre l'**exploitation par le travail**¹⁶⁰ et cinq pays ont mentionné la lutte contre la **criminalité organisée**¹⁶¹ comme étant des domaines politiques liés à la dimension internationale de la traite des êtres humains. La stratégie et le plan d'action de la Finlande pour lutter contre

153 AT, CY, DE, EL, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LV, PL, SE, SI et GE, RS.

154 AT, EL, FI, FR, LV et GE.

155 EL, HR, LV, PL, SI et RS.

156 AT, EL, ES, FI, FR, SI et GE, RS.

157 La loi géorgienne distingue le statut de « victime de la traite » (accordé à la personne par un groupe permanent du Conseil interinstitutionnel sur la lutte contre la traite des personnes dans les 48 heures sur la base d'un questionnaire du groupe mobile de l'Agence pour les soins et l'assistance de l'État aux victimes [reconnues] de la traite des êtres humains) et celui de « victime reconnue de la traite » (accordé par les autorités répressives conformément au code de procédure pénale de la Géorgie).

158 AT, CY, EL, FI, IT, LT, SE et RS.

159 EL, IE, IT, LT, NL, PL et RS.

160 DE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, PL, SE, SK.

161 CZ, EL, LT, LV, PL.

l'économie souterraine et la criminalité économique (2020-2023), ainsi que le plan d'action contre l'exploitation par le travail examinent les phénomènes liés à l'exploitation par le travail, à

la traite des êtres humains, au dumping salarial et au travail non déclaré.



3.3. MESURES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Cette section donne un aperçu des mesures mises en œuvre ou financées par les pays membres et observateurs du REM pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains dans les pays tiers ainsi que sur leur propre territoire¹⁶². Elle examine le type de mesures mises en œuvre, les aspects spécifiques de la traite des êtres humains auxquels elles s'attaquent, les principaux groupes cibles et partenaires de mise en œuvre, ainsi que les sources de financement et la durée des mesures. Cette section ne couvre pas les activités et les POC d'EMPACT, qui font l'objet de la section 2 du présent rapport.

Les annexes I et II fournissent un aperçu détaillé des mesures communiquées par les pays membres et observateurs du REM.

3.3.1 Mesures mises en place dans les pays tiers

Treize pays membres du REM¹⁶³ et la Géorgie ont indiqué avoir financé ou mis en place des mesures de lutte contre la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM, dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles). Au total, 60 mesures ont été proposées, comprenant à la fois des mesures spécifiques de lutte contre la traite et des initiatives plus larges visant, par exemple, à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains.

Les mesures mises en œuvre dans les pays tiers ont couvert tous les domaines prioritaires identifiés par la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025 (voir section 1). La majorité des mesures mentionnées (31) vise à renforcer la coopération répressive et judiciaire afin de briser le modèle criminel des trafiquants. Un nombre légèrement inférieur de mesures a pour objectifs la prévention, la sensibilisation et la réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains (30) ou l'amélioration de l'identification, de la protection, de l'assistance, du soutien et de l'émancipation des victimes (29).

Parmi les mesures visant à **renforcer la coopération judiciaire et répressive**, la majorité des initiatives (25) cherchent à **renforcer la capacité des autorités répressives et judiciaires des pays tiers**¹⁶⁴ notamment en fournissant des formations et une assistance technique¹⁶⁵, le renforcement de l'infrastructure existante (par ex. la construction de tribunaux, de postes de police, etc.)¹⁶⁶ ou l'achat d'équipements¹⁶⁷. Un certain nombre de mesures dans ce domaine (13) visent également à **améliorer l'échange d'informations et la coopération** entre les autorités répressives et judiciaires compétentes au niveau national, régional ou international¹⁶⁸. Cela se fait par la création de plateformes régionales pour l'échange d'informations, les enquêtes conjointes ou la gestion des demandes de coopération, entre autres.

Encadré 6 : France — Projet de lutte contre le blanchiment de capitaux et la traite des êtres humains

Mis en œuvre par CIVIPOL¹⁶⁹ dans les pays de la Corne de l'Afrique (Somalie, Djibouti, Éthiopie et Érythrée), ce projet vise à entraver les réseaux criminels transfrontaliers qui tirent profit de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains en se concentrant sur leurs ressources financières. Le projet vise, entre autres, à sensibiliser et à renforcer le secteur financier (banques et organismes de régulation) au niveau national et régional dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de ces réseaux.

Parmi les activités mises en œuvre dans le cadre du projet figurent la fourniture d'une assistance technique aux autorités répressives, l'organisation d'ateliers et de réunions au niveau régional et l'organisation de sessions de formation des formateurs. La formation des services répressifs, des institutions financières, des cellules de renseignement financier (CRF) et des autorités judiciaires vise non seulement à améliorer leurs capacités au long des différentes phases des enquêtes, mais aussi à renforcer leur coopération.

Depuis 2018, la mise en œuvre du projet s'est déroulée en trois phases. La troisième phase du projet a débuté en 2022 et doit durer 24 mois. Le projet est doté d'un budget de 4,9 millions d'euros provenant du fonds fiduciaires d'urgence de l'UE pour l'Afrique.

¹⁶² Cette section ne couvre pas les activités d'EMPACT et les partenariats opérationnels communs qui sont couverts dans la section 2.

¹⁶³ AT, BE, BG, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LT, NL et GE.

¹⁶⁴ AT, BE, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, NL.

¹⁶⁵ AT, BE, DE, EE, ES, FR, IE, IT, LT, NL.

¹⁶⁶ AT, DE, ES, FR, LT.

¹⁶⁷ ES, FR, IT, NL.

¹⁶⁸ DE, EE, ES, FI, FR, IT, NL et GE.

¹⁶⁹ L'opérateur de coopération technique du ministère de l'Intérieur.

Encadré 7 : Italie — Renforcer les capacités pour mieux gérer les mouvements aux frontières le long de la route de la Méditerranée centrale

Le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (Direction générale des citoyens italiens à l'étranger et des politiques migratoires) finance un projet mis en œuvre par l'OIM en Tunisie (entre 2022 et 2025) qui vise à renforcer les capacités des autorités tunisiennes en matière de gestion des frontières et des données afin d'améliorer les mouvements aux frontières et les opérations de sauvetage en mer. Cela se fera en renforçant les capacités des autorités tunisiennes à faciliter une circulation sûre et ordonnée et une gestion des frontières fondée sur les droits. Le projet prévoit un soutien pour traiter et réduire les vulnérabilités en matière de migration, renforçant ainsi la réponse transnationale au trafic de migrants et la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains. Parmi les activités prévues dans le cadre de ce projet, on peut citer : la fourniture d'une assistance technique aux départements responsables de l'immigration et de la gestion des frontières ; la formation et les échanges entre pairs ; l'élaboration de procédures opératoires standards ; la mise en place d'un système d'information pour la gestion des frontières ; la fourniture d'équipements et d'infrastructures adaptés à la gestion et à la surveillance des frontières ; l'organisation de visites d'étude en Italie et l'échange de bonnes pratiques avec la police italienne, notamment en ce qui concerne les mesures d'assistance aux migrants débarqués après avoir été secourus.

L'initiative a été dotée d'une enveloppe de 6,85 millions d'euros.

En ce qui concerne les mesures liées à la **prévention, à la sensibilisation et à la réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains**, la plupart de ces initiatives (11) visent à **fournir des informations et à sensibiliser aux risques de la traite des êtres humains**¹⁷⁰.

Cela se fait, par exemple, par l'organisation de campagnes sur les réseaux sociaux, d'événements de sensibilisation, la distribution de dépliants et de brochures, par la production de documentaires ou la mise en place de lignes d'assistance téléphonique et de services de conseil.

La Belgique, la Finlande et la France fournissent ces informations par l'intermédiaire de leurs missions diplomatiques et consulaires, entre autres. Plusieurs des mesures dans ce domaine (9) cherchent également à **réduire les fortes vulnérabilités des victimes potentielles** (par exemple, par la création de moyens de subsistance, l'amélioration du respect des droits de l'homme), **renforcer la capacité des groupes vulnérables ou améliorer la résilience face aux risques de traite des êtres humains**¹⁷¹. Certaines mesures (6) visent également à **renforcer les structures de protection existantes** pour prévenir la traite des êtres humains en renforçant les capacités des principales parties prenantes (par exemple, celles impliquées dans la prévention de la traite des êtres humains, du travail forcé et de l'exploitation, ou dans la protection des enfants victimes) et en promouvant l'échange d'informations et la collaboration entre les acteurs concernés.

Encadré 8 : Finlande — Action collective pour l'amélioration des droits des migrants et de l'accès à la justice (CLAIM)¹⁷²

Le projet CLAIM est financé par le ministère finlandais des Affaires étrangères et par Caritas Finlande. Il est mis en œuvre au Bangladesh entre 2023 et 2026 par Caritas Finlande, le programme *Ovibashi Karmi Unnayan* (OKUP) et l'Agence catholique pour le développement d'outre-mer (CAFOD). Il s'adresse aux travailleuses migrantes et à leurs communautés d'origine, ainsi qu'aux autorités nationales et aux décideurs du Bangladesh.

Le projet a trois objectifs principaux : 1) veiller à ce que les femmes et les filles travailleuses migrantes et leurs communautés soient équipées et disposent des moyens d'agir pour défendre leurs droits et plaider contre les migrations dangereuses, la traite des êtres humains, le travail forcé et l'exploitation ; 2) mobiliser les travailleurs migrants et les responsables (par exemple, les services répressifs, les avocats et les fonctionnaires de justice) en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour accéder à la justice et l'obtenir ; 3) soutenir les décideurs politiques nationaux et internationaux pour protéger les droits des femmes et des filles travailleuses migrantes et améliorer leur accès aux mécanismes de justice. Parmi les activités prévues dans le cadre du projet : la formation des communautés sur certains aspects de la migration de main-d'œuvre, la prévention de la traite des êtres humains, les droits avant de commencer le voyage de migration, l'aide aux migrants victimes qui retournent chez eux, la formation des avocats, des juges et des décideurs sur les droits des travailleurs migrants.

Le projet bénéficiera directement à 8 200 migrants (dont 5 009 femmes/filles) et 20 043 membres de leur famille, 240 avocats/juges, 160 agents des services répressifs, 175 membres du comité de lutte contre la traite, 20 représentants de la cellule d'arbitrage du bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation, et huit journalistes.

Encadré 9 : Pays-Bas — Projet STEAP (*School anti-Trafficking Education and Advocacy*) Nigéria¹⁷³

L'objectif principal du projet STEAP, financé par les Pays-Bas et mis en œuvre par l'ICMPD au Nigéria en coopération avec la NAPTIP (Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes), est de mieux sensibiliser les parties prenantes, de renforcer leurs capacités, de favoriser leur collaboration avec les OSC et d'aider à créer un environnement propice à la prévention de la traite des êtres humains auprès des enfants en âge d'aller à l'école au Nigéria, en particulier dans les États d'Edo, Delta, Ogun, Enugu et Benue. Le projet vise également à assurer la réintégration dans le système scolaire des victimes de la traite des êtres humains rapatriées qui retournent et qui sont en âge d'être scolarisées, tout en fournissant un soutien psychosocial spécialisé aux victimes âgées de moins de 16 ans. Les victimes plus âgées seront orientées vers le NAPTIP ou d'autres organisations pour recevoir des soins spécialisés.

Le projet a été doté d'une enveloppe de 5,5 millions de dollars américains.

Parmi les mesures visant à **identifier, protéger, assister, soutenir et émanciper les victimes**, la plupart des initiatives (9) fournissent un **soutien direct aux victimes**¹⁷⁴ par le

170 BE, BG, FI, FR, LT, NL.

171 BE, BG, FI, FR, NL.

172 Openaid (non daté), « Action collective pour l'amélioration des droits des migrants et de l'accès à la justice (CLAIM) », <https://openaid.fi/en/project/FI-3-2023-2023230314>

173 CIDPM, « STEAP: School Anti-Trafficking Education and Advocacy Project », <https://www.icmpd.org/our-work/projects/school-anti-trafficking-education-and-advocacy-project-steap>

174 AT, DE, FI, FR, NL.

biais, par exemple, de la fourniture d'un abri, d'un transport, de nourriture, de soins médicaux, d'une orientation et d'une formation professionnelle, d'un soutien psychosocial ou d'un soutien juridique pour assurer l'accès à la justice. Plusieurs mesures (7) visent à **renforcer les systèmes de protection sociale** dans les pays tiers afin de garantir une protection adéquate des victimes¹⁷⁵, par exemple en renforçant les capacités du personnel chargé de leur protection (par exemple, les travailleurs sociaux, les services de protection de l'enfance, etc.)¹⁷⁶ ou en renforçant les MNO¹⁷⁷. Certaines mesures (7) cherchent à **améliorer l'identification des victimes (potentielles)** de manière plus générale, principalement en renforçant les capacités des acteurs concernés¹⁷⁸.

Encadré 10 : France — SAVE : soutien à l'identification et l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains au Maroc

Sur la période 2019 - 2024, la France a travaillé avec des professionnels et des bénévoles de six associations marocaines et avec la coordinatrice nationale marocaine contre la traite des êtres humains pour apporter son aide à l'identification et la protection des victimes de la traite des êtres humains dans le pays. Le programme vise à conférer une autonomie dans la lutte contre la traite des êtres humains liée à l'exploitation par le travail mené par six associations marocaines partenaires, lesquelles couvrent les cinq principales régions d'origine des ressortissants marocains identifiés comme victimes en France, soutenues par l'Association Comité contre l'esclavage moderne (CCEM). Parmi les activités, on peut citer : la formation à la détection des victimes, l'organisation d'ateliers sur le conseil juridique aux victimes, l'organisation d'ateliers de partage d'expériences et de bonnes pratiques, la création d'un réseau d'avocats, et la rédaction d'un guide pratique et méthodologique.

Ce programme a été financé par l'Agence française de développement, la Fondation de France et l'UE (fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique fenêtre Afrique du Nord) et a été mis en œuvre en coopération avec le CCEM et la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Encadré 11 : Irlande — Promouvoir la dimension humaine de la sécurité en Ukraine

L'Irlande a participé à ce projet entre mars 2022 et juin 2023 en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans le but de fournir un soutien en temps opportun et axé sur des besoins effectifs à l'Ukraine, en particulier aux OSC ukrainiennes, en ce qui concerne la dimension humaine du domaine de la sécurité. Parmi les activités entreprises dans le cadre du projet, citons : la formation de formateurs pour les OSC et les intervenants de première ligne sur le thème de la lutte contre la traite des êtres humains et des MNO, avec un accent particulier sur la traite des enfants et des femmes, et la réalisation d'évaluations rapides des MNO dans les pays ayant une frontière avec l'Ukraine, l'accent étant mis sur le renforcement des systèmes de réponse à la traite pour faire face au risque de traite pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Comme le montre le tableau 5, les principaux groupes ciblés par les mesures déclarées varient selon qu'elles s'adressent directement aux victimes de la traite des êtres humains, aux acteurs de première ligne et aux membres de la communauté, ou qu'elles se concentrent sur les autorités nationales, les autorités répressives et judiciaires. Certaines initiatives ont adopté une approche plus globale, ciblant plusieurs groupes en même temps (par exemple, les victimes, les OSC et les autorités nationales compétentes), abordant ainsi plusieurs dimensions de la traite des êtres humains dans le cadre d'une même action.

Tableau 4. Autres grands domaines d'action liés à la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains

Type de bénéficiaires	Pays membres et observateurs du REM	Nombre de mesures
Victimes et victimes potentielles de la traite des êtres humains	AT, BE, DE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, NL	25
Groupes particulièrement vulnérables (enfants, migrants et réfugiés vulnérables, jeunes)	AT, BE, DE, EL, ES, FI, FR, IE, NL	18
Autorités nationales/locales des pays tiers (par ex. : ministères, agences nationales chargées de la traite des êtres humains, institutions nationales de défense des droits de l'homme, décideurs politiques, etc.)	AT, DE, ES, FI, FR, IT, NL et GE	24
Autorités répressives et judiciaires	BE, DE, EE, ES, FR, IE, IT, LT	13
Acteurs de première ligne/acteurs s'engageant auprès des victimes (potentielles)	AT, BE, DE, ES, FR, IE, IT, NL	15
Les membres de la communauté susceptibles d'influencer les décisions des victimes potentielles (par exemple, les personnes influentes, les dirigeants de la communauté, les membres de la famille, les amis).	EL, FI, NL	5

Les victimes et les victimes potentielles de la traite des êtres humains sont le **principal groupe ciblé** par les mesures rapportées (25)¹⁷⁹. Plusieurs de ces mesures ciblent spécifiquement des groupes particulièrement vulnérables (17), tels que

les réfugiés et les migrants vulnérables¹⁸⁰, les enfants exposés au risque de traite (par exemple les filles non scolarisées¹⁸¹, les enfants handicapés¹⁸², les jeunes à risque¹⁸³, les

175 AT, DE, FR, NL.

176 5 mesures ; AT, DE, FR.

177 2 mesures ; DE, IE.

178 DE, FR, IE, IT.

179 AT, BE, DE, EL, ES, FI, FR, IE, NL.

180 7 mesures : AT, EL, FI, FR, NL.

181 1 mesure : FI.

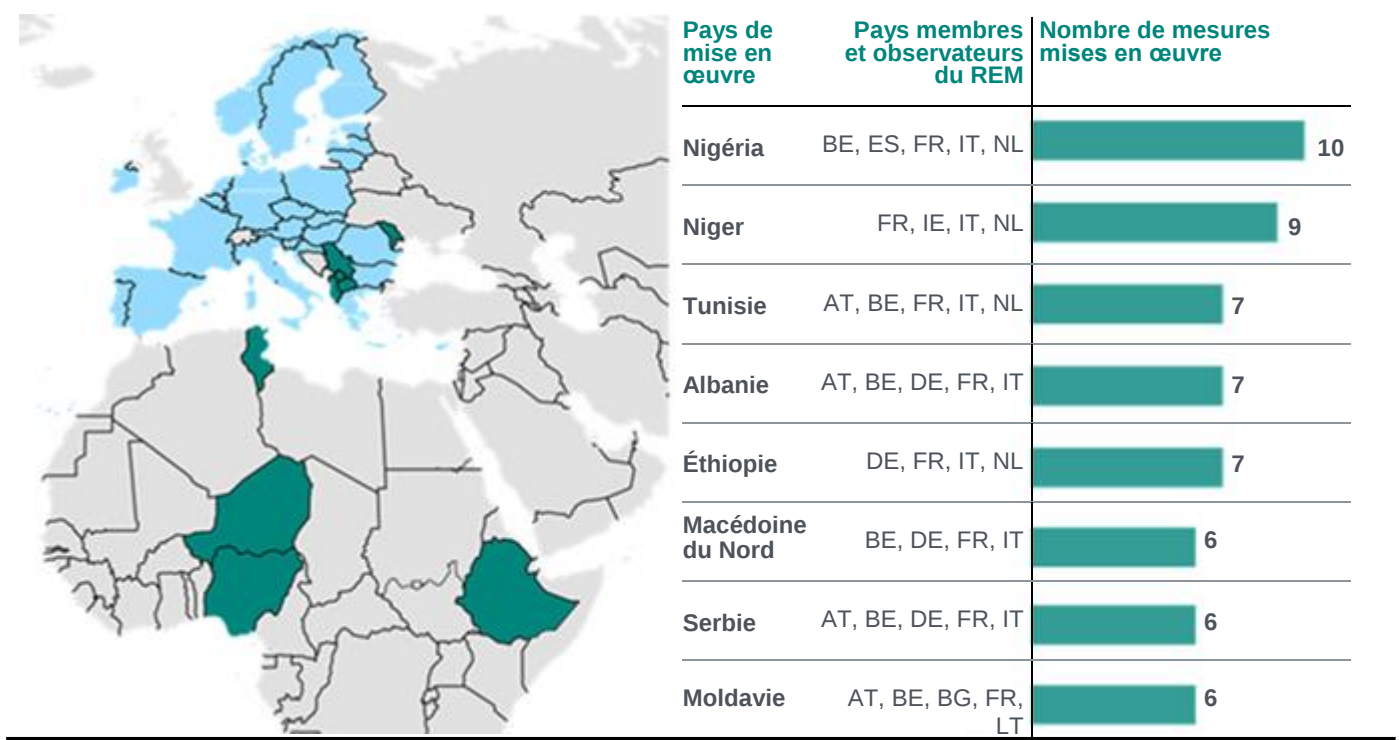
182 4 mesures : AT, DE, FI.

183 3 mesures : BE et FI.

personnes renvoyées¹⁸⁴ et les survivants de violences fondées sur le genre¹⁸⁵). Outre les victimes (potentielles) elles-mêmes, certaines mesures (5) ciblent également les membres de leur communauté qui pourraient influencer les décisions des victimes potentielles (par exemple, les influenceurs, les dirigeants de la communauté, les membres de la famille, les amis)¹⁸⁶. Les acteurs de première ligne et les acteurs qui s'engagent auprès des victimes (potentielles) sont également les bénéficiaires d'un certain nombre d'actions (15)¹⁸⁷. Ces acteurs comprennent principalement les organisations non gouvernementales (ONG) locales et les OSC¹⁸⁸, ainsi que d'autres acteurs nationaux tels que les professionnels de la protection de l'enfance¹⁸⁹, les acteurs chargés de la mise en œuvre des MNO¹⁹⁰ et les instituts nationaux de formation¹⁹¹. Enfin, une part importante des mesures (24)¹⁹² vise également les autorités nationales et locales des pays tiers (par exemple, les ministères, les agences nationales de lutte contre la traite des êtres humains, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les décideurs politiques, etc.) ou les autorités répressives et judiciaires (13)¹⁹³.

En ce qui concerne la **couverture géographique**, les mesures rapportées sont mises en place dans le monde entier, les principales régions couvertes par ces mesures étant le Sahel (14), la Corne de l'Afrique (11), l'Afrique du Nord (10), l'Europe de l'Est (8) et les Balkans occidentaux (8). Parmi les trois premiers pays en termes de mesures contre la traite des êtres humains mises en place par les pays membres du REM, on peut mentionner : Nigéria (10), Niger (9), Tunisie (7), Éthiopie (7), Albanie (7), Macédoine du Nord (6), Serbie (6) et Moldavie (voir le schéma 3 et l'annexe III pour la liste complète des pays couverts par les mesures mises en œuvre par les pays membres et observateurs du REM).

Schéma 3. Premières régions/pays tiers dans lesquels des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains sont mises en œuvre¹⁹⁴



Les mesures rapportées sont **mises en œuvre en coopération avec un certain nombre de partenaires différents** (par exemple, des ONG, des organisations internationales, des

autorités nationales/locales, des autorités des pays membres et observateurs du REM) et, dans de nombreux cas, en partenariat entre deux ou plusieurs organisations.

184 2 mesures : EL et NL.
185 1 mesure : NL.
186 EL, FI, IT, NL.
187 AT, BE, DE, ES, FR, IE, NL.
188 13 mesures : AT, DE, FR, IE, NL.
189 2 mesures : AT.
190 1 mesure : BE.
191 1 mesure : FR.
192 AT, DE, FI, FR, IT, NL et GE.
193 BE, DE, EE, FR, IE, IT, LT.
194 Il convient de noter que ce tableau et l'annexe III présentent les principaux pays où des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains ont été mises en œuvre sur la base du nombre de mesures mises en œuvre et non sur la base de l'allocation de financements.

Schéma 4. Aperçu des partenaires mettant en œuvre des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays tiers d'origine et de transit



Comme le montre le schéma 4, la majeure partie des mesures est mise en œuvre par des organisations internationales (18) ou des organismes publics des pays membres et observateurs du REM (par exemple, les ministères compétents, les autorités répressives, les autorités chargées de la migration et de l'asile, les agences de coopération au développement, etc.) (17). Parmi les organisations internationales qui ont agi en tant que partenaires de mise en œuvre, l'OIM est celle qui a mis en œuvre le plus grand nombre de mesures (9), suivie par l'ONUDC (7). Parmi les autres organisations internationales qui mettent en œuvre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays tiers figurent le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'OIT, l'OSCE et l'ICMPD. Un certain nombre de mesures sont également mises en œuvre par des ONG internationales ou basées dans l'UE (9)¹⁹⁵. Les autorités nationales et locales des pays tiers sont également impliquées dans la mise en œuvre de certaines mesures (8). Ces autorités comprennent le plus souvent les commissions nationales des droits de l'homme et de lutte contre la traite, les autorités répressives, les services de l'immigration, les services de santé et les autorités des ministères compétents (par exemple, le ministère des Finances et du Développement, le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Travail et de la Politique sociale). Des ONG locales ont participé à la mise en œuvre de quelques actions (4).

En ce qui concerne leur **durée**, la plus grande partie des mesures mises en œuvre dans les pays tiers s'étendent sur deux à quatre ans (26), tandis qu'un peu moins d'un tiers des mesures ont été mises en œuvre pour une période inférieure à deux ans (18) et que moins de 20 % des mesures durent plus de quatre ans (11).

Les fonds nationaux des pays membres du REM ont été la **source de financement** la plus courante utilisée pour financer les mesures rapportées¹⁹⁶, dans certains cas, en combinaison avec des fonds de l'UE¹⁹⁷ ou des fonds provenant d'ONG¹⁹⁸. Les financements du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération au développement, humanitaires ou de la Sécurité et de la Défense sont les sources les plus courantes de financement national mentionnées pour financer les mesures de lutte contre la

traite des êtres humains dans les pays tiers.

3.3.2. Mesures mises en œuvre dans les pays membres et observateurs du REM

Dix-neuf pays membres du REM, la Géorgie et la Serbie ont mis en œuvre des mesures visant spécifiquement à lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers sur leur territoire¹⁹⁹. Trois pays membres du REM n'ont pas mis en place de mesures visant spécifiquement les ressortissants de pays tiers²⁰⁰. Dans ces pays, la situation de ce groupe n'est abordée que dans le cadre de mesures plus générales qui ne font pas de distinction entre les nationalités des victimes.

Au total, 50 mesures²⁰¹ ont été rapportées par les pays membres du REM, la Géorgie et la Serbie. La majorité des mesures (41) concernent l'identification, la protection, l'assistance, le soutien et l'émancipation des victimes²⁰². Un nombre nettement inférieur de mesures concerne la prévention, la sensibilisation et la réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains (26)²⁰³ ou la coopération policière et judiciaire pour briser le modèle criminel des trafiquants (19)²⁰⁴.

Parmi les mesures ayant pour objectif d'**identifier, protéger et assister les victimes**, la plupart des initiatives (15) visent à **fournir des informations, une formation et un renforcement des capacités pour améliorer la capacité des acteurs concernés à identifier les victimes de la traite** (par exemple, des autorités répressives, des services sociaux, des ONG, des services d'inspection)²⁰⁵. D'autres mesures (8) ont notamment pour objectif de **renforcer les capacités des acteurs fournissant une assistance aux victimes afin qu'ils disposent d'une formation et de compétences idoines pour aider les victimes et assurer leur protection de manière adéquate** (par exemple, les conseillers, les travailleurs sociaux, le per-

195 Par exemple, Caritas, World Vision, Terre des hommes, Every Child Protected Against Trafficking International, Interpedia, Center for International Legal Cooperation, Planète Enfants & Développement, etc.

196 24 mesures déclarées ont fait appel à des fonds nationaux seuls ou en combinaison avec d'autres sources de financement (par ex. UE, ONG) ; AT, BG, DE, FI, FR, IE, IT.

197 DE, EE, EL, FR, IT, LT.

198 FI, FR.

199 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LU, LV, NL, SE, SI, SK et GE, RS.

200 BE, LT, PL.

201 Certaines d'entre elles étaient récurrentes ou comprenaient plusieurs mesures.

202 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LU, LV, NL, SE, SI, SK et GE, RS.

203 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, LU, NL, SE, SK et GE, RS.

204 BG, EE, EL, ES, FI, FR, HU, IE, LV, NL, SE, SK et GE, RS.

205 AT, BG, CY, DE, EL, ES, FR, HU, IT, LU, LV, NL, SE, SK et GE.

sonnel médical, les décideurs, les autorités chargées de l'immigration et de l'asile)²⁰⁶. Certaines mesures visent également à **renforcer les structures de protection existantes** (6)²⁰⁷, ou à fournir **une assistance et une protection directes aux victimes ressortissantes de pays tiers** (8)²⁰⁸ contribuant à améliorer leurs chances de reconstruire leur vie (par exemple, par la fourniture d'un soutien à l'intégration, l'accès à un logement, un soutien psychosocial, des services de santé mentale, des conseils juridiques). Huit pays membres du REM ont également déclaré avoir mis en œuvre des programmes spécifiques pour l'apport d'un **soutien au retour volontaire et à la réintégration** des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains (9)²⁰⁹. Cinq mesures visent également à **renforcer la collaboration et la coordination** entre les autorités nationales compétentes pour l'identification (précoce) des victimes et la fourniture d'un soutien²¹⁰.

Encadré 12 : Lettonie — Projet NET-Works visant à assurer l'intégration à long terme des ressortissants de pays tiers ayant survécu à la traite des êtres humains²¹¹

Sous la direction de l'ONG italienne *Comunità Papa Giovanni XXIII*, ce projet se concentre sur l'intégration à long terme des ressortissants de pays tiers ayant survécu à la traite des êtres humains. Il vise à développer un parcours d'intégration holistique et durable pour garantir l'équilibre travail-vie personnelle, mais aussi l'indépendance économique des filles et des femmes qui ont été victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Les principaux objectifs du projet sont : soutenir l'intégration économique et sociale d'au moins 40 personnes dans cinq pays de l'UE ; établir un réseau international d'organisations engagées dans l'intégration et l'émancipation des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains ; promouvoir des mesures pour la mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi, mais aussi pour l'équilibre travail-vie personnelle ; diffuser les bonnes pratiques et promouvoir le renforcement des capacités entre les pays de l'UE ; donner aux communautés d'accueil et aux parties prenantes concernées les moyens pour l'intégration effective des victimes de la traite des êtres humains afin de trouver des solutions durables pour les victimes aux niveaux local, national et européen afin de prévenir leur revictimisation.

Le projet adopte une approche interculturelle respectant les différences individuelles, ainsi qu'une approche sensible au genre afin de garantir une prise en compte adéquate des perspectives de genre.

Le projet est financé par le FAMI et mis en œuvre par des ONG d'Italie, d'Espagne, de Lituanie, de Suède, d'Allemagne et de Lettonie. En Lettonie, le projet a été coordonné et mis en œuvre par l'association « Shelter "Safe House" ». Sa période de mise en œuvre s'étend de février 2022 à décembre 2024.

Encadré 13 : Slovénie — Projet sur la protection continue et la (ré)intégration des victimes de la traite des êtres humains

Les ONG nationales sont sélectionnées par le biais d'appels publics dans le cadre de ce projet visant à prévenir la revictimisation des victimes de la traite des êtres humains. Parmi ces activités, on peut citer : la mise à disposition d'un hébergement de crise pour une période de 30 jours à des fins de rétablissement, et une assistance à plus long terme dans le cadre du volet hébergement sûr du projet ; l'intégration des victimes de la traite des êtres humains dans le système éducatif, le marché du travail, l'acquisition et l'amélioration des compétences et des qualifications professionnelles et, dans le cas des enfants, la garantie d'une prise en charge appropriée ou d'un placement dans une famille ou dans un établissement de soins approprié. Des activités sont également menées pour le retour volontaire des victimes dans leur pays d'origine, dans le but de les réunir avec leur famille et d'entamer leur réintégration dans leur propre pays.

Le projet a débuté en 2019. La phase actuelle a débuté en 2024 et se poursuivra jusqu'en 2027. Le projet est financé par le budget de l'État et le FSI.

En ce qui concerne les actions de **prévention, de sensibilisation et de réduction de la demande**, la plupart des initiatives adoptées dans le cadre de cette priorité comprennent l'organisation de **campagnes de sensibilisation aux risques de la traite** comme moyen de prévenir la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers (par exemple, par le biais de formations spécifiques, des réseaux sociaux, de la distribution d'informations par le biais de brochures ou de sites web en plusieurs langues) (17)²¹². Les campagnes de sensibilisation ciblent les victimes potentielles — pour la diffusion d'informations sur leurs droits, les risques de traite existants, les indicateurs de la traite, etc. — ainsi que les acteurs susceptibles d'être en contact avec les victimes et les autorités répressives. Quelques mesures visent également à **renforcer la résilience des groupes à risque** afin de prévenir la traite des êtres humains²¹³.

Les mesures portant sur la **coopération judiciaire et répressive visent avant tout à améliorer la capacité de la police à détecter et lutter contre les réseaux criminels** impliqués dans la traite des êtres humains (par exemple, par le développement de nouveaux outils d'enquête ou le renforcement des procédures et des capacités des services répressifs) (8)²¹⁴, par l'intermédiaire de quelques mesures visant à **consolider la coopération** entre les services de police et d'autres acteurs concernés pour combattre ce type de criminalité²¹⁵.

206 AT, CY, EL, ES, FR, IT et GE, RS.

207 DE, LV et RS.

208 CY, DE, ES, FR, LV, SI, SK et RS.

209 AT, ES, FI, FR, IE, LV, SE, SI, SK et GE.

210 CY, EL, LV et GE, RS.

211 The Net-Works project, [Site web du projet Net-Works | À propos](#)

212 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, LU, SE, SK et GE.

213 LV et RS.

214 DE, EE, EL, HU, IE, NL et GE, RS.

215 DE, EE, IE, LV, NL et GE, RS.

Encadré 14 : Grèce — Promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail

Mis en œuvre par l'OIM, ce programme vise à soutenir les bénéficiaires d'une protection internationale (par le biais d'une cartographie des profils, d'une formation linguistique, interculturelle et professionnelle, d'une orientation professionnelle, de stages, de campagnes de sensibilisation, etc.) dans huit secteurs spécifiques : agriculture, construction, tourisme, emploi des femmes, soins et assistance aux groupes vulnérables, prévention et lutte contre la traite des êtres humains, protection de l'environnement et protection civile.

Les activités comprennent : l'organisation de campagnes de sensibilisation au risque de traite des êtres humains, la préparation d'un glossaire terminologique spécifique à la traite des êtres humains, traduit dans des langues sélectionnées parmi celles des bénéficiaires, élaboré et approuvé par le ministère des Migrations et de l'Asile, un programme de formation professionnelle pour les bénéficiaires d'une protection internationale victimes de la traite des êtres humains.

Le programme a débuté en août 2022 et se terminera en décembre 2025. Le programme est financé par la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Les principaux bénéficiaires des mesures rapportées sont les ressortissants de pays tiers victimes (potentielles) de la traite des êtres humains (24)²¹⁶, les services répressifs, les autorités frontalières (11)²¹⁷ et les OSC qui travaillent avec les victimes de la traite ou dans le domaine de la prévention de la traite des êtres humains (7)²¹⁸. Dans plusieurs pays membres du REM, les mesures ciblent spécifiquement les groupes particulièrement vulnérables comme les enfants²¹⁹ et les femmes²²⁰. Les autres groupes cibles comprennent les autorités chargées de l'immigration et de l'asile, les travailleurs sociaux, le personnel médical et les commissions nationales sur la traite des êtres humains, le bureau du médiateur, les employés du ministère de l'Intérieur et le grand public.

La plupart des mesures (28) visent les ressortissants de pays tiers en général (par exemple, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants en transit, les travailleurs saisonniers, etc.) plutôt que des nationalités spécifiques de pays tiers. Suite à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, un certain nombre de pays membres du REM ont commencé à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour lutter contre le risque de traite des êtres humains parmi les ressortissants ukrainiens²²¹. L'encadré 15 donne quelques exemples des types de mesures adoptées dans ce contexte. Parmi les autres nationalités spécifiquement visées par les mesures signalées figurent les Nigériens²²², les Thaïlandais²²³, les Vietnamiens²²⁴ et les ressortissants de pays d'Europe du Sud-Est²²⁵ et d'Afrique de l'Ouest²²⁶.

Encadré 15 : Mesures nationales visant spécifiquement les victimes (potentielles) ukrainiennes de la traite des êtres humains

Onze des mesures signalées visent spécifiquement à lutter contre la traite des êtres humains des Ukrainiens²²⁷. Il s'agit notamment d'efforts visant à :

Prévenir la traite des êtres humains des ressortissants ukrainiens par le biais, par exemple, de campagnes de sensibilisation et d'information ou du renforcement des structures de coopération existantes. Le Luxembourg et l'Estonie, par exemple, ont organisé un certain nombre d'activités de sensibilisation et émis des avertissements concrets sur les risques que les Ukrainiens deviennent des victimes de la traite des êtres humains ou de l'exploitation. En Suède, l'Agence pour l'égalité des genres a également fourni aux professionnels et aux bénéficiaires ukrainiens de la protection temporaire des informations sur les risques de traite des êtres humains.

Renforcer la lutte contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de ces groupes. Par exemple, dans le cadre du projet « Hackathon », la Hongrie a renforcé les efforts de la police pour détecter les réseaux criminels qui tentent de recruter des ressortissants ukrainiens à des fins d'exploitation sexuelle et par le travail via des sites web, des plateformes de médias sociaux et le Darknet.

Renforcer l'identification et la protection des victimes ukrainiennes de la traite des êtres humains. L'Allemagne, par exemple, a entrepris de cartographier un état des lieux des structures de soutien et d'identifier les défis et les besoins existants, en étroite collaboration avec des centres de conseil spécialisés, afin de renforcer la protection des victimes ukrainiennes. La Hongrie a dispensé une formation aux agents de police en coopération avec l'UNICEF afin d'améliorer leur capacité à identifier les victimes de la traite des êtres humains.

La République slovaque a adopté le plan d'urgence pour la période allant d'octobre 2022 à mars 2023 dans le but de faire face à la situation d'urgence liée à l'afflux massif de résidents ukrainiens sur le territoire de la République slovaque causé par le conflit armé en Ukraine. L'une de ses priorités est d'accorder une attention et une protection aux personnes ayant des besoins spécifiques, en particulier les enfants non accompagnés, les personnes handicapées et les femmes victimes de la traite des êtres humains ou de violences fondées sur le genre.

La plupart des mesures nationales ciblant spécifiquement les ressortissants de pays tiers dans les pays membres et observateurs du REM sont **mises en œuvre par des organisations internationales** (17) (principalement l'OIM)²²⁸ ou des ONG et des OSC. Certaines de ces mesures sont également mises en œuvre par les autorités répressives et judiciaires (6) ou par les autorités chargées des migrations, de l'asile et de l'accueil (3) (voir schéma 5). Les autres partenaires de mise en œuvre sont les services de protection des victimes, les bureaux/agences de lutte contre la traite, les autorités chargées de l'égalité des genres, les autorités chargées du travail (par exemple, le ministère du Travail, les inspections du travail, les

216 AT, CY, CZ, DE, ES, FI, FR, IE, LU, LV, NL, SE, SI, SK et GE, RS.

217 AT, CY, DE, EE, EL, HU, IT, NL, SE et GE, RS.

218 AT, CY, DE, EL, ES, FR, SE et GE, RS.

219 EL, HU, IE, LV, SE.

220 EL, LV.

221 BG, CZ, DE, EE, HU, LU, SE, SK.

222 1 mesure : FR.

223 1 mesure : SE.

224 1 mesure : DE, NL.

225 3 mesures : EE, EL, FR.

226 1 mesure : DE.

227 CZ, DE, EE, HU, LU, SE, SK.

228 11 mesures ont été mises en œuvre par l'OIM.

Schéma 5. Aperçu des principaux types de partenaires mettant en œuvre des mesures nationales pour lutter contre la traite des êtres humains dans les pays membres et observateurs du REM

Organisations internationales	17
ONG/OSC	12
Autorités répressives et judiciaires	6
Autorités chargées de la migration, de l'asile et de l'accueil	3

La durée des mesures nationales est très variable. Dans certains cas, les mesures sont incluses dans des protocoles ou des lignes directrices standards et sont donc mises en œuvre dans le cadre des activités quotidiennes des autorités répressives, des services sociaux ou des autorités chargées de l'immigration et de l'asile. Dans d'autres cas — par exemple, les mesures visant les ressortissants ukrainiens —, les initiatives ont été adoptées de manière *ad hoc* pour répondre à une augmentation du nombre de victimes en provenance de certains pays tiers ou sur certains itinéraires, et ont duré quelques mois. Certaines mesures sont également mises en œuvre à des périodes spécifiques de l'année où les risques de traite des êtres humains augmentent, comme la saison de la cueillette de baies. D'autres mesures font partie de projets pluriannuels qui, dans la plupart des cas, durent entre deux et quatre ans.

Les pays membres et observateurs du REM font appel à **différents fonds nationaux et européens pour financer les mesures** luttant contre la dimension internationale de la traite des êtres humains sur leur territoire. Les financements de l'UE, en particulier du FAMI et du FSI, sont les sources de financement les plus courantes²²⁹. Un certain nombre de mesures sont également financées par le budget national (par exemple, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Famille et des Affaires sociales, le ministère de l'Emploi et des Affaires économiques, le ministère des Affaires extérieures, les agences de migration, d'asile et d'intégration, les ministères de la Justice, etc.)²³⁰ et quelques-unes utilisent des fonds provenant d'organisations internationales (par exemple, le HCR, l'OSCE, l'ICMPD, l'OIM, l'UNICEF)²³¹. En Géorgie et en Serbie, certaines mesures sont financées par l'UE (par exemple, la DG NEAR) ainsi que par des contributions individuelles des États membres de l'UE.

3.4. LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

La coopération avec les pays tiers et les partenaires internationaux est un aspect crucial de la lutte contre la traite des êtres humains dans une perspective transnationale. Cette section donne un aperçu des accords de coopération existants entre les pays membres et observateurs du REM et les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles), ainsi qu'avec les organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains.

3.4.1. Coopération avec les pays tiers

Neuf pays membres du REM, ainsi que la Serbie et la Géorgie se sont engagés dans différents types de coopération structurée avec des pays tiers pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains (par exemple, des accords bilatéraux, des protocoles et des protocoles, etc.)²³². D'autres pays ont indiqué coopérer avec les pays tiers, uniquement au niveau opérationnel sur une base *ad hoc*²³³.

Sept pays membres du REM, la Géorgie et la Serbie ont signé des **accords bilatéraux** avec des pays tiers²³⁴.

L'Autriche et l'Inde, par exemple, ont signé un accord dont l'objectif explicite est de prévenir et de lutter contre la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi que leurs conséquences²³⁵. La Bulgarie a signé des accords bilatéraux avec la Géorgie, la Moldavie et l'Arménie sur la réglementation de la migration de la main-d'œuvre. Le plan d'action national grec 2018-2023 souligne l'importance de conclure des accords bilatéraux avec les pays d'origine des victimes de la traite des êtres humains. La Grèce a également signé avec l'Albanie un accord bilatéral sur la protection et l'assistance aux enfants victimes de la traite des êtres humains, qui a été transposé dans le droit national en 2008. Depuis 2021, la Suède a conclu des accords bilatéraux supplémentaires avec des pays tiers²³⁶ sur la coopération policière pour lutter contre les crimes graves, y compris la traite des êtres humains. La Serbie a conclu un accord bilatéral avec la République de Macédoine du Nord pour lutter spécifiquement contre la traite des êtres humains. La Lituanie a signé plusieurs accords bilatéraux avec des pays tiers²³⁷ pour faciliter la collaboration internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains.

229 19 mesures.

230 14 mesures.

231 9 mesures.

232 AT, BG, DE, EL, FR, HU, LT, NL, PL et GE, RS.

233 FI, FR, LU, SK et GE.

234 AT, BG, EL, ES, LT, NL, PL, SE et GE, RS.

235 Accord signé entre le gouvernement fédéral autrichien et le gouvernement de la République de l'Inde sur un partenariat global en matière de migration et de mobilité, FLG. III n° 127/2023.

236 Brésil, Colombie et Tunisie.

237 Kazakhstan, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Moldavie, Ukraine et Ouzbékistan.

maines, en particulier dans les domaines de l'assistance juridique, de l'extradition et de la coopération judiciaire dans les affaires pénales. De même, la police polonaise et les gardes-frontières ont signé des accords bilatéraux avec le gouvernement de la Géorgie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Macédoine, de la République de Serbie et de la République de Turquie dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, dans lesquels les crimes de traite des êtres humains sont listés de manière exhaustive. Les Pays-Bas et l'Égypte ont signé en 2021 une déclaration d'intention sur la coopération bilatérale en matière de migration, qui comprend un paragraphe sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et l'amélioration de la gestion des frontières.

La Hongrie, la Géorgie et la Serbie ont signé des **protocoles d'accord** avec des pays tiers pour lutter contre la traite des êtres humains. Par exemple, en 2023, la Géorgie a conclu des accords bilatéraux et des protocoles d'accord avec 35 pays²³⁸. La Hongrie a conclu un protocole d'accord avec les autorités financières de huit pays tiers²³⁹. La Serbie a signé un protocole d'accord sur la lutte contre la traite des êtres humains avec les Émirats arabes unis en 2022. La Slovénie a signé un **protocole de coopération** dans la lutte contre la traite des êtres humains et la maltraitance des enfants avec la République de Macédoine du Nord en 2021 et avec la République du Monténégro en 2022, car il s'agit de pays d'origine identifiés des victimes de la traite des êtres humains.

Quatre pays²⁴⁰ ont indiqué coopérer avec les pays tiers d'origine et de transit des victimes principalement sur une base ad hoc, par exemple par l'envoi d'agents de liaison ou l'échange d'informations. Par exemple, la Finlande et la Suède ont coopéré avec les autorités thaïlandaises pour lutter contre des cas spécifiques d'exploitation de travailleurs saisonniers dans le secteur de la cueillette des baies. L'objectif est de réduire le nombre de travailleurs saisonniers thaïlandais exploités pendant la saison de la cueillette des baies et d'améliorer les conditions dans ce secteur. De même, la France a mis en place de nombreux projets de coopération bilatérale et multilatérale avec des pays tiers d'origine et de transit dans des zones géographiques particulièrement touchées par la traite des êtres humains. Les Pays-Bas soutiennent des programmes visant à améliorer la capacité des principaux pays africains d'origine et de transit à détecter, poursuivre et condamner les réseaux criminels impliqués dans la traite et le trafic d'êtres humains. L'Autriche a également procédé à des détachements mutuels d'agents de police avec des pays tiers afin de mener des opérations conjointes ciblées.

Plusieurs pays ont souligné leur participation à des **consultations directes avec des pays tiers par le biais d'EMPACT²⁴¹**. La France, par exemple, a relancé son partenariat avec la Chine, avec une réunion de la plateforme organisée sous la direction des Pays-Bas à Dalian en novembre 2023 par l'intermédiaire d'EMPACT. Les Pays-Bas ont joué le rôle de chef d'action pour plusieurs actions opérationnelles dans le cadre d'EMPACT. La France et les Pays-Bas se sont également engagés dans le programme **EL PacCTO** qui vise à

contribuer à la sécurité et à la justice en Amérique latine, d'une manière mondiale, par le travail mené sur trois axes : police, justice et pénitentiaire.

3.4.2. Coopération avec les organisations internationales

La forme que prend la coopération avec les organisations internationales varie considérablement d'un pays à l'autre²⁴², certains s'engageant dans une coopération plus structurée²⁴³ et d'autres coopérant principalement avec des organisations internationales sur une base *ad hoc* par la mise en œuvre/le financement de projets ou la participation à des initiatives conjointes²⁴⁴. Les organisations internationales avec lesquelles les pays membres et observateurs du REM coopèrent le plus souvent pour lutter contre la traite des êtres humains sont l'ONUDC²⁴⁵, l'OSCE²⁴⁶, le CIDPM²⁴⁷ et l'OIM²⁴⁸. D'autres pays²⁴⁹ ont mis en place une coopération pour lutter contre la traite des êtres humains dans le cadre d'organisations intergouvernementales (par exemple, le Conseil des États de la mer baltique [CEMB], le Conseil nordique des ministres).

Les formes structurelles de coopération avec les organisations internationales comprennent la signature de protocoles d'accord, comme l'ont indiqué la Géorgie, la Grèce et la Hongrie, avec des organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains. La Hongrie, par exemple, a signé un protocole d'accord avec l'UNICEF (*United Nations Children's Fund Refugee Response* en Hongrie) en novembre 2023 pour répondre aux besoins des enfants et des familles ayant besoin d'une protection temporaire en provenance d'Ukraine, y compris des mesures de lutte contre la traite des êtres humains. En Italie, l'inspection nationale du travail et l'OIM coopèrent dans le cadre d'un protocole-cadre de collaboration visant à sensibiliser les travailleurs migrants à la traite des êtres humains et à la prévenir. En 2020, le ministère grec des Affaires étrangères a élaboré un plan d'action conjoint avec l'OIM pour lutter contre la traite des êtres humains. La France a mis en œuvre une stratégie spécifique de lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est avec l'ONUDC, en nommant un magistrat chargé de la mission à la représentation permanente de l'ONUDC à Vienne et en fixant des priorités annuelles spécifiques.

De nombreux pays membres et observateurs du REM ont travaillé avec des organisations internationales de manière **moins structurée, principalement par le biais de projets, d'activités conjointes, de la participation à des réseaux et à des groupes de travail ou de la fourniture d'un soutien spécifique²⁵⁰**. L'Autriche, par exemple, a coopéré avec l'ONUDC en participant à une série d'ateliers dans les Balkans occidentaux sur la coopération internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains. De même, la France a élaboré une stratégie avec l'ONUDC en Europe du Sud-Est qui vise notamment en priorité à remédier aux vulnérabilités des victimes de la traite des êtres humains, en particulier à la suite

238 Sur ces 35 pays, la Géorgie a signé des protocoles d'accord avec quatre pays sur la coopération en matière pénale et répressive en lien avec la lutte contre la traite des êtres humains. Ces pays sont l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Bulgarie, la Chine, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, les Émirats arabes unis, les États-Unis, les Fidji, la France, la Grèce, la Hongrie, Israël, l'Italie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la Pologne, le Qatar, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Turquie et l'Ukraine. Plus d'informations sur <https://police.ge/en/ministry/structure-and-offices/international-relations-department/international-legal-cooperation/saertashoriso-khelshekrulebebi>

239 Ces pays sont le Kazakhstan, Taiwan, Israël, la Géorgie, le Kosovo, la Macédoine du Nord, le Panama et la Serbie.

240 FI, FR, NL et GE.

241 AT, DE, ES, FI, FR, HU, LT, LV, NL, PL, SE, SI.

242 Dans cette section, la coopération structurelle fait référence à la signature d'accords formels, tels que des protocoles d'accord, des protocoles de collaboration ou des accords bilatéraux/multilatéraux, tandis que la coopération basée sur des projets fait référence à une coopération plus informelle ou ad hoc avec des organisations internationales.

243 CZ, EL, FR, HU, IT et GE.

244 AT, BE, BG, DE, EE, EL, FI, FR, HU, IE, IT, LT, NL, PL, SI, SK et GE.

245 AT, DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, SE, SI, SK.

246 AT, BG, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, NL, PL, SE, SI, SK et GE.

247 EL, IE, NL, SI, SK et GE.

248 AT, BG, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LV, NL, SE, SK et GE.

249 DE, EE, FI, LT, LV, SE.

250 AT, BE, BG, DE, EE, EL, FI, FR, HU, IE, IT, LT, NL, PL, SI, SK et GE.

d'une exploitation sexuelle. En France, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) a prolongé sa collaboration avec le HCR afin de développer des stratégies de diffusion d'outils pour mieux informer et prévenir les risques de traite des êtres humains parmi les personnes déplacées d'Ukraine. L'Allemagne a apporté un soutien particulier aux efforts de l'OSCE visant à protéger les enfants de la traite des êtres humains dans le cadre de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Trois pays²⁵¹ ont déclaré avoir un partenariat de retour volontaire avec l'OIM pour les victimes de la traite. L'Irlande et l'Italie ont également mis en œuvre diverses activités de sensibilisation et de prévention avec l'OIM.

Plusieurs pays ont coopéré avec des organisations internationales dans le cadre de différents **groupes de travail régionaux/internationaux**²⁵². C'est le cas par exemple du groupe de travail « Traite des êtres humains » du Benelux, un réseau composé de représentants des pays du Benelux²⁵³, qui facilite l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans la lutte contre la traite des êtres humains dans la région. Le service belge de coopération judiciaire internationale du Service public fédéral Affaires étrangères a participé au groupe de travail « *End Child Prostitution and Trafficking (ECPAT) International* », qui se concentre sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. La coopération avec les organisations internationales s'est également concrétisée par la participation des pays membres et observateurs du REM **aux réseaux internationaux**²⁵⁴. La Serbie, par exemple, a participé au réseau de coordinateurs pour la lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est (« Processus de Brdo »)²⁵⁵, ainsi qu'à l'initiative régionale pour la migration, l'asile et les réfugiés (MARRI)²⁵⁶. La Suède a fait part de son implication dans le réseau nordique balte concernant la criminalité liée au travail, tandis que la Finlande a fait part de son inclusion au réseau nordique de lutte contre la traite des mineurs.

Six pays ont fait état d'une coopération dans le cadre d'**organisations intergouvernementales**²⁵⁷, principalement le Conseil des États de la mer Baltique et le Conseil nordique des ministres de la Coopération (voir encadré 16).

Encadré 16 : Coopération dans le cadre des organisations intergouvernementales

Les initiatives suivantes sont des exemples de coopération dans le cadre d'organisations intergouvernementales :

La Task Force du CEMB contre la traite des êtres humains (TF-THB) a donné l'occasion de publier des lignes directrices, de partager des expériences et des informations sur la traite des êtres humains entre les pays de la région²⁵⁸. Le CEMB s'attache à améliorer le savoir-faire et la coopération des pays de la région de la mer Baltique en matière d'aide aux victimes et de prévention de la violence et de la traite des êtres humains ciblant les enfants. Les trois priorités à long terme du CEMB sont : i) une région sûre et sécurisée, ii) une région durable et prospère et iii) l'identité régionale. Le plan stratégique du groupe de travail du CEMB pour la période 2020-2025 a constitué un document d'orientation essentiel dans le cadre de cette coopération.

La région de la mer Baltique étant une zone de destination et de transit pour la traite des êtres humains, la prévention de la traite des êtres humains a été identifiée comme l'un des objectifs opérationnels du Conseil dans le cadre de sa priorité pour une « région sûre et sécurisée ». Le CEMB assure une coopération à l'échelle des experts dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Conseil des ministres des pays nordiques a mis en place un réseau de coordination central pour les coordinateurs nationaux nordiques de lutte contre la traite des êtres humains.

En 2022, le réseau a mis en place le groupe de travail nordique de lutte contre la traite des êtres humains pour les coordinateurs nationaux de lutte contre la traite des êtres humains. Les principales tâches du groupe de travail consistent à partager les bonnes pratiques et les expériences en matière de lutte contre la traite, à planifier la coopération transfrontalière contre la traite des êtres humains et à soutenir les parties prenantes dans les pays nordiques.

251 IE, SE et GE.

252 AT, BE, DE, ES, FI, FR, IE, LT, SE, SI.

253 BE, NL, LU.

254 EE, FI, HR, SE et RS.

255 Le réseau rassemble des coordinateurs de la lutte contre la traite des êtres humains de Bulgarie, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Croatie, Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Roumanie et Slovaquie.

256 Le réseau rassemble des coordinateurs de la lutte contre la traite des êtres humains d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Macédoine du Nord, du Kosovo et de Serbie.

257 DE, EE, FI, LT, LV, SE.

258 Les membres du CEMB sont le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne et la Suède.

4. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES EN 2023

Cette section fournit quelques exemples de défis (voir section 4.1) et de bonnes pratiques (voir section 4.2) identifiés par les



4.1. DÉFIS

Cette section présente les principaux défis auxquels sont confrontés les pays membres et observateurs du REM dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains dans le cadre de chacune des priorités identifiées par la stratégie de l'UE, à savoir : la prévention et la réduction de la demande, la réponse répressive et judiciaire, l'identification, la protection et le soutien aux victimes, et les partenariats internationaux.

4.1.1 Prévenir et réduire la demande qui favorise la traite des êtres humains

Défis dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Neuf pays membres du REM ont identifié de défis dans la **prévention de la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles)**²⁵⁹. Plus de la moitié d'entre eux ont mentionné le **faible niveau de confiance ou les différences culturelles avec les pays tiers** comme posant des difficultés²⁶⁰. L'Autriche a fait remarquer le manque de confiance entre les acteurs nationaux et certaines ONG dans les pays tiers, ce qui affecte la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains. La Lettonie et la Slovaquie ont souligné que les différences culturelles pouvaient également entraver la mise en œuvre d'actions de lutte contre la traite dans les pays tiers.

Un autre défi mentionné par l'Autriche et la Belgique concerne la **coopération transfrontalière** pour la prévention de la traite des êtres humains. Alors que l'Autriche a mentionné que des difficultés peuvent survenir en raison des intérêts divergents des parties, la Belgique et la Lettonie ont estimé que les efforts de lutte contre la traite dans les pays tiers étaient entravés par un manque de coopération de la part des partenaires, que ce soit dans le secteur de l'administration publique ou celui des ONG.

pays membres et observateurs du REM dans leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

La Slovaquie a indiqué que deux des principaux défis en matière de prévention de la traite des êtres humains dans les pays tiers étaient liés à la **sensibilisation**. Dans certains cas, cela est dû à l'accès limité aux groupes vulnérables, tels que les migrants ou les personnes vivant dans des communautés éloignées ou marginalisées, ce qui limite l'efficacité des campagnes de sensibilisation. Ces difficultés sont encore aggravées par les barrières linguistiques, qui peuvent entraver la communication et la diffusion de messages efficaces, rendant plus difficile l'information des victimes potentielles sur les risques de la traite et leurs droits. Le manque de ressources financières et humaines réduit également la portée et l'impact des initiatives de sensibilisation dans les pays tiers.

Défis pour les pays membres et observateurs du REM

Dix-huit pays membres et observateurs du REM ont identifié des défis liés aux politiques et mesures **visant à prévenir et à réduire la demande de trafic d'êtres humains de ressortissants de pays tiers au sein de leur pays**²⁶¹.

Encadré 17 : Difficultés liées à la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 a posé divers défis aux différents pays en matière de prévention et de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains²⁶². La pandémie a modifié la portée et la complexité de la traite des êtres humains, ce qui a entraîné des (potentielles) difficultés supplémentaires. Dans de nombreux pays, la pandémie a donné lieu à de nouvelles formes d'exploitation, se tenant souvent en ligne.

Les principaux défis liés à la pandémie de Covid-19, tels qu'ils ont été signalés par les pays membres du REM, peuvent être divisés en plusieurs piliers généraux :

Augmentation du risque et de la vulnérabilité des victimes :

Plusieurs pays²⁶³ ont fait état d'un risque accru de traite et

259 AT, BE, DE, ES, FR, LV, PL, SE, SI.

260 AT, FR, LV, PL, SI.

261 AT, BG, CZ, DE, EE, EL, ES, FR, IT, LT, LU, LV, PL, SE, SI, SK et GE, RS.

262 AT, BE, BG, ES, FR, IT, LT, LU, SE, SI.

263 AT, IT, LT, SE, SI.

d'une plus grande vulnérabilité des victimes en raison de la pandémie. Cette situation est souvent due à des facteurs économiques et sociaux exacerbés par la pandémie.

Passage à l'exploitation en ligne :

Plusieurs pays²⁶⁴ ont noté que les trafiquants se sont adaptés à la pandémie en déplaçant leurs activités sur la toile. Cette évolution a rendu plus facile, pour les trafiquants, l'exploitation des vulnérabilités, et plus difficile, pour les autorités, de surveiller les activités de traite et d'y répondre. L'Autriche, en particulier, a mentionné l'émergence d'une nouvelle variante de la traite des enfants, basée sur l'exploitation sexuelle assistée par ordinateur. Cette forme d'exploitation ne nécessite pas le déplacement physique de la victime, ce qui rend les mécanismes de prévention traditionnels inefficaces. Par exemple, la surveillance des aéroports pour les enfants non accompagnés provenant de pays tiers ne peut pas s'appliquer ici, car l'exploitation a lieu dans le pays d'origine de l'enfant.

Difficultés en matière de formation et d'activités sur le terrain :

L'Italie, la République slovaque et la Slovénie ont éprouvé des difficultés à mener des programmes de formation et des activités de détection/identification/renvoi en raison des mesures de confinement et des restrictions de voyage. Cela a entravé leur capacité à mener des interventions directes et à dispenser des formations.

Difficultés d'identification et de soutien des victimes :

La Bulgarie, la Slovénie et la Suède ont souligné les difficultés rencontrées pour identifier et soutenir les victimes en raison des restrictions de mouvement, du manque de ressources et du passage à des interactions en ligne. Il est donc plus difficile d'établir une relation de confiance et de fournir un soutien efficace.

Impact économique :

La Slovénie et la Suède ont mentionné l'impact économique de la pandémie, qui accroît la vulnérabilité de certains groupes de population et les rend plus vulnérables à la traite des êtres humains.

Quatre pays membres du REM ont mentionné des défis en matière de **sensibilisation des employeurs dans les secteurs à risque**²⁶⁵. L'Estonie et la Lettonie ont noté que les employeurs montraient parfois peu d'intérêt pour les activités de prévention et l'information des travailleurs étrangers, qui ne sont pas familiarisés avec la langue ou la législation. De même, en France, les entreprises ne sont pas suffisamment sensibilisées à l'intégration de la lutte contre la traite dans leur politique de RSE et dans le suivi de leur chaîne de valeur.

La Lituanie, la Slovénie et la Suède ont fait état de difficultés en ce qui concerne la **sensibilisation des victimes (potentielles) de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle**. En Lituanie, le travail de sensibilisation est entravé par la criminalisation du travail du sexe, tandis qu'en Suède, une analyse documentaire de la recherche sur les méthodes et les approches visant à prévenir la traite à des fins d'exploitation sexuelle a révélé que peu de campagnes de sensibilisation dans ce domaine sont fondées sur des connaissances, évaluées ou s'appuient sur des facteurs de risque connus, ce qui est nécessaire pour que les efforts de prévention aient un effet. La Slovénie a indiqué que le manque de données

(notamment en ce qui concerne la traite de la main-d'œuvre et les nouvelles formes d'exploitation) entrave l'élaboration de campagnes de sensibilisation.

4.1.2. Réponse en matière répressive et judiciaire en vue de briser le modèle criminel des trafiquants

Défis dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Douze pays ont identifié des difficultés en relation avec **les politiques et les mesures visant à améliorer la réponse répressive et judiciaire à la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes**²⁶⁶.

L'un des principaux défis identifiés dans la coopération avec les pays tiers concerne les **différences dans la législation et les cadres juridiques** (par exemple, des différences en matière de définitions juridiques, de règles de procédure, d'infractions pénales, etc²⁶⁷.) L'Autriche, la Finlande et les Pays-Bas ont fait état de difficultés liées aux **différences de cadres juridiques**. La Finlande a attribué les difficultés aux différences de législation avec les pays tiers, comme les mariages forcés en Irak. Ces différences limitent les possibilités d'action commune et posent des problèmes pratiques. La Belgique a signalé l'absence d'une définition ou d'une compréhension juridique commune de la traite des êtres humains, mais aussi l'absence de moyens pour la mesurer, ce qui rend difficile la comparaison des données entre les acteurs judiciaires et répressifs concernés. L'Autriche a indiqué que la coopération avec les pays tiers est parfois entravée par des différences dans la définition de l'exploitation.

Un autre défi signalé par de nombreux pays concerne la **coopération et la communication avec les autorités répressives et judiciaires des pays tiers**²⁶⁸. La Finlande a noté que les échanges internationaux d'informations ou les demandes d'assistance officielle (y compris la coopération avec Interpol) posent des défis et sont influencés par les méthodes de travail et l'efficacité opérationnelle des pays tiers. La Pologne a souligné que la coordination et l'échange d'informations peuvent être difficiles dans les pays dépourvus de structures centralisées. Les autorités estoniennes ont constaté que le partage et l'envoi d'informations relatives aux enquêtes avec des pays tiers étaient difficiles, en raison de l'absence de structures centralisées.

L'Allemagne a souligné que le **manque de ressources humaines**, par exemple un nombre insuffisant de procureurs et de juges spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, et la forte rotation du personnel dans les agences de coopération des pays tiers, pose des difficultés.

Défis pour les pays membres et observateurs du REM

Quatorze pays membres du REM ont également identifié des **défis dans l'amélioration des réponses judiciaire et répressive à la traite des êtres humains dans leur propre pays**²⁶⁹.

Les restrictions légales sur l'utilisation des données personnelles ont été identifiées comme un défi²⁷⁰. L'Autriche et l'Italie, par exemple, ont indiqué que les réglementations en matière de protection des données peuvent entraver l'efficacité de la coopération avec les pays tiers.

264 AT, BE, HR, IT, LT, LU, SI et GE.

265 EE, FR, LT, LV.

266 AT, BE, DE, EE, ES, FI, FR, IT, LV, NL, PL, SE.

267 AT, CZ, FI, NL, PL.

268 BE, DE, EE, ES, FI, FR, IT, PL.

269 AT, BE, BG, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LU, LV, NL, SI.

270 AT, BG, EE, FI, IT, LT, LU, NL.

Un autre défi mentionné concerne **l'établissement de preuves et la condamnation effective des groupes criminels impliqués dans la traite des êtres humains**²⁷¹. La Lituanie a fait état d'une baisse des condamnations pour traite des êtres humains, ce qui laisse supposer qu'il est difficile de monter des dossiers solides et de recueillir des preuves suffisantes, en particulier des preuves numériques. La Bulgarie a également mentionné des difficultés à prouver les crimes de traite en raison d'un manque de coopération avec les victimes. Deux tiers des personnes reconnues coupables de traite des êtres humains ne sont condamnés qu'à des peines avec sursis.

Plusieurs pays ont mentionné des défis liés à un **manque de compétences du personnel concerné**²⁷². En Lituanie, par exemple, l'absence d'unité spécialisée dans la lutte contre la traite des êtres humains et la coordination insuffisante des services répressifs, des procureurs et d'autres agences conduisent souvent à une clôture prématurée des enquêtes en raison d'insuffisances dans la collecte des preuves et dans la prise en compte de la sensibilité dans le traitement des victimes. La Suède a également enregistré peu de poursuites et de condamnations concernant la traite des êtres humains au cours des dernières années, ce qui souligne la nécessité de renforcer les capacités des professionnels de la justice afin de garantir une connaissance adéquate de la traite des êtres humains. L'Allemagne et la Belgique ont précisé que ce défi était dû à un **manque de ressources financières et humaines suffisantes au sein des services de police**, en particulier dans les zones situées en dehors des grandes villes, et à l'absence d'unités de poursuite spécialisées dans la traite des êtres humains. La Belgique a également mentionné le défi que représente la diversité des approches utilisées par les différentes autorités dans les trois régions du pays et par les acteurs sur le terrain pour la détection et l'intervention. Le manque de ressources et de capacités disponibles peut avoir une incidence négative sur la répartition des affaires entre les provinces et les zones urbaines et rurales.

4.1.3. Identification, protection, soutien et émancipation des victimes de la traite des êtres humains

Défis dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Cinq pays ont fait remarquer des défis liés à **l'identification, la protection, le soutien et l'émancipation des victimes de la traite vers les pays membres et observateurs du REM dans des pays tiers d'origine et de transit**²⁷³. L'Allemagne, par exemple, a identifié plusieurs défis liés au manque de formation et de connaissances spécialisées en matière d'identification des victimes parmi les autorités des pays tiers, ainsi qu'à la réticence des parties prenantes nationales dans les pays tiers à s'attaquer au problème de manière plus approfondie et à engager les ressources financières et humaines appropriées. L'Allemagne a également souligné l'absence d'un système pleinement fonctionnel ou d'un mécanisme d'orientation opérationnel pour faciliter l'analyse comparative ou les actions conjointes entre les ONG et les parties prenantes gouvernementales. La France a fait part de difficultés rencontrées dans le domaine de l'identification des victimes, de l'aide aux victimes et de l'hébergement. L'un des défis identifiés par la Finlande concerne la confiance des victimes dans les autorités de leur pays d'origine.

Défis pour les pays membres et observateurs du REM

Les pays ont identifié tout un ensemble de défis liés à **l'identification, la protection, l'aide et l'émancipation des ressortissants de pays tiers victimes sur leur territoire national**²⁷⁴.

L'identification des victimes ressortissantes de pays tiers est le défi le plus souvent signalé²⁷⁵. L'Autriche, par exemple, rencontre des difficultés pour identifier les victimes de la traite, en particulier lorsque le crime a été commis en dehors de la juridiction du pays. La Finlande a constaté une difficulté à identifier les victimes, car celles-ci hésitent parfois à parler parce qu'elles ont peur pour elles-mêmes (ou pour les membres de leur famille), ce qui rend difficile d'engager des poursuites devant le procureur et affecte donc la condamnation des auteurs de l'infraction. La Suède et la République tchèque ont noté que les difficultés posées en matière d'identification étaient également dues au fait que les victimes de la traite manquent d'informations pour s'identifier comme telles. Cela rend l'identification difficile et limite l'aide qui peut être apportée aux victimes.

Un manque de confiance dans les autorités nationales des pays membres du REM peut constituer une autre raison pour laquelle les victimes ne s'identifient pas comme telles, parfois en raison de leurs différences culturelles²⁷⁶. La Géorgie a rencontré des difficultés à identifier les victimes parmi les enfants vivant et travaillant dans la rue, tandis que la Hongrie a eu du mal à repérer les victimes ukrainiennes potentielles en raison de la procédure simplifiée et courte pour l'obtention d'une protection temporaire. La Lituanie et la Bulgarie ont signalé la complexité de la distinction entre l'identification officielle et informelle des victimes de la traite des êtres humains, ce qui a une incidence sur leur niveau de soutien et leurs droits légaux. En Lituanie, le statut officiel de victime n'est conféré que par une décision prise au cours d'une enquête préliminaire par la police, les gardes-frontières, le procureur ou un tribunal. Les victimes peuvent être identifiées de manière informelle par un ensemble d'autorités, notamment les inspecteurs du travail, les agents des services d'immigration et les OSC, mais cette identification informelle ne confère pas à l'individu une reconnaissance juridique complète d'un statut de victime. La Serbie a noté que la courte durée du séjour et du transit des migrants rendait très difficile l'identification préliminaire des victimes potentielles. L'Autriche, la Finlande et la Slovaquie ont noté que les barrières linguistiques entravent la communication avec les victimes et posent des problèmes importants pour leur identification et leur soutien. La France et l'Allemagne ont toutes deux identifié le manque de formation du personnel chargé de l'identification précoce des victimes comme un problème. En République slovaque, le nombre de victimes étrangères de la traite des êtres humains identifiées, en particulier de l'exploitation par le travail, est faible en raison du manque d'expérience pratique des parties prenantes capables d'identifier ces victimes, malgré le fait qu'une formation soit dispensée à diverses professions, telles que les inspecteurs du travail.

La République tchèque et la Lettonie ont signalé des problèmes lors de la **coopération avec les pays d'origine concernant les victimes identifiées**. La République tchèque a noté que dans les pays tiers à régime autoritaire, les autorités nationales (y compris les services répressifs) ne s'intéressent guère à la coopération internationale et à l'échange d'informations entre services de police.

Les pays ont également **signalé une augmentation de l'activité criminelle associée à la traite des êtres humains ayant**

271 BG, LT, LU.

272 BE, DE, FI, LT, SE, SK.

273 DE, ES, FI, FR, NL.

274 AT, BG, CZ, DE, EL, ES, FI, HU, LT, LU, LV, NL, SE, SI, SK et GE, RS.

275 AT, BG, CY, CZ, DE, ES, FI, FR, HU, LT, LU, SE, SI, SK et GE, RS.

276 BG, CZ, FI, IE, LU, SE, SK.

lieu en ligne comme un défi important²⁷⁷. Si la plupart des pays ont observé cette évolution depuis le Covid-19 (voir encadré 17), la Slovénie a noté que cette évolution résultait de l'influence des technologies de la communication, telles que les smartphones, les médias sociaux et les applications mobiles, sur les activités des groupes criminels organisés. La Lituanie et le Luxembourg ont indiqué que les plateformes en ligne sont de plus en plus utilisées comme outils de recrutement par les trafiquants, ce qui complique l'identification des victimes. Les trafiquants utilisent de plus en plus des méthodes numériques pour recruter leurs victimes, qui sont difficiles à détecter sans connaissances et ressources technologiques spécialisées. La Géorgie a indiqué que la détection des délits de traite commis à l'aide de plateformes en ligne était devenue un nouveau défi avec la propagation de la pandémie de Covid-19 (voir également l'encadré 17).

Les autres défis identifiés par les pays membres du REM dans ce contexte sont les suivants :

- La Suède a mentionné la sensibilisation et le fait d'atteindre le bon public.
- Les Pays-Bas et le Luxembourg ont indiqué l'hébergement adéquat des victimes.
- La Lituanie a mentionné des ressources limitées et une formation spécialisée insuffisante comme facteurs limitant la possibilité de hisser l'identification des victimes à un échelon supérieur.
- Chypre a mentionné le manque de connaissances sur les cultures africaines et le lien entre la traite des êtres humains et les flux migratoires irréguliers.



4.2. BONNES PRATIQUES

Cette section présente les principales bonnes pratiques identifiées par les pays membres et observateurs du REM dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains dans le cadre de chacune des priorités identifiées par l'UE, à savoir la prévention et la réduction de la demande, la réponse judiciaire et répressive, l'identification, la protection et le soutien aux victimes, et les partenariats internationaux.

4.2.1. Prévenir et réduire la demande qui favorise la traite des êtres humains

Bonnes pratiques dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Douze pays membres du REM ainsi que la Géorgie et la Serbie ont identifié des **bonnes pratiques en matière de politiques et de mesures visant à prévenir la traite des êtres humains vers les pays membres et observateurs du REM dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes**²⁸⁰.

Neuf pays ont identifié les **mesures de sensibilisation** comme étant de bonnes pratiques pour la prévention de la traite des êtres humains dans les pays tiers²⁸¹, telles que l'initiative alle-

4.1.4. Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

Aucun des pays membres et observateurs du REM n'a identifié de défis dans la coopération avec les organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains, tandis que huit pays membres du REM²⁷⁸ ont signalé des difficultés spécifiques dans leur coopération avec des pays tiers sur cette question.

Certains pays membres du REM ont fait part de **difficultés à coopérer avec un ou plusieurs pays spécifiques ou régions**, par exemple en raison de leur situation ou de leur capacité politique²⁷⁹.

La République tchèque a fait état de difficultés à coopérer avec des régimes autoritaires et la France a mis l'accent sur les difficultés rencontrées dans les pays en conflit, où des réseaux de traite des êtres humains peuvent voir le jour. La coopération avec les pays tiers qui ne disposent pas d'un système répressif bien structuré ou qui n'ont pas de points de contact clairs a également été considérée comme posant des problèmes. L'Estonie, par exemple, a fait état de difficultés dans sa coopération avec certains pays d'Asie centrale, car elle n'a pas été en mesure d'identifier un point de contact avec lequel coordonner les enquêtes préliminaires ni d'identifier et de suivre la situation des victimes rapatriées dans leur pays d'origine. La Pologne a indiqué qu'elle était confrontée à des problèmes de coopération avec des pays présentant des lacunes dans l'organisation des services répressifs et le respect de l'État de droit. Les gardes-frontières ont du mal à contacter les autorités colombiennes et guatémaltèques pour les affaires de traite des êtres humains, ce qui entraîne des retards dans les procédures pénales. L'identification des contacts appropriés en matière répressive dans certains pays d'Amérique du Sud a également été jugée difficile. La Lettonie a noté que l'absence de mécanismes de coopération structurés et de points de contact clairs dans certains pays tiers a pu entraver la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection.

mande des « boîtes à outils » qui a renforcé le soutien aux décideurs politiques et aux parties prenantes en intégrant les informations données par les survivants de la traite, ce qui a contribué à remodeler les mécanismes d'orientation et à améliorer les programmes de lutte contre la traite.

Une autre bonne pratique identifiée concerne la **coopération avec les pays d'origine ou les pays partenaires**²⁸². La Lettonie a souligné que le financement par le ministère des Affaires étrangères de projets de coopération au développement dans les pays du partenariat oriental de l'UE et d'Asie centrale constituait une bonne pratique. En effet, ces projets réduisaient le risque que des femmes soient recrutées et soumises à la traite, et renforçaient la coopération de la Lettonie avec les pays d'origine des victimes de la traite, ouvrant ainsi la voie à une coopération future dans ce domaine.

Plusieurs pays ont également indiqué que les **projets de coopération avec les OSC** constituaient une bonne pratique pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains²⁸³. Les Pays-Bas considèrent le programme COMPASS comme une bonne pratique, qui représente une coopération stratégique entre l'OIM et le ministère des Affaires étrangères. COMPASS vise à atteindre des objectifs communs tels que la défragmentation, une flexibilité accrue, une meilleure

277 BE, BG, FR, LU, LT, SI et GE.

278 AT, CZ, EE, FI, FR, PL, LT, LV.

279 CZ, EE, ES, FR, LV, PL.

280 BE, BG, DE, EE, ES, FI, FR, HR, LV, NL, PL, SE et GE.

281 BE, BG, CY, DE, EE, FR, NL, PL, SE.

282 FI, LV, SE.

283 DE, FR, NL, PL.

qualité des interventions et davantage de stratégie dans la coopération afin de réduire la migration irrégulière et de renforcer la protection des migrants, notamment en s'attaquant à la traite des êtres humains (voir également l'encadré 24). Une initiative française permet aux ONG françaises de proposer des thèmes d'intervention au-delà des appels à projets habituels et cinq associations marocaines ont pris part à un échange fructueux de bonnes pratiques et de connaissances sur la traite des êtres humains liée à l'exploitation par le travail entre la France et le Maroc, un pays souvent identifié comme l'une des principales origines des victimes de la traite en France.

Bonnes pratiques dans les pays membres et observateurs du REM

La plupart des pays ont identifié de bonnes pratiques en matière de politiques et de mesures visant à prévenir et à réduire la demande de traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers²⁸⁴.

L'organisation de campagnes de sensibilisation préventives est souvent citée comme une bonne pratique pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains²⁸⁵. L'Italie et la Géorgie considèrent comme une bonne pratique l'organisation d'activités de sensibilisation en langues étrangères pour informer les communautés à risque. La Pologne et l'Allemagne ont mentionné des campagnes de sensibilisation réussies pour prévenir la traite des êtres humains des personnes déplacées d'Ukraine. La campagne d'intervention rapide menée au début de la fuite des Ukrainiens vers l'Allemagne a potentiellement permis d'éviter une augmentation importante du nombre de cas. La Suède a lancé en 2023 la campagne d'information préventive « *Don't let the silence speak* », qui décourage la demande d'achat de services sexuels en ciblant les facteurs de risque fondés sur les connaissances identifiées dans les analyses documentaires antérieures et les évaluations de la campagne. La Croatie a également mis à disposition une brochure sur les droits des personnes bénéficiant d'une protection internationale et temporaire dans le cadre du projet INCLuDE (Coopération intersectorielle pour l'émancipation des ressortissants de pays tiers). La brochure fournit des informations complètes sur les mécanismes de protection des droits de l'homme et les stratégies de lutte contre la discrimination en Croatie, en mettant l'accent sur les droits liés au travail, et est disponible en douze langues. En 2022, la République slovaque a lancé une campagne nationale en coopération avec une grande station-service du pays pour sensibiliser aux risques de la traite des êtres humains et fournir des informations aux victimes (potentielles) afin qu'elles puissent s'identifier comme telles. La campagne comprenait des informations en ukrainien afin d'atteindre les populations déplacées d'Ukraine.

Encadré 18 : Campagne de sensibilisation de l'Estonie aux Ukrainiens fuyant la guerre en Ukraine

L'Estonie a qualifié de bonne pratique le lancement d'une campagne médiatique à grande échelle. La campagne visait à sensibiliser le public et à prévenir la traite des êtres humains en réduisant la demande de services fournis grâce à l'exploitation. Des dépliants d'information en ukrainien ont été distribués aux personnes déplacées en raison de la guerre en Ukraine, détaillant les risques de la traite des êtres humains et l'aide disponible. Le Conseil de la police et des gardes-frontières (PBGB) et le Conseil de l'assurance sociale (SIB) ont joué un rôle clé dans cette initiative, en formant des bénévoles à reconnaître et à dénoncer les exploitateurs potentiels. En outre, des courts métrages et des vidéos spéciales ont été produits en 2022 pour former les bénévoles et les personnes qui aident les réfugiés à

identifier les menaces liées à la traite et à y faire face. Ce matériel pédagogique est disponible en estonien (la vidéo a été vue 508 fois), en russe (vue 710 fois) et en ukrainien. En outre, le ministère de la Justice a élaboré un nouveau programme de formation destiné aux fonctionnaires et aux partenaires du secteur privé (personnel des restaurants et des hôtels appartenant à l'organisation syndicale des restaurateurs et des hôtels) sur la reconnaissance des indicateurs de maltraitance et de traite des êtres humains. Pour réduire le risque de traite des êtres humains et d'exploitation par le travail, qui a augmenté avec l'arrivée de réfugiés ukrainiens en Estonie, l'inspection du travail a déployé dix inspecteurs du travail et cinq avocats au conseil.

La Grèce, la France et la Pologne ont également fait état de bonnes pratiques axées spécifiquement sur la prévention de la traite des êtres humains parmi les mineurs non accompagnés. La France, par exemple, a cité comme bonne pratique le guide EUPROM (*European Union Protection of Unaccompanied Minors*), qui présente les modalités de prise en charge et de protection des mineurs non accompagnés au sein de l'UE, afin de sensibiliser les professionnels aux questions liées à la traite des êtres humains. La Grèce a mentionné le succès de son programme « Protection de tous les mineurs » en 2022, qui se concentre sur des interventions individualisées pour les mineurs non accompagnés et séparés vivant dans des conditions précaires et sur des services spécialisés visant à persuader les mineurs réticents à rejoindre un hébergement formel de passer à des environnements plus sûrs pour la prévention de la traite des êtres humains et d'autres risques.

4.2.2. Réponse répressive et judiciaire en vue de briser le modèle criminel des trafiquants

Bonnes pratiques dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Quatorze pays ont identifié des bonnes pratiques en matière de politiques et de mesures visant à améliorer la réponse judiciaire et répressive contre la traite des êtres humains dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes²⁸⁶.

La coopération policière multilatérale et bilatérale avec les pays partenaires ainsi que la présence d'agents de liaison dans les pays tiers se sont avérées fructueuses pour six pays membres et observateurs du REM²⁸⁷. Par exemple, les Pays-Bas considèrent comme une bonne pratique l'établissement d'une coopération policière internationale par le biais de liaisons dans certains pays tiers, tels que le Nigéria, afin de renforcer les capacités locales des autorités répressives par le biais du transfert de connaissances et de la formation. La République tchèque a considéré la présence permanente d'un agent de liaison de la police dans le cadre des procédures pénales et la communication et la coopération internationales qui y sont associées comme constituant une bonne pratique et un mécanisme efficace, apportant notamment des avantages à long terme.

La coopération avec les agences de l'UE a également été considérée comme une bonne pratique²⁸⁸. L'Italie et la Slovaquie ont fait état d'une participation active à des initiatives coordonnées par des agences de l'UE telles qu'EUROPOL, Frontex et EUROJUST dans les pays tiers. La Lettonie et la Belgique mettent l'accent sur la réussite de la coopération policière par le biais d'EUROPOL et d'EUROJUST, la Belgique soulignant également la coopération avec des pays tels que

284 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LU, LV, PL, SE, SI, SK et GE, RS.

285 BG, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, HR, IT, LT, LU, LV, PL, SI, SE, SK et GE, RS.

286 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IT, LV, NL, PL, SI et GE.

287 CZ, ES, FI, FR, NL et GE.

288 BE, DE, EE, ES, FI, FR, IT, LV, NL, SI et GE.

le Brésil et l'Ukraine (voir encadré 19). La Lituanie, l'Allemagne et l'Irlande ont également souligné le rôle joué par EM-PACT pour faciliter les actions communes, la formation et la coopération internationale.

Encadré 19 : Collaboration avec les pays tiers par l'intermédiaire d'EUROPOL

Dix pays ont souligné que leur collaboration avec EUROPOL était une bonne pratique²⁸⁹. EUROPOL joue un rôle crucial dans le renforcement de la collaboration internationale pour lutter contre la traite des êtres humains. En facilitant la coopération transfrontalière, le partage d'informations et les opérations conjointes, EUROPOL permet aux pays de travailler ensemble de manière plus efficace et plus complète. Cette approche collaborative permet des actions coordonnées, telles que la mise en place de groupes de travail opérationnels et, avec le soutien d'EUROJUST, d'équipes communes d'enquête, qui sont essentielles pour lutter contre les réseaux de trafiquants qui opèrent à l'échelle transnationale. Le soutien d'EUROPOL dans la mise en œuvre de contrôles coordonnés et la surveillance des éventuelles menaces s'est avéré constituer une pratique efficace pour lutter contre la traite des êtres humains et garantir des réponses en temps voulu aux défis émergents.

Bonnes pratiques dans les pays membres et observateurs du REM

La plupart des pays ont également identifié de **bonnes pratiques pour améliorer la réponse judiciaire et répressive à la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers dans leur pays**²⁹⁰.

La **création de programmes de tutorat et de formation pour les autorités répressives et la mise en place d'unités répressives spécialisées**²⁹¹ sont généralement identifiées comme étant de bonnes pratiques pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains. L'Autriche a désigné comme une bonne pratique un programme de tutorat avec la Tunisie, impliquant le détachement à court terme d'agents de police entre les deux pays. Au cours de leur détachement, les agents ont effectué un travail opérationnel commun, soutenant ainsi les efforts de lutte contre la traite des êtres humains à un niveau opérationnel. La Slovénie et l'Italie considèrent comme une bonne pratique le recours à des unités spécialisées au sein des services répressifs pour lutter contre la traite des êtres humains, ainsi que le recours à des médiateurs culturels pour faciliter la communication entre les autorités et les victimes. La France a considéré la création d'une cellule de lutte contre la traite et la collaboration avec des associations spécialisées comme une bonne pratique.

Encadré 20 : Les patrouilles virtuelles de la Lituanie pour lutter contre la traite des êtres humains

La Lituanie a adopté une approche innovante pour lutter contre la traite des êtres humains en mettant en place des patrouilles virtuelles chargées de surveiller les activités en ligne et de recueillir des informations sur les délits numériques. Bien qu'aucun cas de traite n'ait été détecté par ces patrouilles en 2023, cette pratique est très prometteuse, notamment en raison de l'augmentation des activités de traite facilitées par Internet et les réseaux sociaux à la suite de la pandémie de Covid-19. Les patrouilles virtuelles permettent aux services répressifs de détecter les cas potentiels de traite et de recueillir des preuves numériques. En outre, la police a collaboré avec les médias et les entreprises technologiques pour renforcer les efforts d'identification et de surveillance des activités de traite en ligne, afin de relever le défi croissant de l'exploitation numérique.

La Slovénie a indiqué que la formation dispensée aux autorités répressives, aux procureurs, aux gardes-frontières et aux avocats constituait une bonne pratique, à laquelle prenaient souvent part des experts d'autres pays de l'UE et d'organisations internationales. Enfin, de nombreux pays ont cité comme bonnes pratiques la coopération entre les différentes autorités et avec les OSC et les ONG²⁹².

4.2.3 Identification, protection, soutien et émancipation des victimes de la traite

Bonnes pratiques dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes

Sept pays ont identifié de bonnes pratiques concernant **l'identification, la protection, le soutien et l'émancipation des victimes de la traite vers les pays membres et observateurs du REM dans des pays tiers d'origine et de transit**²⁹³.

La France, les Pays-Bas et l'Allemagne ont identifié de bonnes pratiques en matière de **coopération internationale avec les ONG**. Les Pays-Bas ont identifié comme bonne pratique la réunion internationale sur la traite des êtres humains (*Internationaal Mensenhandel Overleg*, IMO), lors de laquelle les ONG et les autorités compétentes en matière de traite des êtres humains se réunissent tous les trimestres pour échanger des informations et de bonnes pratiques. L'Allemagne, par l'intermédiaire de la GIZ, a identifié de bonnes pratiques en travaillant avec des ONG sur le développement des capacités d'identification des victimes.

L'Estonie et la France ont établi une coopération avec la Moldavie et le Maroc, respectivement, en se concentrant sur **la formation et sur l'identification des victimes de la traite**. La France a identifié son « projet SAVE » avec le Maroc comme un modèle fort pour son travail de lutte contre la traite des êtres humains, qui a donné lieu à de nombreux rapports, des identifications de victimes et à des efforts de soutien direct. Grâce à une formation ciblée, il a permis de développer l'expertise des professionnels en matière d'identification des victimes et de soutien juridique, tout en favorisant la mise en place d'un réseau de collaboration transfrontalière pour l'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Bonnes pratiques dans les pays membres et observateurs du REM

La plupart des pays membres et observateurs du REM ont identifié de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de **politiques et mesures spécifiques visant à améliorer l'identification, la protection, le soutien et la fourniture de moyens d'agir aux ressortissants de pays tiers victimes de la traite identifiés dans leur pays**²⁹⁴.

Quinze pays membres du REM et la Géorgie ont identifié de bonnes pratiques liées à **l'assistance, le soutien et l'orientation des victimes**²⁹⁵. La Bulgarie a désigné comme étant une bonne pratique la mise en place d'une plateforme en ligne pour l'orientation et l'assistance des victimes de la traite, impliquant plusieurs institutions telles que l'Agence nationale pour les réfugiés et l'Agence pour l'assistance sociale. La Grèce, la Finlande, l'Italie et la République slovaque ont souligné que le soutien apporté au retour volontaire et à la réin-

²⁹² DE, FI, LV, PL et GE, RS.

²⁹³ DE, EE, ES, FR, NL, SE et GE.

²⁹⁴ AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LU, PL, SI, SK et GE, RS.

²⁹⁵ AT, BG, CY, CZ, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LU, LV, PL, SI, SK et GE.

sertion des victimes, lorsque leur intérêt supérieur est respecté, constituait une bonne pratique. La République tchèque a qualifié de bonne pratique son programme de soutien et de protection des victimes de la traite des êtres humains, qui vise à extraire celles-ci de l'environnement criminel et à favoriser leur rétablissement et leur coopération avec les services répressifs. L'Autriche a souligné l'intérêt d'une stabilisation et d'un soutien complets par le biais d'organisations de protection des victimes, afin d'assurer le bien-être et le rétablissement des victimes de la traite. La Lituanie a mentionné comme étant une bonne pratique la mise en œuvre de programmes en coopération avec les ONG qui participent activement à l'identification et au soutien des victimes de la traite.

La Grèce, la Suède et la Serbie ont fait état de bonnes pratiques liées à la **fourniture de formation et de renforcement des capacités**. La Suède a souligné le recours à des coordinateurs régionaux contre la prostitution et la traite des êtres humains, qui fournissent des conseils et des orientations à d'autres professionnels et préservent les principes du MNO. La Serbie a indiqué que la normalisation des procédures d'identification à l'aide de l'outil d'identification des personnes ayant des besoins particuliers de l'AUEA, qui facilite une procédure uniforme, était assurée dans tous les centres et que la formation constituait une bonne pratique.

La France a désigné **l'implication des entreprises dans la lutte contre la traite des êtres humains comme une bonne pratique**. Elle a fait de la lutte contre la fraude et de la protection des travailleurs vulnérables une priorité du plan national d'action du système d'inspection du travail, en organisant des séminaires axés sur les droits des victimes du travail illégal et de la traite.

Enfin, la Pologne, la Slovaquie et la Géorgie ont augmenté le **financement de l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains**. La Pologne a augmenté le financement du Centre national d'intervention et de consultation pour les victimes de la traite des êtres humains de près de 40 % en 2023. La Pologne utilise des algorithmes pour prendre en charge les victimes de la traite et a établi des règles de coopération avec les ONG qui aident et soutiennent ces victimes. Les ONG participent également activement à l'identification et au soutien des victimes de la traite. La France a identifié la **coopération bilatérale** comme une bonne pratique pour l'identification précoce, telle que le « projet PACKING » développé entre la France et le Nigéria pour fournir une meilleure compréhension du rôle et des interactions des différents groupes nigériens dans les réseaux criminels de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en France.

4.2.4. Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

La plupart des pays membres et observateurs du REM ont identifié de bonnes pratiques dans leur coopération avec les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles)²⁹⁶ ou avec les organisations internationales²⁹⁷ pour lutter contre la traite des êtres humains.

La **participation active des pays tiers aux efforts de lutte contre la traite, mais aussi la transparence et la communication rapide** avec les autorités compétentes des pays tiers ont été identifiées comme une bonne pratique par quatre pays membres du REM²⁹⁸. En Suède, la bonne communication et la transparence entre les autorités suédoises et thaïlandaises ont facilité leur coopération pour minimiser le risque de traite des êtres humains pendant la saison de la cueillette des baies. En Lituanie, la collaboration active des autorités ukrainiennes a

été déterminante pour empêcher les Ukrainiens d'être victimes de la traite des êtres humains. Dans le même ordre d'idée, la Pologne a indiqué qu'une communication rapide avec les autorités ukrainiennes était une bonne pratique qui leur avait permis d'appréhender les auteurs qui recrutaient des femmes ukrainiennes sur le territoire de l'Ukraine pour les forcer à fournir des services sexuels en Pologne. L'Autriche a également souligné que le fait de connaître personnellement les points de contact pertinents dans les pays tiers (par exemple par le biais du détachement d'agents) constitue un facteur clé qui favorise la coopération globale.

L'organisation de réunions et de visites d'étude avec des pays tiers pour partager les expériences, les bonnes pratiques et les défis a également été considérée comme une bonne pratique pour favoriser la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers²⁹⁹. La Géorgie, par exemple, a souligné le rôle important que jouent les visites d'étude dans la mise en place d'outils de coopération étroite entre les représentants des États. Il s'agit d'un élément clé de leur coopération avec l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. L'Allemagne a mis en avant comme bonne pratique le programme de bourses de l'Office fédéral de la police judiciaire (BKA) qui s'adresse aux enquêteurs de pays tiers dans différents domaines de la criminalité et qui concerne spécifiquement la traite des êtres humains.

La coopération avec les pays tiers **par le biais de plateformes ou de programmes régionaux et multilatéraux**³⁰⁰ (par exemple, le Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-Est [SELEC], le programme EL PACCTO, le Conseil nordique des ministres, le Conseil des États de la mer baltique [CEMB]) est également considérée comme une bonne pratique. La Lituanie a indiqué que le CEMB avait contribué à renforcer la coopération transfrontalière. Grâce à des initiatives telles que des exercices de simulation et des programmes de formation multi-agences, la Lituanie a amélioré sa capacité à traiter les cas de traite des êtres humains impliquant des ressortissants de pays tiers, en mettant l'accent sur la prévention de l'exploitation, l'identification efficace des victimes et le renforcement de la collaboration régionale. Les Pays-Bas ont identifié la promotion de la coopération régionale entre les différents pays d'origine et de transit comme une bonne pratique (par exemple, grâce au soutien et à la formation fournis par l'ONUDC). La Finlande a souligné que la coopération, le partage d'informations et le renforcement de l'expertise se font dans le cadre du Conseil des ministres et qu'une coopération policière transfrontalière est en place entre les pays nordiques. La France a fait état d'une coopération avec les pays d'Amérique latine dans le cadre du programme EL PACCTO (voir encadré 21).

296 AT, BG, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, LT, NL, PL, SE et GE.

297 BG, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IT, LT, LV, NL, PL, SE et RS.

298 AT, LT, PL, SE.

299 BG, DE, EL et GE.

300 EE, ES, FI, FR, LT, NL.

Encadré 21 : France — programme Europe-Amérique latine d'assistance contre la criminalité transnationale organisée (EL PAcCTO)

Créée en 2017 à la demande de 18 pays d'Amérique latine, la première action opérationnelle du programme EL PAcCTO a été menée au Paraguay en novembre 2021 en coopération avec les autorités paraguayennes. Par la suite, ce programme a été lancé au Panama, en mars 2024. Plusieurs affaires de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains, ou OCRTEH, ont conduit à l'arrestation de têtes de réseaux dans ce domaine, notamment en Colombie et en République dominicaine. L'OCRTEH prend part au programme EL PAcTo depuis septembre 2020. Le dispositif de protection des victimes de traite, inspiré des méthodes d'accompagnement des repentis, avec changement du lieu de résidence et de l'identité, a été mis en œuvre pour la première fois en 2023 dans le cadre d'un dossier OCRTEH pour une victime originaire d'un pays tiers et victime d'exploitation sexuelle en France.

Plusieurs bonnes pratiques ont été identifiées dans la **coopération avec les organisations internationales** pour combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains. La coopération avec les organisations internationales (par exemple l'OIM, le HCR, l'OSCE) pour la **formation et le renforcement des capacités des agents d'État**³⁰¹ ainsi que pour la **sensibilisation à la traite des êtres humains et à sa dimension internationale**³⁰² a été considérée comme une bonne pratique par plusieurs pays. En Lituanie, la coopération avec les organisations internationales a permis aux agents des services répressifs d'accéder à une formation avancée sur l'exploitation par le travail, la traite des êtres humains et la criminalité organisée, renforçant ainsi leur capacité à lutter efficacement contre cette criminalité. La coopération avec l'OIM en Lituanie a également été essentielle pour sensibiliser les groupes vulnérables, par exemple les réfugiés ukrainiens, aux risques de traite. En Géorgie, les organisations internationales ont contribué à la création de manuels, de lignes directrices et de POS pour les professionnels de l'État, y compris des lignes directrices pour les inspecteurs du travail et les membres des groupes mobiles de l'organisme juridique de l'agence de soins de l'État de droit public. L'Italie et la Suède ont souligné leur coopération avec l'OSCE pour dispenser des formations et sensibiliser à la traite des êtres humains (voir encadré 22).

Encadré 22 : Coopération avec l'OSCE

Coopération de l'Italie avec le bureau du représentant spécial et coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains

En Italie, le partenariat avec le bureau du représentant spécial et coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a conduit à l'organisation de nombreuses sessions de formation au Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité (CoESPU) de la gendarmerie italienne (*Carabinieri*), un centre de formation international établi à Vicenza en 2005.

Entre 2016 et 2021, le CoESPU a accueilli plus de 600 professionnels de 68 pays, y compris les partenaires méditerranéens de l'OSCE. Ces sessions ont également bénéficié de la participation des services répressifs italiens. La formation élaborée par l'OSCE à CoESPU visait à : développer des compétences d'investigation de pointe et des indicateurs clés pour identifier rapidement les personnes victimes de la traite des êtres humains le long des routes migratoires, mener des opérations d'aide d'urgence visant à respecter les droits et à protéger les victimes, appliquer les POS pour les signalements de victimes de la traite des êtres humains – présumées ou identifiées – aux services d'assistance et de soutien, utiliser au mieux les instruments de la coopération internationale, tant policière que judiciaire, en particulier les enquêtes financières, dans la lutte contre la traite des êtres humains. Une partie de la formation consiste en des simulations réalistes de cas concrets d'exploitation de migrants, y compris de mineurs.

En 2022, l'OSCE a lancé un nouveau projet — soutenu par l'Italie — pour promouvoir l'adoption de la méthode de formation innovante développée à Vicenza.

Suède — Coopération avec l'OSCE pour échanger des informations sur la prévention de la traite des êtres humains par des ressortissants de pays tiers

En novembre 2023, l'Agence suédoise pour l'égalité des genres (GEA) a invité l'OSCE à coopérer dans le cadre d'un atelier visant à renforcer la prévention de la traite des êtres humains dans un contexte de flux migratoires massifs liés à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'OSCE a effectué des visites dans les pays afin d'échanger des recommandations entre les États membres de l'OSCE sur les réponses et les mesures visant à prévenir la traite des êtres humains et à renforcer l'intégration et le soutien aux personnes fuyant l'Ukraine. La GEA a fait participer l'équipe nationale de méthodologie (un groupe d'experts coordonné par la GEA et comprenant plusieurs autorités suédoises et les coordinateurs régionaux) pour partager des exemples nationaux sur les mesures en cours et achevées pour prévenir l'exploitation des Ukrainiens en Suède. L'OSCE a également fourni à la GEA et aux participants à l'atelier des connaissances précieuses sur les mesures et les opérations dans d'autres États membres de l'OSCE.

L'Estonie, la Pologne et la Géorgie ont également désigné comme étant une bonne pratique le **soutien apporté par l'OIM dans les opérations de retour des victimes de la traite des êtres humains**.

301 BG, IT, LT, PL et GE.

302 FR, HR, LT et GE.

5. RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Cette section donne des exemples des principales réalisations et résultats du travail des pays membres et observateurs du REM dans la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains. Il examine principalement les conséquences des politiques et mesures entreprises dans les pays membres et observateurs du REM avec une dimension

internationale, bien que certains résultats soient le fruit d'actions entreprises dans des pays tiers. La sensibilisation, la formation, la coopération internationale — notamment les enquêtes conjointes — constituent quelques-uns des principaux domaines ayant donné lieu à des résultats concrets, en plus d'un soutien accru aux victimes (potentielles) des pays tiers.



5.1. PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA DEMANDE QUI FAVORISE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Seize pays membres du REM³⁰³, la Géorgie et la Serbie ont fait état de réalisations et résultats de la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à prévenir, sensibiliser et réduire la demande de trafic d'êtres humains de ressortissants de pays tiers. Cela incluait : des documents et des brochures³⁰⁴, **des actions conjointes avec d'autres parties prenantes internationales**³⁰⁵, **et des campagnes en ligne**³⁰⁶. Les réalisations concernant la sensibilisation en ligne allaient des campagnes sur les réseaux sociaux³⁰⁷ aux annonces et bandeaux sur les sites web officiels ciblant les ressortissants de pays tiers³⁰⁸. La Pologne a mentionné des affichages dans les espaces publics, notamment une bannière dans les aéroports internationaux et des affiches pour les gardes-frontières et la police.

Quatre pays membres du REM ont fait état de réalisations qui **améliorent la compréhension des victimes potentielles de la traite**³⁰⁹, la Finlande fournissant un guide en ligne « Travailler en Finlande » en 24 langues, contenant des informations pour aider les employés ressortissants de pays tiers qui sont exploités, et une application mobile *Work Help Finland* avec des informations sur les droits et les obligations des travailleurs. La police néerlandaise a indiqué avoir envoyé une caravane « Escape Van » en Hongrie pour montrer aux victimes potentielles les dangers de la traite des êtres humains. La police et les gardes-frontières polonais ont lancé un projet similaire sur le territoire national, en s'inspirant de l'expérience néerlandaise.

Les pays membres et observateurs du REM ont fourni moins d'informations sur les résultats spécifiques de leur travail de prévention, de sensibilisation et de réduction de la demande de traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers. En raison de la diversité des activités, les résultats rapportés étaient également très variés.

Des fonctionnaires estoniens et ouzbeks ont coproduit un guide de poche sur la sécurité des migrations de travail entre l'Ouzbékistan et l'Estonie. En Ouzbékistan, le guide a été distribué aux agences locales pour l'emploi, qui aident les ressortissants ouzbeks souhaitant accéder au marché du travail estonien. La Pologne et la Géorgie ont mentionné le nombre d'exemplaires physiques de dépliants et d'autres documents distribués aux victimes potentielles de la traite des êtres humains (en particulier aux citoyens étrangers³¹⁰), tandis que la Serbie a indiqué que 20 % de toutes les femmes migrantes transitant par la Serbie avaient été informées des risques liés à la traite, à l'exploitation et à la maltraitance.

Encadré 23 : Portée des campagnes sur les réseaux sociaux en Belgique et en Suède

La Belgique a indiqué que 1 880 000 étudiants, membres de l'UE et autres parties prenantes avaient visionné sa campagne sur les réseaux sociaux au Vietnam.

En Suède, la campagne « *Before you go* » s'adressait aux personnes âgées de 18 ans et plus en Suède. La campagne a été réalisée en ukrainien et dans d'autres langues de l'UE. Au total, la campagne a été visionnée par 113 000 utilisateurs, pour près de 218 000 interactions au total.

La formation d'un large éventail de parties prenantes nationales a été mise en avant comme l'une des réalisations chez dix pays membres du REM³¹¹. Par exemple, tous les fonctionnaires chargés des procédures d'asile en République slovaque ont été formés au module « Traite des êtres humains » de l'Agence de l'Union européenne pour l'Asile en 2024, qui se concentre sur la question de la traite des êtres humains parmi les demandeurs de protection internationale, tandis que

303 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IT, LT, LU, NL, PL, SI, SE, SK et GE, RS.

304 CZ, EE, ES, FI, FR, LV, SK et GE, RS.

305 AT, FI, NL, SI.

306 BE, LT, PL, SE, SI.

307 BE, SE.

308 LT, PL.

309 FI, HU, NL, PL.

310 35 850 (PL) et 5 500 aux frontières, 51 000 au total (GE).

311 BE, CY, EE, FR, IT, LT, LU, NL, PL, SK.

d'autres ont suivi le module de formation de l'OIM « la prévention de la traite d'êtres humains dans un contexte de crises humanitaires (*Prevention of human trafficking in the context of humanitarian crises*) ». La Belgique et la République tchèque ont toutes deux indiqué comme réalisations de cette formation l'approfondissement des connaissances des différents groupes professionnels de leur pays. En Belgique, les tests effectués avant et après le renforcement des capacités ont montré que le niveau de sensibilisation à l'identification des victimes potentielles de la traite des êtres humains et aux risques encourus par les victimes lorsqu'elles retournent dans leur pays d'origine avait doublé. En République tchèque, la formation s'est concentrée sur l'identification des victimes potentielles parmi les personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Encadré 24 : Résultats de la formation et de la sensibilisation dans les pays tiers

Un rapport sur le programme COMPASS, financé par les Pays-Bas, souligne que 3 807 fonctionnaires et parties pre-

nantes ont été formés à la gestion des migrations, en mettant l'accent sur la prévention de la traite des personnes et du trafic de migrants, conformément aux normes internationales. En outre, 572 060 jeunes des communautés à forte mobilité ont participé à la promotion d'une migration sûre et d'opportunités locales, aux côtés de 3 millions de membres de leurs réseaux de soutien. Il y a également eu 740 000 visiteurs sur des plateformes en ligne telles que Yenna, WAKA Well et le *Global Data Hub of Human Trafficking*³¹².

La Bulgarie et les Pays-Bas ont relevé des **difficultés pratiques dans l'évaluation des résultats** des mesures en raison du large éventail de mesures mises en œuvre, d'un manque de statistiques ventilées sur les ressortissants de pays tiers qui ont été identifiés comme victimes de la traite des êtres humains et des différents types d'évaluation entrepris. La Bulgarie a ajouté que le nombre de victimes présumées qui sont des ressortissants de pays tiers dans l'État membre est relativement faible.



5.2. RÉPONSE JUDICIAIRE ET RÉPRESSIVE EN VUE DE BRISER LE MODÈLE CRIMINEL DES TRAFIQUANTS

Dix-neuf pays membres et observateurs du REM³¹³ ont fait état de réalisations et de résultats découlant de la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à améliorer la réponse répressive et judiciaire à la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers. Les résultats spécifiques comprenaient la formation spécialisée³¹⁴ et la coopération avec des pays tiers spécifiques³¹⁵ ou au sein d'ECE³¹⁶.

Les initiatives de coordination internationale ont produit des résultats conséquents en Finlande, en Suède, en Lituanie, au Luxembourg et en Géorgie. La Finlande et la Suède ont fait état d'un échange fructueux de renseignements entre pays nordiques, qui a débouché sur des résultats concrets en matière de poursuites dans les affaires de traite, et la Finlande a travaillé en étroite collaboration avec la Thaïlande dans le cadre d'enquêtes spécifiques. Le renforcement de la coopération entre les services répressifs lituaniens et leurs homologues internationaux a été considéré comme un résultat positif, les autorités lituaniennes étant impliquées dans 27 enquêtes internationales, dont trois extraditions en 2023. Le Luxembourg coordonne l'action contre la traite des êtres humains au niveau du Benelux avec le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) en accord avec la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Cela permet l'échange d'informations policières provenant des régions transfrontalières et entre les unités de police, ce qui est utile pour lutter

contre la traite des êtres humains. La Géorgie a fait état d'une augmentation du nombre d'attachés de police et d'accords bilatéraux et de protocoles d'accord avec des pays étrangers pour lutter contre la traite des êtres humains, selon les réalisations sur la période couverte par le rapport.

La Belgique a indiqué qu'au niveau municipal, le travail des ARIEC (centres d'expertise et d'information d'arrondissement), qui aident les municipalités et leurs maires à mettre en œuvre une approche administrative pour lutter contre la criminalité organisée sur leur territoire, a permis de sensibiliser à des activités criminelles spécifiques, de mettre en évidence les indicateurs de la criminalité et de fournir des outils pour y remédier. Au niveau international, ces structures collaborent avec EURIEC, le centre d'expertise euro régional, qui vise à renforcer la collaboration administrative transfrontalière contre la criminalité organisée entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

En 2021-2023, l'unité de police spécialisée dans la lutte contre la traite des êtres humains en République slovaque a coopéré avec le Royaume-Uni dans le cadre de trois ECE visant à enquêter sur l'exploitation par le travail. En 2021 et 2022, l'unité a coopéré avec la police allemande et EUROPOL pour enquêter sur des affaires liées à l'exploitation sexuelle et par le travail de ressortissants de pays tiers.



5.3. IDENTIFICATION, PROTECTION, SOUTIEN ET ÉMANCIPATION DES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Dix-sept pays membres et observateurs du REM ont fourni des exemples de réalisations et de résultats liés à l'identification, à la protection, au soutien et à l'émancipation des victimes de la traite des êtres humains³¹⁷, huit³¹⁸ faisant état de réalisations concernant l'amélioration de l'identification et de la protection des victimes. L'Autriche a mentionné les résultats positifs du recours à des intermédiaires parlant des langues

étrangères et, au sein des communautés de la diaspora, de fournir rapidement aux autorités policières des informations globales sur les cas d'exploitation et leur permettre de prendre les mesures appropriées pour leurs enquêtes. Le système unique de coordinateurs régionaux contre la prostitution et la traite des êtres humains mis en place en Suède a été cité comme porteur de résultats significatifs en matière d'identification, de soutien

312 Organisation internationale pour les migrations (OIM), « Guiding Safe Migration: A New Phase for the COMPASS Programme (2024 – 2027) », <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/2024-06/compass-phase-ii-programme-brief.pdf>

313 AT, BE, BG, CZ, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SI, SK et GE, RS.

314 BE, FI, LV, SI, SK.

315 EE (Ouzbékistan), FI (Thaïlande) et GE.

316 SK.

317 AT, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IT, LT, LU, LV, NL, SI, SE et GE, RS.

318 AT, CZ, DE, FI, IT, LT, LU, SE et RS.

et de protection des victimes (voir encadré 25), tandis que la République tchèque a indiqué que l'absence de victimes de la traite des êtres humains parmi les quelque 450 000 personnes déplacées d'Ukraine en République tchèque depuis 2022 (principalement des femmes et des enfants) pouvait en partie être attribuée à leur travail d'identification et de protection des victimes (potentielles).

La Serbie a mis en place une procédure stricte pour l'identification préliminaire des victimes potentielles dans les centres d'accueil et les institutions nationales serbes ont été soutenues par l'AUEA par le biais de formations destinées au personnel d'accueil. Par conséquent, chaque centre d'asile dispose d'un personnel formé à l'identification et chaque demandeur d'asile est évalué en fonction des indicateurs de la traite des êtres humains.

La Finlande, la Lettonie, le Luxembourg, la Slovaquie et la Géorgie ont fait état de réalisations et de résultats liés au **soutien disponible pour les victimes**. En Finlande, le nombre de clients du système national d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains a augmenté et, en 2023, davantage de nouvelles victimes potentielles ont été orientées vers le service de soutien spécial *Victim Support Finland* (on estime que 90 % des personnes aidées étaient originaires de pays tiers). En Lettonie, l'« approche sociale » à l'égard de tous a permis à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de services de réinsertion sociale que si seules les personnes reconnues comme victimes par la police nationale avaient été orientées vers ces services. En effet, la majorité des ressortissants de pays tiers en Lettonie ont des motifs légaux de séjour. Au Luxembourg, l'augmentation du personnel du service d'assistance « InfoTraite » garantit la disponibilité du service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui a permis d'améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes (dont la majorité sont des ressortissants de pays tiers) et de renforcer la coordination de l'assistance au niveau national, ainsi qu'une communication ciblée.

Dans le cadre de son plan d'action contre la traite des êtres humains, la Finlande a analysé les pouvoirs de contrôle des autorités concernant les conditions d'hébergement des victimes potentielles de la traite des êtres humains et les interfaces entre les opérations des autorités.

Encadré 25 : Coordinateurs régionaux contre la prostitution et la traite des êtres humains en Suède

Les coordinateurs régionaux occupent une place unique et importante dans le travail de lutte contre la traite des êtres humains en Suède. Employés par les services sociaux des municipalités et coordonnés par l'Agence pour l'égalité des genres (GEA), ils jouent un rôle crucial dans l'identification, le soutien et la protection des victimes, en fournissant des conseils et des orientations à d'autres professionnels (par exemple les travailleurs sociaux, les autorités policières, les services de contrôle des frontières) et en servant de point de contact lorsque des professionnels sont en contact avec des victimes (présumées) de la traite des êtres humains. L'orientation des victimes par les coordinateurs régionaux vers le système d'aide et de protection permet non seulement aux victimes de sortir de l'exploitation, mais aussi de prévenir la réexploitation. Les coordinateurs régionaux participent également à diverses activités de sensibilisation et de formation. Il y a actuellement 16 coordinateurs régionaux répartis dans les sept districts de police de Suède. Ces coordinateurs sont impliqués dans les activités d'information de l'Autorité policière et d'inspections conjointes sur les lieux de travail. Ils multiplient ainsi les chances d'identifier des victimes, mais aussi les droits de ces dernières à un soutien et à une protection, grâce à leur compétence spécialisée dans le domaine, par exemple, de la détection de signes de traite, ou encore de leurs compétences en dialogue axé sur les traumatismes. En 2022 et 2023, les coordinateurs régionaux ont identifié et apporté leur aide et leur protection à un nombre de plus en plus élevé de ressortissants de pays tiers, principalement d'Ukraine, de Thaïlande et du Nigéria, et ont aidé à identifier les enfants victimes (potentiels).

Le groupe de travail chargé de développer le suivi et le contrôle des conditions d'hébergement des travailleurs étrangers a ainsi présenté 12 propositions de mesures. Celles-ci portaient sur la révision de la législation, le développement de la politique de logement, la mise à jour des instructions et des guides, l'organisation de formations, le développement du contrôle et la prise en compte plus large de l'exploitation par le travail et de la traite des êtres humains³¹⁹.

Enfin, les Pays-Bas, la Slovaquie³²⁰, la Géorgie et la Serbie ont déclaré des résultats concernant des activités visant à **renvoyer la victime vers son pays d'origine**, en fournissant des programmes et un soutien spécifiques, en réunissant la victime avec sa famille et en lançant la procédure de réinsertion. La Serbie, par exemple, a collaboré avec l'OIM pour élaborer des POS pour le programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion, qui comprenait une procédure particulière pour les victimes de la traite des êtres humains. Les Pays-Bas ont fourni à plus de 120 000 personnes une aide humanitaire au retour et à la réinsertion, y compris à des victimes de la traite des êtres humains.

319 Gouvernement (2022), *Ulkomaalaisten työntekijöiden majoittaminen ja sen valvonta*, Publications du gouvernement finlandais 2022:56, <http://urn.fi/URN:IS-BN:978-952-383-748-5>

320 Pour la Slovaquie, les activités réelles de réintégration dans leur propre pays sont réalisées par les ONG partenaires des ONG nationales sélectionnées pour le projet mentionné dans l'encadré 13, ou par d'autres institutions nationales compétentes du pays de la victime, que les ONG impliquées dans le projet contactent.

6. BESOINS EXISTANTS, POLITIQUES ET MESURES NATIONALES A VENIR

Cette section donne un aperçu des principaux besoins en matière de lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, tels qu'ils ont été identifiés par les pays membres

et observateurs du REM, et fournit quelques exemples de discussions et de projets en cours concernant les politiques et mesures futures dans ce domaine.



6.1. BESOINS IDENTIFIÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Environ la moitié des pays membres et observateurs du REM déclarant ont identifié un certain nombre de besoins ou d'aspects spécifiques qui pourraient être renforcés dans le combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains³²¹. Il s'agit notamment de besoins dans des domaines thématiques spécifiques (identification et protection des victimes, enquêtes financières, enquêtes dans l'espace numérique, exploitation par le travail, etc.), ainsi que de besoins institutionnels et de coopération (nécessité de renforcer la coopération avec les pays tiers, de développer les capacités, d'améliorer la coordination, etc.).

6.1.1. Besoins dans des domaines thématiques spécifiques

Quatre pays membres du REM³²² et la Serbie ont signalé **des besoins liés à l'identification et à la protection des victimes ressortissantes de pays tiers**. L'Autriche a indiqué que, dans le domaine de la répression, il existe encore un potentiel de coopération avec d'autres pays en matière de prévention et de protection des victimes et que ces deux domaines pourraient faire l'objet d'une plus grande attention au niveau politique. La France a mentionné la nécessité d'offrir une plus grande visibilité et un financement public accru à long terme aux associations qui travaillent sur l'identification et le soutien des victimes. En France, l'OSC Forum Réfugiés a également recommandé d'envisager une nouvelle phase d'évaluation de la vulnérabilité après l'obtention d'une protection internationale afin d'identifier les victimes de la traite des êtres humains et de faciliter l'accès à la langue, à la formation et à l'emploi, qui sont essentiels à l'émancipation des victimes. En Serbie, l'analyse de la situation qui a précédé l'adoption du programme de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2029 a identifié comme domaine d'amélioration certains aspects liés à la protection des victimes ressortissantes de pays tiers, dont par exemple : la nécessité de renforcer les capacités du centre de protection des victimes de la traite des êtres humains ; l'amélioration de l'identification et de la coordination, de l'assistance et de la protection des victimes à mettre en œuvre de manière durable et conformément aux normes internationales ; la nécessité d'améliorer les services aux victimes ; la nécessité d'introduire des mécanismes d'indemnisation efficaces et réalistes ; ainsi que les besoins de protection liés à des formes d'exploitation moins répandues.

Compte tenu de l'utilisation de plus en plus abusive des technologies numériques par les trafiquants d'êtres humains et de l'augmentation des cas d'exploitation en ligne, trois pays membres du REM³²³ et la Géorgie ont mentionné la nécessité de **renforcer les efforts pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains dans l'espace numérique**. L'Autriche, la République slovaque et la Slovaquie ont souligné la nécessité de renforcer les efforts en matière de répression dans la sphère numérique et la France a souligné la nécessité de renforcer la coopération avec les cinq géants américains du numérique (Google, Apple, Meta, Amazon et Microsoft). La Géorgie a souligné la nécessité de coopérer avec les pays tiers dans les enquêtes sur la cybercriminalité transfrontalière (par exemple, lorsque la page web sur laquelle des services sexuels sont échangés n'est pas enregistrée en Géorgie).

La France, la Grèce et la Géorgie ont également identifié la nécessité de **renforcer les enquêtes financières** pour lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers. Dans ce contexte, la Grèce a mentionné la nécessité de sensibiliser le secteur financier à la lutte contre la traite des êtres humains.

La Finlande, la France, la République slovaque et la Slovaquie ont mentionné le besoin de renforcer la **réponse à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail**. La Slovaquie, par exemple, a reconnu qu'il était de plus en plus nécessaire de s'attaquer à la traite des êtres humains, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction, la restauration rapide, les restaurants, les hôtels et la servitude domestique. La France a souligné la nécessité de renforcer la coopération avec les pays tiers d'origine des travailleurs saisonniers (par exemple au Maghreb). La République slovaque a cherché à améliorer la coopération et la coordination entre toutes les entités impliquées dans la **protection des enfants victimes de la traite**.

D'autres besoins dans des domaines thématiques spécifiques incluent la nécessité d'un plus grand nombre de mesures concernant la question de la demande de la traite des êtres humains³²⁴ et la nécessité d'un financement accru de la coopération au développement pour s'attaquer aux causes profondes de la traite des êtres humains³²⁵. Ceci est particulièrement im-

321 AT, BE, DE, EL, ES, FI, FR, LT, LV, NL, PL, SE, SI et GE, RS.

322 AT, FR, SE, SI.

323 AT, FR, SI.

324 LT.

325 DE.

portant au vu de l'augmentation attendue des personnes vulnérables à la traite des êtres humains en raison du changement climatique et de l'instabilité économique dans les pays d'origine.

6.1.2. Besoins institutionnels et de coopération

Plusieurs pays membres du REM ont souligné la nécessité de **renforcer la coopération avec certains pays tiers d'origine et de transit des victimes**³²⁶. À la suite de l'identification de victimes de la traite des êtres humains en provenance d'Albanie, la France donne désormais la priorité à l'identification de partenaires institutionnels albanais afin de discuter au préalable de l'identification des victimes potentielles et de leurs exploiters. La Lettonie a fait mention de la nécessité de promouvoir la coopération avec l'Ukraine, la Moldavie, l'Asie centrale et l'Inde, qui sont les pays d'origine les plus fréquents des victimes de la traite. La Pologne a fait état d'une lacune dans la coopération avec l'Amérique latine en raison de certaines difficultés à entrer en contact avec les autorités répressives de cette région.

La Lituanie et la Slovénie ont identifié un besoin **en formation et en renforcement des capacités des autorités compétentes pour traiter les victimes ressortissantes de pays tiers**. La Slovénie a signalé la nécessité d'une formation supplémentaire pour le personnel répressif, judiciaire et celui chargé des contrôles aux frontières afin de leur permettre de reconnaître les cas de traite des êtres humains et d'y répondre, en particulier en ce qui concerne la dimension internationale de la traite. Une formation spécialisée sur les compétences culturelles et les approches centrées sur les victimes pour traiter le cas des victimes non européennes est également considérée comme un besoin dans le pays. La Lituanie a dû relever plusieurs défis pour prévenir et réduire la demande de traite des ressortissants de pays tiers, notamment pour assurer une formation adéquate des autorités et des premiers intervenants. Bien que le gouvernement organise des programmes de formation pour la police, les inspecteurs du travail et d'autres fonctionnaires clés sur des sujets tels que l'exploitation par le travail et l'identification des victimes, des lacunes persistent en matière de formation spécialisée.

De nombreuses municipalités des zones rurales de Lituanie

manquent de capacité ou d'expérience pour appliquer les bonnes pratiques d'identification des victimes, en particulier parmi les groupes vulnérables tels que les migrants et les victimes d'exploitation sexuelle.

Les autres besoins institutionnels ou de coopération identifiés par les pays membres et observateurs du REM comprennent :

- Un besoin de **travailler plus directement avec certaines diasporas**, soit au cas par cas, soit en réponse à certaines tendances (par exemple, l'augmentation du nombre de jeunes d'Afrique du Nord impliqués dans des transactions forcées de drogue) (Belgique)
- Un besoin **d'harmoniser les définitions dans la terminologie** (Finlande). Certaines stratégies font référence à l'« exploitation par le travail des étrangers » plutôt qu'à la traite des êtres humains.
- Un **besoin de ressources supplémentaires pour lutter contre la traite des êtres humains** (France). La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a souligné le manque de moyens alloués à la Miprof et a recommandé de transformer celle-ci en délégation interministérielle, d'augmenter les effectifs et les budgets dédiés, notamment pour le soutien aux associations, de travailler ensemble à l'élaboration d'un dispositif national et d'intensifier la formation et la prévention.
- Les Pays-Bas ont souligné la **nécessité d'une coopération accrue et d'un alignement international sur des outils d'enquête nouveaux et innovants pour lutter contre la traite des êtres humains**. Actuellement, chaque pays essaie individuellement de comprendre comment utiliser des outils d'investigation innovants (moissonnage de données, robot d'indexation, mégadonnées, etc.), mais l'on constate un manque de coordination. Une plus grande harmonisation à l'échelle de l'UE pourrait être bénéfique, en ceci qu'elle fournirait une orientation plus claire à tous les acteurs concernés.
- La République slovaque a identifié comme une lacune l'absence d'une plateforme de communication sécurisée du mécanisme d'orientation transnational afin de prévenir les risques de partage d'informations personnelles et sensibles sur les victimes de la traite des êtres humains auprès des parties prenantes impliquées dans l'aide et la protection.



6.2. POLITIQUES ET MESURES À VENIR

Dans 11 pays membres du REM, en Serbie et en Géorgie, des discussions sont en cours sur la façon dont les politiques futures pourraient répondre aux besoins identifiés, ou il existe déjà des plans pour mettre au point de nouvelles politiques et mesures afin de combattre la dimension internationale de la traite des êtres humains³²⁷.

Fin 2023, plusieurs pays étaient en train de **revoir (ou d'établir) leurs stratégies nationales de lutte contre la traite des êtres humains**³²⁸, y compris, dans certains cas, pour renforcer la coopération internationale³²⁹. En Grèce, le ministère des Affaires étrangères (ONR) est en train de mettre en place deux groupes de travail, avec la collaboration de tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés, afin de mettre à jour le plan d'action national 2019 - 2023 en mettant davantage l'accent sur la coopération internationale pour lutter contre la traite des êtres humains et en renforçant la coopération transfrontalière, entre autres mesures impliquant des pays tiers. Certains **changements institutionnels** sont prévus en France et en Suède. La France envisage de créer un

Observatoire national de la traite des êtres humains afin de mieux quantifier le phénomène et d'orienter l'action publique ; la Suède envisage quant à elle de rétablir le poste d'envoyé spécial contre la traite et l'exploitation des êtres humains au sein de son ministère des Affaires étrangères.

Certains pays discutent également **de la conclusion, du renouvellement ou du renforcement d'accords de coopération avec des pays tiers d'origine et de transit des victimes**³³⁰. La France, dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan 2024-2027, réfléchit avec les acteurs institutionnels de certaines zones géographiques (Balkans occidentaux, Maroc, Colombie, Côte d'Ivoire) à une collaboration renforcée en matière de protection des victimes, impliquant les institutions publiques et la société civile. L'objectif est de mettre en place une coopération bilatérale entre les coordinateurs nationaux de la lutte contre la traite des êtres humains afin de renforcer la détection et l'accompagnement des victimes, par des mesures de prévention et de suivi en cas de retour dans le pays d'origine. En 2025, la France lancera un

326 FR, LV, PL, SI.

327 BE, DE, EL, ES, FI, FR, HU, NL, PL, SE, SK et GE, RS.

328 BE, DE, EL, ES, FI, FR, SE, SK et GE, RS.

329 DE, EL et RS.

330 FR, SI et RS.

projet avec la Colombie visant à renforcer la coopération policière et judiciaire franco-colombienne au quotidien afin d'améliorer la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. La Slovénie est en train de négocier la conclusion d'accords avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine afin d'améliorer la prévention, l'identification, la protection, le renvoi et la participation aux procédures pénales et autres, ainsi que l'assistance mutuelle pour le retour volontaire des victimes et des victimes potentielles de la traite des êtres humains. En Serbie, le premier plan d'action mettant en œuvre le programme national de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2029 prévoit la signature de protocoles bilatéraux dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains avec la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et la Hongrie.

Encadré 26 : Protocole d'enquête du CEMB sur la traite des êtres humains pour la région de la mer Baltique et l'Ukraine³³¹.

Lors d'un atelier organisé à Stockholm les 18 et 19 septembre 2024, le CEMB a annoncé l'élaboration d'un protocole d'enquête sur la traite des êtres humains pour la région de la mer Baltique et l'Ukraine. Cet événement a rassemblé des enquêteurs des services répressifs de la région, de l'Ukraine, d'EUROPOL et de Frontex, afin d'aborder les défis et les meilleures pratiques régionales en matière d'enquête sur la traite des êtres humains, notamment en ce qui concerne les affaires transfrontalières et la coopération.

Le protocole vise à renforcer la coopération transfrontalière, à formaliser les procédures d'enquête et à lever les obstacles juridiques et opérationnels à la lutte contre la traite des êtres humains.

L'élaboration du protocole d'enquête a été financée par les services du gouvernement suédois dans le cadre du projet PEX-BSR du CEMB, qui vise notamment à renforcer le savoir-faire et les capacités d'enquête des services répressifs de la région de la mer Baltique et de l'Ukraine.

La Finlande et la Hongrie prévoient de mettre en œuvre des **mesures visant à améliorer l'intégration des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains**. En Finlande, la nouvelle loi sur la promotion de l'intégration des immigrants (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025) prévoit la préparation d'une évaluation multisectorielle des besoins en matière de compétences et de services d'intégration pour les victimes de la traite des êtres humains. Le plan d'intégration comprend des accords sur les services favorisant l'intégration, l'emploi ou l'entrepreneuriat, la santé et le bien-être ainsi que les capacités sociales, sur la participation aux activités d'organisations, de communautés ou d'associations, sur l'apprentissage du finnois ou du suédois, ainsi que sur l'orientation et le conseil. En réponse à l'augmentation des flux migratoires en provenance d'Ukraine et au risque croissant de traite des êtres humains parmi les ressortissants ukrainiens, la Hongrie a lancé un programme pilote soutenu par l'OSCE qui vise à renforcer la protection et à garantir une assistance à long terme aux victimes de la traite des êtres humains. Cela

se fera par le biais de l'approche dite du « parcours social », qui met l'accent sur le rôle des ONG et du système de protection sociale dans la reconnaissance officielle d'une victime de la traite des êtres humains. À la suite de ce projet pilote, un expert national a été nommé pour réviser la législation relative à la protection des victimes de la traite des êtres humains.

La Finlande, la Grèce et la Slovénie prévoient des mesures pour **renforcer l'identification de certains groupes de victimes**. En Finlande, le plan d'action contre l'exploitation par le travail publié en 2024 accorde une plus grande attention au contrôle *ex ante* et *ex post* des titres de séjour liés au travail, afin de permettre une détection plus efficace des irrégularités dans le paiement des salaires. Le programme gouvernemental identifie également plusieurs voies par lesquelles la prévention de l'exploitation par le travail des ressortissants de pays tiers sera renforcée, par exemple : en améliorant la supervision par les autorités publiques afin de garantir que la police dispose de ressources et de pouvoirs suffisants pour enquêter sur les abus en matière d'immigration fondée sur le travail, en améliorant la coopération entre les autorités publiques, en renforçant les mesures de lutte contre la traite des êtres humains, en garantissant l'échange d'informations entre les autorités publiques, en prévenant l'exploitation par le travail liée à l'immigration, et en garantissant des services d'aide aux victimes. La Slovénie prépare des lignes directrices — en coopération avec l'ONG *Legal Centre for the Protection of Human Rights and the Environment* (PIC) et le HCR — pour améliorer l'identification et l'orientation des victimes de la traite des êtres humains parmi les demandeurs de protection internationale. La Grèce a commencé à mettre en œuvre un projet (en 2024) qui vise, entre autres, à renforcer l'identification des victimes (potentielles) de la traite des êtres humains dans les pays tiers (voir encadré 27).

Encadré 27 : Grèce — Action spéciale PROCAP/Protection des victimes de la traite des êtres humains, renforcement des capacités et soutien aux principaux partenaires sociaux

En 2024, la Grèce a lancé un nouveau projet qui vise spécifiquement à lutter contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers en Grèce. Le projet d'action spéciale PROCAP apporte un soutien psychosocial, matériel et juridique aux victimes et aux victimes potentielles de la traite des êtres humains qui vivent dans des structures d'hébergement de pays tiers et dans des environnements urbains dans les régions de l'Attique et de la Macédoine centrale. En parallèle, une formation sera dispensée aux travailleurs des secteurs clés qui entrent en contact avec des victimes potentielles de la traite des êtres humains (portes d'entrée, telles que les aéroports, les moyens de transport, le tourisme, les entreprises, etc.) pour qu'ils contribuent à l'intervention et l'identification précoces des victimes.

Le projet est financé par le FAMI et mis en œuvre par l'ONG KMOP, l'ONG *Solidarity Now* et le Centre national pour la solidarité sociale (EKKA).

331 CEMB, CBSS Begins Development of Investigation Protocol to Combat Human Trafficking <https://cbss.org/2024/09/19/cbss-begins-development-of-investigation-protocol-to-combat-human-trafficking/>

7. CONCLUSIONS

L'étude a donné un aperçu des mesures financées par l'UE et des efforts des pays membres et observateurs du REM pour lutter contre la traite des êtres humains depuis les pays tiers vers leurs pays : a) dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes (potentielles) ; et b) dans leurs pays respectifs, auquel cas ces efforts revêtent une composante internationale. Elle a spécifiquement examiné les politiques et les mesures, mais aussi les bonnes pratiques et les difficultés en matière de lutte contre cette dimension internationale de la traite des êtres humains, en relation avec chacune des priorités identifiées par la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, à savoir la prévention et la réduction de la demande, la réponse judiciaire et répressive, l'identification, la protection et le soutien aux victimes, ainsi que les partenariats internationaux. L'étude a également fourni quelques exemples de résultats et de réalisations concernant les efforts déjà déployés dans ce contexte et a identifié certains besoins existants de la lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, ainsi que les discussions en cours et les projets visant à y répondre.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette étude.

La dimension internationale de la traite des êtres humains a gagné en importance à l'échelle de l'UE ces dernières années, ce qui a conduit à faire reconnaître cet aspect comme une priorité spécifique dans le cadre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025.

La stratégie de l'UE souligne également l'importance de prendre en compte la dimension internationale de la traite des êtres humains dans les trois autres piliers de la stratégie, à savoir : briser le modèle commercial criminel des trafiquants, réduire la demande, et émanciper les victimes. L'UE a joué un rôle important dans le soutien aux actions de ses États membres contre la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers en fournissant des fonds et en soutenant la coordination et l'échange d'informations, y compris par l'intermédiaire des agences de l'UE. Dans ce contexte, EMPACT THB a constitué une plateforme essentielle pour faciliter la coopération dans le domaine répressif à l'échelle de l'UE et avec les pays tiers et les organisations internationales. Sous l'égide d'EMPACT, les services répressifs participants pourraient unir leurs efforts pour entreprendre des opérations simultanées de répression afin de démanteler les réseaux de trafiquants dans plusieurs pays (par le biais de journées d'action commune) ou mettre en place des ECE avec le soutien d'EUROJUST, impliquant les autorités répressives et judiciaires de plusieurs pays.

Dans le cadre de leur lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, les pays membres du REM ont donné la priorité à un large éventail de domaines thématiques, couvrant toutes les priorités de la stratégie de l'UE. Parmi les principaux domaines thématiques considérés comme prioritaires par les pays membres et observateurs du REM figurent la prévention de la traite (par exemple par la sensibilisation), l'apport d'un soutien, d'une assistance et d'une protection aux victimes (y compris les groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes), le renforcement de la poursuite des auteurs (y compris par des efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée) ainsi que l'identification des victimes ressortissantes d'un pays tiers.

Sur le plan géographique, la plupart des efforts visant à lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains étaient dirigés vers les pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est (avec une attention particulière accordée à l'Ukraine à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre ce pays), ainsi que vers les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est.

En ce qui concerne les politiques publiques, la plupart des pays membres et observateurs du REM luttent contre la dimension internationale de la traite des êtres humains à travers leurs politiques ou plans d'action nationaux de lutte contre la traite, ou par d'autres politiques ou stratégies gouvernementales comportant un ou plusieurs objectifs relatifs à cet aspect. Les pays membres du REM ont également fait état d'un certain nombre d'interconnexions entre ces politiques et d'autres domaines d'action tels que les politiques d'asile et de migration, ainsi que les politiques portant sur la gestion des frontières et le trafic de migrants. Dans quelques pays, des liens ont également été établis avec les politiques en matière de droits fondamentaux ou de lutte contre la criminalité organisée et l'exploitation par le travail.

Certains pays, toutefois, ne combattent pas spécifiquement au niveau politique la dimension internationale de la traite : la lutte s'intègre à des politiques nationales plus larges, qui ne font pas de distinction entre nationalités. Elle peut aussi être mise en œuvre à travers des mesures spécifiques dans des pays tiers ou des initiatives visant spécifiquement les ressortissants de pays tiers.

La plupart des pays membres et observateurs du REM ont financé ou mis en œuvre des mesures ciblées portant spécifiquement sur la dimension internationale de la traite des êtres humains dans leur pays ou dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes.

Ces mesures — dans une plus ou moins large mesure — ont couvert toutes les priorités de la stratégie de l'UE. Elles ont été mises en œuvre en coopération avec un certain nombre de partenaires (par exemple, des ONG locales et internationales, des organisations internationales, des autorités nationales/locales dans les pays tiers et dans les pays membres et observateurs du REM) et ont été financées par une combinaison de fonds nationaux et de fonds de l'UE. Les mesures recouvrent tout un éventail de pays tiers (nationalités) et visent principalement les victimes de la traite, les acteurs de première ligne, les autorités nationales, ainsi que les autorités répressives et judiciaires. En ce qui concerne leur durée, les mesures sont très différentes, allant de moins d'un an à plus de quatre ans.

Les pays membres du REM ont déployé des efforts considérables dans le domaine prioritaire de la prévention et de la réduction de la demande, principalement par des mesures dans les pays tiers d'origine et de transit, mais aussi — dans une moindre mesure — sur leur propre territoire.

Les initiatives dans ce contexte avaient pour objectif l'information et la sensibilisation des ressortissants de pays tiers quant aux risques de la traite des êtres humains, la réduction des vulnérabilités aiguës des victimes potentielles et l'amélioration de la résilience face aux risques de la traite des êtres humains. Certaines des mesures mises en œuvre ou financées dans les pays tiers visaient également à renforcer les structures de protection

existantes pour prévenir la traite. Grâce à ces mesures, les pays membres et observateurs du REM ont produit un certain nombre de supports de sensibilisation (brochures, affiches, sites web dédiés, campagnes sur les réseaux sociaux) et certains pays ont fait état d'une meilleure compréhension par les victimes potentielles des risques existants liés à la traite des êtres humains.

Les efforts de prévention de la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers ont parfois été mis à mal par les différences culturelles existantes, les obstacles à la coopération transfrontalière et les difficultés à identifier les groupes vulnérables afin de les sensibiliser aux risques de la traite. L'organisation de campagnes de sensibilisation — tant dans les pays membres et observateurs du REM que dans les pays tiers — a été identifiée comme une bonne pratique pour prévenir la traite des êtres humains des ressortissants de pays tiers. La bonne coopération avec les pays d'origine et de transit, ainsi qu'avec les OSC locales, est également considérée comme une bonne pratique.

Les pays membres et observateurs du REM ont également entrepris des efforts spécifiques dans le domaine prioritaire de la coopération répressive et judiciaire visant à lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains.

Des efforts ciblés dans ce contexte ont été entrepris principalement dans les pays tiers d'origine et de transit des victimes en vue de renforcer la capacité des autorités répressives et judiciaires des pays tiers et d'améliorer l'échange d'informations et la coopération entre les autorités compétentes au niveau national, régional ou international. Certaines mesures spécifiques ont également été mises en œuvre dans les pays membres et observateurs du REM dans le but d'améliorer la capacité des services répressifs à détecter et à combattre les réseaux criminels et à renforcer la coopération. Dans certains cas, les mesures visant à renforcer la réponse répressive et judiciaire à la traite se sont traduites par une meilleure coopération internationale et un meilleur échange de renseignements et d'informations entre les autorités répressives et judiciaires concernées.

Parmi les difficultés rencontrées par les pays membres et observateurs du REM pour renforcer la coopération répressive et judiciaire avec les pays tiers, on peut citer les différences de législation ou les difficultés de coopération et de communication avec les autorités compétentes. Dans les pays membres et observateurs du REM, la plupart des difficultés dans ce contexte tenaient aux restrictions légales sur l'utilisation des données personnelles, au manque de compétences du personnel concerné, au manque de ressources et à l'utilisation accrue des plateformes en ligne par les groupes criminels. La présence d'agents de liaison de la police dans les pays tiers, ainsi que le soutien apporté par les agences de l'UE à la coopération avec les autorités compétentes de ces pays ont été considérés comme une bonne pratique. L'encadrement et la formation des autorités répressives et la création d'unités répressives spécialisées dans les pays membres et observateurs du REM ont également été identifiés comme une bonne pratique.

Une série de mesures ciblées ont également été adoptées dans le cadre des points prioritaires que constituaient l'identification, la protection, l'assistance, le soutien et l'émancipation des victimes ressortissantes de pays tiers, tant dans les pays tiers que dans les pays membres et observateurs du REM.

Les efforts dans ce contexte ont principalement porté sur l'apport d'un soutien direct aux victimes (par exemple, hébergement, soins médicaux et de santé mentale, conseils juridiques, aide à l'intégration), sur des initiatives visant à renforcer les systèmes de protection existants et sur des mesures spécifiques destinées à améliorer l'identification des victimes (potentielles) ressortissantes de pays tiers. Dans certains pays membres et observateurs du REM, les victimes ont également reçu un soutien spécifique pour leur retour volontaire et leur réintégration. Grâce aux

mesures mises en place, certains pays ont fait état d'une amélioration générale de l'identification et de la protection des victimes, d'autres soulignant que l'amélioration du soutien apporté aux victimes était l'un des principaux résultats de ces efforts.

L'identification et la protection des victimes dans les pays tiers ont parfois été rendues difficiles par le manque de connaissances du personnel concerné chargé de prêter son assistance, l'inefficacité des mécanismes d'orientation ou le manque de confiance des victimes dans les autorités. Ce dernier aspect a également constitué un défi dans les pays membres et observateurs du REM, de même que les difficultés de coopération avec les pays tiers et les défis posés par l'utilisation accrue des canaux en ligne par les trafiquants. La coopération avec les ONG des pays tiers et le renforcement des capacités des parties prenantes concernées ont été identifiés comme de bonnes pratiques en matière d'identification et de protection des victimes.

Comme l'encourage la stratégie de l'UE, la plupart des pays membres et observateurs du REM ont coopéré avec des pays tiers et des organisations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains.

Avec les pays tiers, cette coopération se déroule principalement au niveau opérationnel, sur une base *ad hoc*, et n'est formalisée par des accords officiels que dans quelques cas. La coopération avec les organisations internationales varie considérablement, certains pays s'engageant dans une coopération plus formelle et d'autres coopérant principalement sur la base de projets. La coopération avec certains pays tiers ou régions était parfois entravée par la situation politique dans ces pays.

Les pays membres et observateurs du REM ont également mentionné certaines bonnes pratiques dans leur coopération avec des partenaires internationaux, comme l'implication active de pays tiers dans les efforts de lutte contre la traite, l'organisation de réunions et de visites d'étude avec des pays tiers, la coopération par l'intermédiaire de plateformes régionales et multilatérales ou l'établissement de partenariats avec des organisations internationales pour la fourniture de formations et la sensibilisation.

Malgré les efforts existants pour lutter contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, les pays membres et observateurs du REM ont également identifié un certain nombre de besoins ou d'aspects spécifiques qui pourraient être renforcés. Il s'agit notamment de la nécessité de redoubler d'efforts pour identifier et protéger les victimes, d'améliorer les enquêtes financières liées à la traite des êtres humains et de s'attaquer à la traite des êtres humains dans l'espace numérique. D'autres domaines d'amélioration étaient liés à la nécessité de renforcer les structures institutionnelles et de coopération existantes, de renforcer les capacités des autorités compétentes et d'améliorer la coordination.

Pour répondre aux besoins existants, certains pays mènent actuellement des discussions sur la manière dont les politiques futures pourraient répondre à ces besoins ou prévoient d'élaborer de nouvelles politiques et mesures traitant de ces aspects. Fin 2023, plusieurs pays étaient en train de revoir (ou d'établir) leurs stratégies nationales de lutte contre la traite des êtres humains, y compris, dans certains cas, pour renforcer la coopération internationale. Certains pays envisagent également de renforcer leur coopération avec les pays tiers et d'autres prévoient d'adopter des mesures visant à améliorer l'intégration des victimes ressortissantes de pays tiers ou à renforcer l'identification de certains groupes de victimes.

8. ANNEXE I MESURES NATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LES PAYS TIERS



Prévention, sensibilisation et réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains



Coopération policière et judiciaire pour briser le modèle criminel des trafiquants



Identification, protection, assistance, soutien et émancipation des victimes

Note : Ce tableau n'inclut pas les activités EMPACT et les POC qui ont fait l'objet d'un rapport dans la section 2 du rapport.

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
AT									
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) : Promotion de la paix et de la stabilité dans la région de la Corne de l'Afrique		Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Octobre 2017/novembre 2018 à septembre 2023	25 300 000 € de fonds UE et environ 1 000 000 €, chacun, de l'Autriche, de la Suède et des Pays-Bas.	Agence autrichienne de développement, Autorité intergouvernementale pour le développement	Organes politiques et institutions gouvernementales et non gouvernementales de la Corne de l'Afrique	Contribuer à l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables	Promouvoir la mise en œuvre de la stratégie régionale de paix et de sécurité, notamment dans le contexte des menaces transnationales pour la sécurité et de la traite des êtres humains ; améliorer le nouveau système de collecte de données ; procéder à des évaluations et à des examens des systèmes, politiques et des stratégies qui existent ; coordonner les institutions gouvernementales pour élaborer des stratégies et des protocoles de médiation régionaux.	Terminé
Child Protection Hub for South-East Europe (centre de protection de l'enfant pour l'Europe du Sud-Est)		Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, République de Moldavie, Serbie	Juin 2018 à mars 2022	780 000 €	Fondation Terre des hommes « Lausanne »	Professionnels de la protection de l'enfance dans tous les domaines, enfants menacés ou victimes de la traite des êtres humains, de l'exploitation et d'autres formes de violence dans les pays ciblés.	Mettre en place un système de protection de l'enfance qui influence le développement des politiques, des structures et des mécanismes de responsabilité en matière de protection de l'enfance.	Renforcement des capacités ; poursuite de la gestion des connaissances du portail ChildHub comme plateforme interactive pour les professionnels ; conférences régionales annuelles permettant aux professionnels d'échanger des informations ; renforcement de la collaboration avec les réseaux existants tels qu'Eurochild et ChildPact.	Terminé
Aide aux services de justice, légaux et de l'ordre public	 	Ouganda	Juillet 2021 à juin 2025	8 000 000 €	Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique — Ouganda	Population de l'Ouganda, 18 institutions du secteur juridique et judiciaire en Ouganda, y compris le ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles, le pouvoir judiciaire (coordination), le bureau du Procureur général, la Commission des droits de l'homme, les forces de police ougandaises, le ministère de l'Égalité entre les hommes et les femmes.	Améliorer l'accès au système de prestation de services judiciaires	Renforcement des capacités ; élaboration de normes pour la prestation de services ; construction de tribunaux, de postes de police et de prisons, et autres activités ; soutien aux victimes de la traite en leur fournissant temporairement de la nourriture, un logement, des soins médicaux, un moyen de transport et des enquêtes criminelles approfondies.	En cours
Contribution à l'appel de l'OIM pour la Tunisie	 	Tunisie	Février 2022 à février 2024	2 000 000 € Fonds d'aide aux victimes de catastrophes à l'étranger	OIM	Migrants vulnérables, victimes de la traite et de l'exploitation, et survivants de la violence sexiste	Réduire les vulnérabilités aiguës, assurer la protection et améliorer la résilience et l'accès aux services essentiels	Créer des abris d'urgence ; recruter et former le personnel de protection compétent ; offrir une orientation et une formation professionnelle aux migrants ; proposer des interventions de soutien socio-économique aux enfants migrants non accompagnés ; offrir une orientation et des références à la sortie.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Renforcer les organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits de l'homme		Lesotho	Février 2023 à janvier 2026	44 400 €	World Vision Austria - Organisation de coopération au développement, d'aide humanitaire et de plaidoyer	Les enfants et 8 500 membres de la communauté constituent des groupes directement ciblés par l'initiative au niveau municipal. Dans l'ensemble, les structures d'information améliorées et l'efficacité accrue de la prestation de services devraient bénéficier indirectement à 100 000 membres de la communauté.	Le projet vise à renforcer les systèmes de protection sociale dans le domaine du suivi, de la prévention et de la lutte contre la traite des êtres humains et les violations des droits des personnes handicapées.	Dispenser des formations (y compris des cours de formation des formateurs) aux travailleurs dans les clubs d'enfants et aux assistants sociaux sur la manière d'aborder et de sensibiliser à la traite des êtres humains et aux violations des droits des personnes handicapées ; dispenser des formations aux journalistes sur la traite des êtres humains et les droits des personnes handicapées ; dispenser des sessions de soutien psychosocial et des formations aux victimes de la traite, ainsi que fournir du matériel pour mettre en place des activités commerciales génératrices de revenus ; élaborer des versions simplifiées de la loi de 2011 sur la lutte contre la traite des êtres humains et de la loi de 2021 sur l'équité pour les personnes handicapées.	En cours
BE									
	 	Vietnam	Octobre 2023 à avril 2024		Fondation Pacific Links	Jeunes à risque	Mettre en place un groupe dirigé par des jeunes pour créer des publications sur les réseaux, du contenu et organiser des concours et des activités afin de promouvoir en permanence des messages sur la prévention de la traite et la migration sûre ; aider les personnes à reconnaître les tactiques des trafiquants et la désinformation et à comprendre les risques associés à la traite et à la migration irrégulière ; élargir le rôle des intervenants en première ligne et des parties prenantes dans la prévention de la traite et la promotion d'une migration sûre.	Initiative sur les réseaux sociaux, événements de sensibilisation, activités de formation pour le renforcement des capacités.	Terminé
Campagne d'information		Vietnam	2022-2023		Fondation Pacific Links	Jeunes à risque	Sensibiliser aux dangers de la traite des êtres humains ; créer et développer un soutien de première ligne ; renforcer la capacité des populations vulnérables, des intervenants de première ligne et des parties prenantes à prévenir la traite, le travail forcé, l'exploitation et la migration irrégulière dans des zones ciblées ; fournir des conseils sur les voies de migration légales.	Campagne sur les réseaux sociaux et événements de sensibilisation, formation pour le renforcement des capacités, visites sur le terrain pour les représentants du gouvernement belge	Terminé
Campagne d'information		Nigéria	Novembre 2023 — février 2024		Pathfinders Justice Initiative, Inc.		Prévention de la traite des êtres humains et de la migration irrégulière	Jingle radio, tonalité pour l'appelant, dépliants, panneaux d'affichage, documentaire.	Terminé
Formation des formateurs		Tunisie	Janvier 2023	Conseil de l'Europe	France	Les services répressifs, les acteurs de première ligne, les acteurs de terrain chargés de la mise en œuvre du mécanisme de renvoi.	Formation des formateurs	Ateliers régionaux, analyse de la jurisprudence	Terminé
Formation		Albanie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie	Septembre 2022 — janvier 2024	ONU, ministère américain	France	Services répressifs	Formation	Ateliers régionaux, analyse de la jurisprudence	Terminé
Distribution de brochures	 	Réseau diplomatique belge			Postes diplomatiques et consulaires belges	Demandeurs de visas en vue de l'obtention d'un permis de travail en Belgique	Sensibiliser aux risques d'exploitation par le travail avant et après l'arrivée en Belgique	Diffusion d'une brochure en plusieurs langues à distribuer par le réseau diplomatique belge	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
BG									
Campagnes d'information		Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine	2021, 2022, 2023	Financement national	Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains (NCC-THB), commissions locales de la CNLTEH, ministère des Affaires étrangères, ministère du Travail et de la Politique sociale/Agence pour l'emploi.	Travailleurs saisonniers — demandeurs de permis de travail	Fournir des informations sur les risques possibles d'être impliqué dans la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, des conseils pratiques, des lignes téléphoniques d'urgence et des services de conseil accessibles avant leur départ.	Distribution de matériel d'information par l'intermédiaire des consulats dans les pays susmentionnés avec la demande ou les visas/permis de travail.	Terminé
Prévention et lutte contre la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux (PaCT)	  	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Serbie	Juin 2019 — décembre 2022	7 800 000 €, Allemagne, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	GIZ	Agences gouvernementales, société civile, victimes (potentielles) de la traite des êtres humains	1. Renforcer la résilience des groupes vulnérables face aux risques de traite des êtres humains, 2. Amélioration de l'identification des victimes (potentielles) de la traite des êtres humains, 3. Amélioration de la collaboration et de la coordination entre les acteurs concernés 4. Proposer des formations, initiales ou avancées, ainsi que des conseils aux groupes cibles et en fonction des besoins dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial.	Voir objectifs	Terminé
DE, FR, IT									
Soutien au renforcement de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux (EU4FAST)	  	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie	juin 2023 — mai 2027	BMZ : 1 500 000 € ; Commission européenne (DG NEAR) : 30 000 000 € ; ministère italien de l'Intérieur : 1 375 000 000 € ; Pays-Bas : 428 000 € ministère autrichien de l'Intérieur, police fédérale allemande (Bundespolizei), Center for International Legal Cooperation (CILC), CIVI-POL,	ministère croate de l'Intérieur, ministère italien de l'Intérieur, ministère slovène de l'Intérieur Agences gouvernementales, société civile, victimes (potentielles) de la traite des êtres humains		Le projet vise à renforcer l'État de droit dans les Balkans occidentaux par la consolidation des capacités des autorités nationales et régionales en matière de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Une approche adaptée aux besoins spécifiques des partenaires sera orientée vers toutes les institutions et parties prenantes concernées afin d'améliorer les capacités au niveau institutionnel et individuel pour assurer une identification et une protection efficaces des victimes (potentielles) de la traite des êtres humains, mais aussi pour les orienter vers les services d'aide étatiques et non étatiques appropriés.		En cours
DE									
Renforcer la capacité des centres à protéger et à soutenir les survivants ou les enfants menacés par la traite interne des enfants à Hô Chi Minh-Ville		Vietnam	Janvier 2023 — décembre 2023	75 000 € — financement par la division des droits de l'homme et des questions de genre de l'Office des Affaires étrangères de l'Allemagne	ONG Planète Enfants & Développement	Enfants menacés d'être victimes de la traite des êtres humains	Assurer l'éducation et la formation des travailleurs sociaux qui s'occupent d'enfants ; renforcer les capacités d'identification et de soutien aux victimes	Mettre en place un mécanisme de soutien multidisciplinaire pour le rétablissement et la réintégration des victimes en 1. facilitant l'accès aux ressources psychologiques, juridiques et médicales, 2. établissant l'accès à l'éducation et le soutien à la réintégration, 3. formant et renforçant les capacités des travailleurs sociaux et des enseignants travaillant avec les groupes à risque.	Terminé
Renforcer la capacité de l'Éthiopie à lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains	  	Éthiopie	Janvier 2022 — juillet 2023	400 000 €	OIT, Gouvernement de l'Éthiopie	OIT	Renforcement du cadre juridique, politique et institutionnel relatif à la traite des êtres humains et au travail forcé	Élaborer une feuille de route pour la collecte et l'analyse de données sur la traite des êtres humains et le travail forcé et donner aux partenaires sociaux et aux ONG les moyens de participer aux processus d'élaboration des politiques.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Gestion d'une meilleure migration - Better Migration Management (BMM III)		Corne de l'Afrique (Éthiopie, Djibouti, Kenya, Somalie, Soudan, Ouganda)	Mai 2016 — février 2025	15 000 000 € Phase III cofinancé par l'UE et le BMZ	GIZ, Civipol, British Council (BC), OIM, ONUDC	Victimes de la traite, autorités nationales, OSC nationales/locales	Promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières dans et depuis la région de la Corne de l'Afrique, grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme. Cette action a pour objectifs spécifiques de : 1) permettre aux autorités nationales et régionales, aux institutions et aux autres acteurs concernés dans le domaine de la gouvernance des migrations d'agir conformément aux cadres mondiaux et régionaux de gouvernance des migrations, dans le plein respect des droits de l'homme et des droits des migrants et des personnes déplacées ; 2) renforcer la coopération nationale et transfrontalière entre les acteurs des domaines de la répression, judiciaires et les autres acteurs étatiques et non étatiques, en matière de traite des êtres humains et d'affaires de trafic en coordination avec les initiatives régionales existantes et conformément aux obligations et normes internationales ; 3) améliorer la protection des victimes de la traite et des migrants vulnérables aux niveaux local, national et régional.	1) Soutenir la gouvernance des migrations afin de créer les principes et le cadre juridiques nécessaires à une gestion des migrations coordonnée au niveau régional. Par exemple, le projet aide les représentants du gouvernement et des organisations de la société civile à réglementer les droits de travail et de résidence des migrants et à élaborer des lois nationales sur la migration ; 2) aider les institutions à lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Le projet soutient la gestion intégrée des frontières et oriente les migrants vers tout un éventail de services sociaux, tout en organisant des formations pour les fonctionnaires et les acteurs de la société civile en matière d'enquête et de poursuite des trafiquants d'êtres humains ; 3) protéger les victimes de la traite et les migrants vulnérables. Le projet promeut les organisations de la société civile qui fournissent divers services aux migrants et aux victimes de la traite des êtres humains, tels que l'hébergement, les soins médicaux et psychosociaux et les conseils juridiques.	En cours
Soutien au processus de réforme du secteur de la sécurité gambien en vue d'améliorer la gestion de la sécurité, de la migration et des frontières		Gambie		6 700 000 € (contribution UE de 6 000 000 €)	Ministère de l'Intérieur de la Gambie	Autorités répressives	L'objectif global de cette action est d'assurer la sécurité au niveau individuel et communautaire. Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont les suivants : 1. Les forces de police gambiennes assurent une meilleure sécurité dans l'adéquation avec les normes et les bonnes pratiques, y compris en matière de droits de l'homme et d'égalité des genres ; 2. Renforcer la responsabilité interne et externe des acteurs du secteur de la sécurité ; 3. Améliorer la gestion des migrations, à savoir la gestion des frontières et la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; 4. Améliorer l'efficacité de certains postes de police gambiens situés en dehors de l'agglomération de Banjul.		En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ci-blées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
EE									
MIEUX+ Maurice III		Maurice	Novembre 2021 — octobre 2023			Autorités répressives et judiciaires de l'île Maurice	Élaboration de POS pour la collaboration entre les différents homologues, la réactivité et la proactivité des enquêtes, la gestion rigoureuse des dossiers et la gestion d'un centre d'hébergement pour les victimes adultes de sexe masculin. L'objectif principal est d'améliorer la réponse répressive et judiciaire à la traite des êtres humains.	Rédiger les POS et organiser des ateliers pour leur mise en œuvre.	En cours (activité 2 — rédaction de la POS)
EL									
		Pakistan	Mai 2023 — avril 2025	FAMI	Ministère de l'Intérieur, Autriche/ministère de l'Intérieur, Bulgarie/ministère des Affaires étrangères, Finlande/ministère des Migrations et de l'Asile, Grèce/Office fédéral des migrations et des réfugiés, Allemagne	Les ressortissants afghans et pakistanais qui envisagent de se rendre en Europe de manière irrégulière — les principales personnes influentes, telles que les familles, les amis, les dirigeants communautaires, les rapatriés, le secteur privé, les médias et les enseignants, qui jouent un rôle important dans l'élaboration de leurs décisions.	L'objectif principal de ce projet est de sensibiliser et d'influencer la perception et le comportement des migrants afghans et pakistanais (potentiels ou en faisant le projet) au Pakistan qui envisagent des voies d'accès irrégulières vers l'Europe.	Diffusion de l'information et campagne de sensibilisation. Le projet établira donc des réseaux et des plateformes durables entre différents groupes de parties prenantes et renforcera leurs capacités, en particulier au sein du gouvernement pakistanais, des entités gouvernementales locales, au niveau communautaire, des OSC, des jeunes volontaires ainsi que des médias locaux. — une recherche préparatoire se concentrera d'une part sur le contexte migratoire des Afghans à Khyber Pakhtunkhwa, identifiera les publics cibles et les participants, les caractéristiques, les besoins d'information, etc., qui affectent ou influencent leurs processus de prise de décision — en s'appuyant sur les résultats de PARIM I, la recherche développera une compréhension plus approfondie des rapatriés pakistanais en tant qu'acteurs influençant fortement les trajectoires migratoires dans leurs communautés, en particulier au Pendjab, par le biais d'une recherche qualitative. Une évaluation solide des activités de la campagne permettra de s'adapter pendant la durée de l'action et d'identifier les enseignements tirés pour les campagnes futures.	En cours
ES									
Formation des forces de police mauritaniennes		Mauritanie	Depuis 2020		Espagne	Victimes de la traite des êtres humains et migrants victimes de la traite des êtres humains.	Prévenir l'immigration irrégulière et lutter contre la traite des êtres humains	Collaboration continue avec la police mauritanienne	Terminé
Phase II de l'ICE-Migration — Équipes communes d'enquête pour lutter contre les réseaux criminels qui facilitent l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains		Niger	2023-2028	13 000 000 €	FIIAPP (Espagne)	Autorités répressives et judiciaires	Lutte contre les réseaux criminels liés à la migration irrégulière, à la traite des êtres humains et au trafic de migrants.	Quatre composantes : 1. Renforcer les capacités d'enquête et judiciaires de la Division spéciale d'enquête chargée de la lutte contre les réseaux criminels organisés, la TEH, le trafic de migrants, la fraude documentaire et les délits connexes ; 2. Contribuer à maintenir le taux de réussite des dossiers portés devant la justice dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière et la TEH, ainsi qu'à maintenir les exigences élevées en matière de gestion des cas ; 3. Renforcer la coopération entre la Division des enquêtes spéciales et les autres services de la police nationale, les autorités nationales et le pouvoir judiciaire ; 4. Contribuer au renforcement de la coopération policière dans le domaine de la lutte contre le trafic dans la région.	En attente (suspendu en raison d'un coup d'État dans le pays)

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
NETCOP — Sénégal		Sénégal, Mali, Guinée Conakry, Guinée-Bissau.	01/12/2023 - 01/12/2026		CIVIPOL et France	Victimes de la traite des êtres humains et de l'immigration clandestine	Le projet, d'une durée de trois ans, a pour objectif spécifique de renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites à la frontière et la criminalité organisée, notamment le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme au Sénégal.	Travail continu avec la police du pays	En cours
POC Mauritanie — Nouakchott		Mauritanie	2022 Septembre 2025	4 500 000 €	Espagne	Victimes de la traite des êtres humains et de l'immigration clandestine	Prévenir l'immigration irrégulière et lutter contre la traite des êtres humains	Travail continu avec la police du pays	En cours
POC Gambie		Costa Marfil, Gambie, Guinée Conakry, Mauritanie, Niger, Sénégal	Mars 2021 — juin 2025	1 437 000 €	Espagne et Allemagne	Victimes de la traite des êtres humains et migrants clandestins	Ce projet vise à créer un partenariat opérationnel commun (POC) avec les services répressifs gambiens, afin d'enquêter, de désorganiser et de poursuivre les groupes criminels organisés (GCO) responsables du trafic de migrants et de la traite des êtres humains (TEH). Le projet permettrait d'accroître et d'améliorer la coordination de toutes les parties prenantes dans la lutte contre ces crimes : les forces de police de Gambie (GPF), le département de l'immigration de Gambie (GID) et d'autres acteurs tels que l'agence nationale contre la traite des personnes (NAATIP) ou le bureau du procureur.	Travail continu avec la police du pays	En cours
Action contre la traite des personnes et le trafic de migrants au Nigéria (PROJET A-TIPSOM)		Nigéria	2018 — avril 2024	8 000 000 €	FIIAPP (Espagne) et UE	Victimes de la traite des êtres humains et migrants clandestins	L'objectif principal du projet financé par l'UE est de réduire la traite des êtres humains et le trafic de migrants aux niveaux national et régional, ainsi qu'entre le Nigéria et l'UE.	Travail continu avec la police du pays	Terminé
Formation		Andorre, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine	Octobre 2024		Guardia Civil (l'une des deux forces de police nationales en Espagne)	Forces de police ibéro-américaines	Mettre à jour et améliorer les connaissances et les expériences	Sensibilisation et coopération avec d'autres pays, apprentissage et partage d'expériences en matière d'enquêtes sur la traite et de traitement des victimes.	Terminé
EUROFRONT — Lutte contre la traite des êtres humains		Amérique latine	2020— Octobre 2025	10 000 000 €	FIIAPP (Espagne), ILA et OIM	Victimes de la traite des êtres humains et migrants clandestins	Soutenir la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants en Amérique latine. Volet II : contribuer à la sécurité, au respect et à la protection des droits de l'homme des migrants dans le contexte de la traite des êtres humains et du trafic de migrants aux niveaux national et régional en Amérique latine.	Renforcer les stratégies existantes dans les pays membres du programme, en développant de nouvelles pratiques et stratégies basées sur les connaissances spécifiques produites par les spécialistes du programme en association avec les gouvernements locaux et en tenant compte des meilleures pratiques internationales dans ce domaine.	En cours
Gouvernance, stabilisation des régions frontalières et gestion des migrations		Mauritanie	Mai 2024 — mai 2026	10 500 000 €	FIIAPP (Espagne), OIM, Themis	Victimes de la traite des êtres humains et migrants clandestins	Renforcer la sécurité, la gestion des migrations et les moyens de subsistance de la population locale, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains.		À lancer

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
FI									
Brochure « Travailler en Finlande » ³³²		Tous les pays. La brochure est distribuée dans les pays où les personnes peuvent demander un permis de séjour finlandais auprès des missions diplomatiques finlandaises.	Démarrage à l'été 2021		ONG locales en coopération avec le MAE (en particulier le magistrat chargé de mission sur la traite des êtres humains) – Mission permanente de la France auprès des Nations unies)	Personnes qui vont travailler en Finlande	La brochure « Travailler en Finlande », qui explique les conditions d'emploi observées en Finlande. En outre, la brochure informe également les employés de ce qu'ils doivent faire s'ils sont exploités sur leur lieu de travail. La brochure contient également des liens vers des organisations qui aident les travailleurs. Cette brochure est destinée aux personnes qui viennent travailler en Finlande et est publiée en 24 langues.	La brochure imprimée est distribuée par le service d'immigration finlandais et les missions diplomatiques finlandaises. La brochure est également disponible en plusieurs langues https://tem.fi/tyoskentely-suomessa . Les missions diplomatiques remettent la brochure aux demandeurs de permis de séjour, surtout si le demandeur s'apprête à travailler dans un secteur où la traite des êtres humains est plus fréquente, comme le secteur de la restauration.	En cours
« Prevention of substance abuse and trafficking in human beings in Burundi » ³³³	 	Burundi	2023-2024 (période précédente 2020-2022)	337 600 € ³³⁴ Ministère des Affaires étrangères/Finlandssvenska Pingstmission rf, Fila Church Helsinki, Samaria Group Finland, CEPBU ³³⁵ .		Jeunes exposés à la toxicomanie et à la traite des êtres humains dans les provinces de Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Makamba, Muyinga, Rumonge et Ruyigi.	1) accroître la capacité de la société civile à renforcer la participation de la société pour concrétiser les droits des jeunes par la prévention de l'exploitation et de la traite des êtres humains au Burundi, 2) renforcer la résilience des jeunes face à la toxicomanie et à la traite des êtres humains. Le projet promeut le respect des droits et réduit les lacunes en matière de capacités pour permettre aux jeunes exposés à la toxicomanie et à la traite des êtres humains de mener une vie saine et d'améliorer leur niveau de vie.	Sensibilisation à l'exploitation et à la traite des êtres humains par la distribution de dépliants, de banderoles, la diffusion d'une émission de radio et des rassemblements publics.	En cours
Action collective pour l'amélioration des droits des migrants et de l'accès à la justice (CLAIM) ³³⁶	  	Bangladesh	2023-2026	504 000 € ³³⁷ Ministère des Affaires étrangères Caritas Finlande	Caritas Finland, Oivabashi Karmi Unnayan Program (OKUP) et Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD) ³³⁸ .	Travailleuses migrantes et leurs communautés d'origine, les autorités, les décideurs nationaux	1) Les femmes et les jeunes filles migrantes ainsi que leurs communautés sont équipées et outillées de manière à défendre leurs droits et à plaider contre les migrations dangereuses, la traite, le travail forcé et l'exploitation. 2) Les travailleurs migrants et les responsables (par exemple, les services répressifs, les avocats et les fonctionnaires de justice) sont mobilisés et disposent des connaissances et des outils nécessaires pour accéder à la justice et l'obtenir. 3) Les décideurs politiques nationaux et internationaux prennent des mesures pour protéger les droits des femmes et des jeunes filles migrantes et améliorer leur accès aux mécanismes de justice. Le projet bénéficiera directement à 8 200 migrants (5 009 femmes/filles) et 20 043 membres de leur famille (28 243 personnes au total), 240 avocats/juges, 160 agents des services répressifs, 175 membres du comité de lutte contre la traite (CTC), 20 représentants de la cellule d'arbitrage du Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (BMET) et 8 journalistes.	Les communautés reçoivent une formation sur la migration de la main-d'œuvre, la prévention de la traite des êtres humains et les droits des communautés. Les travailleurs migrants reçoivent une formation sur leurs droits avant l'émigration. Les travailleurs migrants de retour au pays qui ont été victimes d'un délit bénéficient d'une aide pour les procédures judiciaires. Les avocats, les juges et les décideurs sont formés aux droits des travailleurs migrants et consultés pour développer le système. Un rapport annuel sur l'accès à la justice est publié, après consultation des travailleurs migrants, des avocats, des juges et des décideurs. Le rapport souligne les lacunes et fournit des suggestions de développement pour améliorer les droits des travailleurs migrants. ³³⁹	En cours

332 Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi (non daté), « Travailler en Finlande », <https://tem.fi/tyoskentely-suomessa> ; ministère des Affaires sociales et de la Santé (15 juin 2021), le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi a publié une brochure sur les droits des employés pour ceux qui viennent travailler en Finlande https://stm.fi/-/56901608/tem-julkaisi-esittein-tyontekijan-oikeuksista-suomeen-toihin-tuleville?language=en_US

333 Openaid (non daté), « Tubeho neza - Prevention av drogmissbruk och människohandel », <https://openaid.fi/fi/project/FI-3-2024-2024240152>

334 GRETA (2024), « Evaluation Report Finland, Third evaluation round », <https://rm.coe.int/greta-evaluation-report-on-finland-third-evaluation-round-focus-access/1680b0577c>

335 FSPM (non daté), « Päihdeet ja ihmiskauppa Burundissa, Tubeho neza », <https://www.fspm.fi/fi/paihteet-ja-ihmiskauppa-burundissa-tubeho-neza/>

336 Openaid (non daté), « Collective Action for Improving Migrants' Rights and Access to Justice (CLAIM) », <https://openaid.fi/en/project/FI-3-2023-2023230314>

337 GRETA (2024), « Evaluation Report Finland, Third evaluation round », <https://rm.coe.int/greta-evaluation-report-on-finland-third-evaluation-round-focus-access/1680b0577c>

338 Caritas Finland (non daté), « Kollektiivista toimintaa siirtotyöläisten oikeuksien ja oikeussuojan parantamiseksi Bangladeshissa », <https://www.caritas.fi/bangladesh?lang=en>

339 Caritas Finlande (non daté), « Kollektiivista toimintaa siirtotyöläisten oikeuksien ja oikeussuojan parantamiseksi Bangladeshissa », <https://www.caritas.fi/bangladesh?lang=en>

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Améliorer le bien-être des travailleurs migrants au Népal ³⁴⁰		Népal	2022-2025	224 325 € ³⁴¹ Ministère des Affaires étrangères/Mission évangélique luthérienne finlandaise	Mission évangélique luthérienne finlandaise, Centre pour la santé mentale et le conseil au Népal (CMC-Népal)	Travailleurs migrants et membres de leur famille au Népal	L'objectif du projet est d'améliorer le bien-être des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le projet a permis d'améliorer la santé mentale et le bien-être psychosocial des travailleurs migrants et des membres de leur famille. En outre, les autorités locales ont adopté les bonnes pratiques mises en évidence dans le projet.		En cours
Power Girls ³⁴²		Népal	2023-2026	446 800 € ³⁴³ Ministère des Affaires étrangères/Interpedia	Interpedia, Children-Women in Social Service and Human Rights (CWISH)	1 600 filles scolarisées et 200 filles non scolarisées, en particulier les filles vulnérables comme les Dalits ou les filles handicapées.	Le projet aborde la question de l'égalité des sexes et de la discrimination en améliorant les droits de l'enfant, en particulier ceux des filles vulnérables. Le projet vise, en quatre ans (2023-2026), à garantir que : 1) les programmes et structures locaux des municipalités rurales du projet renforcent l'égalité des sexes, la non-discrimination et les droits de l'enfant à la protection et à la participation 2) les communautés et les écoles de deux municipalités rurales du projet protègent les droits de l'enfant ainsi que la non-discrimination, l'égalité des sexes et l'inclusion. 3) Les filles des zones couvertes par le projet sont mieux à même de protéger leurs droits et de promouvoir la non-discrimination et l'égalité des genres.	Le projet adopte une approche progressive des droits de l'homme, établissant ainsi un dialogue à l'échelle des systèmes entre les détenteurs de droits et les responsables, en renforçant leurs capacités, en émançant les filles elles-mêmes et en améliorant les mécanismes de protection de l'enfance et l'environnement scolaire. Le projet fait intervenir des représentantes élues du gouvernement local, des fonctionnaires des bureaux municipaux ruraux, de l'éducation et des affaires sociales, des enseignants, des comités de gestion scolaire, des associations de parents d'élèves, des parents, des dirigeants communautaires et d'autres organisations.	En cours
FR									
Conception d'un guide de prévention par l'ONG Ressources humaines sans frontières (RHSF) dans le cadre de la stratégie nationale visant à renforcer l'engagement de la France à éliminer le travail des enfants, la TEH et les formes contemporaines d'esclavage d'ici 2030.		Pays de l'Alliance 8.7	Depuis 2021		Organisation internationale du travail (OIT)	L'ONG RHSF a organisé des sessions de formation sur son guide de prévention pour les ambassades françaises et les services du MEAE. Plus d'une douzaine de postes à l'étranger ont été formés sur le sujet. Il est prévu de poursuivre les efforts de formation interne en développant des modules en ligne avec la direction de la formation du MEAE.	Base d'action avec les entreprises, les investisseurs, les autorités publiques et la société civile, y compris les groupes de consommateurs. Ce guide peut être utilisé par chaque partie prenante pour partager un ensemble commun de connaissances sur les questions du travail des enfants et du travail forcé.		Terminé
Sensibiliser les populations migrantes aux risques d'exploitation		Pays avec lesquels la France a signé des accords bilatéraux.					Informar les personnes migrantes des risques d'exploitation qu'elles courent à leur arrivée en France et des droits qu'elles détiennent.	Diffusion d'informations sur différents supports (réseaux sociaux, affiches, dépliants).	En cours
ECE (équipe commune d'enquête) au Niger		Niger	2019 — 2022 2023 — 2028	11 500 000 € (EUTF) + 13 000 000 € (phase 3)	FIIAPP, Civipol, CGEF (Commissariat général aux étrangers et aux frontières — Espagne), DCPAF (Direction centrale de la police aux frontières — France)		Mise en place d'un système de tutorat entre enquêteurs français, espagnols et nigériens contribuant à la qualité des procédures judiciaires en matière de lutte contre la traite des êtres humains.	Mentorat et enquête conjointe. Achat d'équipement pour renforcer les capacités d'investigation.	En cours

340 Openaid (non daté), « Enhancing Well-being of Migrant Workers in Nepal », <https://openaid.fi/en/project/FI-3-2022-2022220574>

341 GRETA (2024), « Evaluation Report Finland, Third evaluation round », <https://rm.coe.int/greta-evaluation-report-on-finland-third-evaluation-round-focus-access/1680b0577c>

342 Openaid (non daté), « Power Girls », <https://openaid.fi/en/project/FI-3-2023-202320302>

343 GRETA (2024), « Evaluation Report Finland, Third evaluation round », <https://rm.coe.int/greta-evaluation-report-on-finland-third-evaluation-round-focus-access/1680b0577c>

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Lutte contre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains (AML-THB)		Pays de la Corne de l'Afrique (Somalie, Djibouti, Éthiopie et Érythrée)	2018-2022 La phase 3, d'une durée de 24 mois, a débuté en octobre 2022.	4 900 000 €	Civipol	Membres et observateurs du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA), membres du Middle east and north Africa financial action task force, membres du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale, membres du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest.	Entraver les réseaux criminels transfrontaliers qui tirent profit de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains, en se concentrant sur leurs ressources financières.	Assistance technique, organisation de réunions régionales et d'ateliers, formations et formations de formateurs.	En cours
Meilleure gestion de la migration	 	Djibouti, Éthiopie, Kenya, Soudan, Ouganda, Érythrée, Sud-Soudan, Somalie	Le programme a débuté en 04/2018 La phase 3 a débuté le 01/10/2022 pour une durée de 36 mois	46 000 000 €	GIZ, CIVIPOL en tant que bénéficiaire de subventions pour des activités liées à la police (4 millions d'euros)	Migrants vulnérables	Renforcement de la gouvernance des migrations, renforcement de l'efficacité des institutions de lutte contre la traite et le trafic, et protection des migrants vulnérables	Activités de formation visant à renforcer la coopération nationale et transfrontalière dans les affaires de traite et de trafic entre les acteurs répressifs, judiciaires et autres acteurs étatiques et non étatiques, en coordination avec les initiatives régionales existantes et conformément aux obligations et normes internationales ; achat d'équipements pour renforcer les capacités.	En cours
GARSI (G5 Sahel)		Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad	Démarrage en 2016 — compléments en 2022	66 600 000 €	CIVIPOL/FII APP	Gendarmerie de chaque pays	Constituer au sein de la gendarmerie de chaque pays une unité autonome polyvalente chargée de détecter et de réprimer les différentes formes de criminalité (terrorisme, trafics, etc.)	Former et équiper les nouvelles unités. Conseil juridique.	Terminé
Rock 2		Soudan	Phase 2 36 mois — Début en 04/2022	5 000 000 € de l'IVCDCI	Civipol en partenariat avec Interpol		Création d'une plateforme pour l'échange, le partage et l'analyse d'informations opérationnelles dans la Corne de l'Afrique		En cours
THB		Macédoine du Nord	Mai 2022 — juin 2022	2 830 € Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)/Direction de la coopération de la sécurité et de la défense (DCSD)	Préfecture de Police/Direction régionale de la police judiciaire ministère de la Justice	Police criminelle et ministère de la Justice	Renforcement des capacités		Terminé
Renforcement des politiques de lutte contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et les délits qui y sont liés, en particulier la traite des êtres humains le long des routes de la Méditerranée centrale et occidentale		Sénégal, Niger, Nigéria, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie	2022-2023	100 000 € (MFA) + 40 000 € Cofondation avec la Suède	ONUSUD et experts français (ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice) coordonnés par le MAE (en particulier le magistrat chargé de mission sur la traite des êtres humains — Mission permanente de la France auprès des Nations unies à Vienne). — Contribution des experts espagnols et italiens	Système de justice pénale	Renforcer les politiques nationales ; renforcer la coopération internationale entre les pays d'origine, de transit et de destination dans la lutte contre ces crimes.	Collecte d'informations (notamment par le biais d'entretiens avec des acteurs clés) ; élaboration de recommandations visant à renforcer les politiques ; réunion de Chatham House pour valider ces recommandations.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Programmation annuelle des activités de coopération contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est		Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Kosovo, Ukraine	2023	200 000 € (MAE) + Cofondation avec la Suède	ONUSC et experts français coordonnés par le MAE (notamment le magistrat chargé de mission sur la traite des êtres humains — Mission permanente de la France auprès de l'ONU à Vienne) Invitation systématique d'experts bulgares, croates, grecs et roumains.	Système de justice pénale	Renforcement des capacités ; renforcer la coopération internationale avec ces pays dans la lutte contre ces crimes ; renforcer la coopération entre les autorités nationales et avec les ONG et le secteur privé.	Réunions des groupes d'experts régionaux (REGM)	Terminé
Programmation annuelle des activités de coopération contre la TEH en Europe du Sud-Est		Albanie, Moldavie, Macédoine du Nord, Serbie, Ukraine	2022 — 2023	60 000 € en 2022 et 50 000 € 2023 (MAE)	ONG locales en coopération avec le MAE (en particulier le magistrat chargé de mission sur la traite des êtres humains) et la Mission permanente de la France auprès des Nations unies	Assistance directe aux victimes par l'intermédiaire des ONG — Système de justice pénale	Assistance aux victimes ; renforcement des capacités ; renforcement de la coopération internationale	Assistance directe — Visite d'étude — Renforcement des capacités	Terminé
ALTP Projet de soutien à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du golfe de Guinée		Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigéria, Togo	48 mois 2019-2023	18 000 000 € (UE/France)	Expertise France		Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, coopération régionale, répressive et en matière de protection des victimes.	Soutien opérationnel et technique aux institutions nationales chargées de la lutte contre la traite ; soutien aux campagnes de communication nationales ; mise en place/renforcement de programmes d'éducation institutionnalisés ; renforcement matériel et technique des unités de police spécialisées et des services d'immigration.	Terminé
Lutte contre la traite des êtres humains : maintien de la collaboration entre agences grâce à des exercices de formation nationaux basés sur des simulations	Formation et coordination multi-agences ; prévention et sensibilisation ; coopération judiciaire et répressive ; protection et assistance aux victimes.	Services publics de l'OSCE	2021-2026	28 000 €		Autorités gouvernementales, société civile, instituts nationaux de formation et académies des États participants	Améliorer et maintenir la coordination multi-agences et renforcer les partenariats entre les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les établissements d'enseignement et de formation.	Formations nationales et internationales basées sur la simulation	En cours
Prévenir et combattre la traite des êtres humains dans le contexte de la crise humanitaire en Ukraine	Formation et soutien des autorités locales ; prévention et sensibilisation ; coopération judiciaire et répressive.	Services publics de l'OSCE (à destination de l'Ukraine)	2022 — 2024	50 000 €		Organes politiques, institutions gouvernementales et non gouvernementales	Soutenir les SP dans la mise en œuvre des recommandations émises par le Représentant spécial et coordinateur de l'OSCE afin de renforcer leurs efforts de prévention de la traite des êtres humains et de relever les défis liés à la poursuite des trafiquants et à la protection des victimes résultant de la crise humanitaire.	Ateliers nationaux et activités régionales	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Soutien à l'identification et à la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains		Maroc	2019-2024	UE Agence française de développement (AFD) Fondation de France	Association Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MI-PROF)	Professionnels et bénévoles de 6 associations marocaines Coordinateur national marocain contre la traite des êtres humains	Donner une autonomie en matière de lutte contre la traite des êtres humains liée à l'exploitation par le travail, à 6 associations marocaines partenaires, reconnues pour leur implication locale et nationale au Maroc en matière de lutte contre la maltraitance des personnes les plus vulnérables, et dont l'action couvre les 5 principales régions d'origine des ressortissants marocains identifiés comme victimes en France et soutenus par le CCEM.	Formation à la détection ; ateliers sur le conseil juridique aux victimes ; ateliers sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques ; création d'un réseau d'avocats ; rédaction d'un guide pratique et méthodologique.	En cours
Common Airport Liaison Officers (CALO)		Albanie, Monténégro, Éthiopie	13 juillet 2021 - 13 juillet 2023	47 000 € – FSI	Ministère de l'Intérieur (FR) et CiviPol (FR)		Ce projet est soutenu par le réseau européen d'agents de liaison « Immigration » et vise à renforcer les contrôles à l'embarquement, en particulier pour les connexions avec les pays de l'espace Schengen, grâce à des déploiements à court terme d'officiers de liaison communs dans les aéroports. Ces activités peuvent contribuer à la détection des cas de traite des êtres humains.	Mettre en œuvre des activités de filtrage, renforcer la capacité des partenaires à détecter la fraude documentaire, soutenir leurs partenaires locaux et les sensibiliser à la détection de la fraude documentaire et aux risques de la migration irrégulière, afin de renforcer les contrôles à l'embarquement. L'ambition principale est de renforcer la coopération opérationnelle sur place, de faciliter l'échange d'informations et d'offrir une plus grande réactivité et une plus grande souplesse en réponse à l'apparition de nouveaux flux migratoires irréguliers aux frontières aériennes.	Terminé
IE									
Collaboration durable entre agences grâce à des exercices de formation nationaux basés sur la simulation ³⁴⁴		Pays participants de l'OSCE	Novembre 2022 — novembre 2023			Autorités répressives et judiciaires	Le projet vise à renforcer la capacité des États participants de l'OSCE concernés à enquêter efficacement sur la traite des êtres humains et à en poursuivre les auteurs, ainsi qu'à identifier rapidement et à aider les victimes présumées de la traite des êtres humains en promouvant une approche multi-agences, centrée sur les victimes et fondée sur les droits de l'homme.	Le projet fournira un soutien ciblé pour améliorer et soutenir les approches futures de renforcement des capacités de lutte contre la traite, en continuant d'appliquer une méthode de formation au niveau national basée sur la simulation. Cette méthode de formation basée sur la simulation fera ensuite partie intégrante de la formation interne des acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains dans les États participants concernés et constituera donc un outil utile pour renforcer la collaboration entre les différentes agences.	En cours
Faire progresser la dimension humaine de la sécurité en Ukraine ³⁴⁵		Ukraine	Mars 2022 — juin 2023	90 000 €	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	OSC	Fournir à l'Ukraine, et en particulier aux OSC nationales, un soutien en temps opportun et fondé sur les besoins dans le domaine de la dimension humaine de la sécurité.	Formation de formateurs pour les OSC et les intervenants de première ligne sur le thème de la lutte contre la traite des êtres humains et du mécanisme national d'orientation (MNO), en mettant l'accent sur la traite des enfants et des femmes ; La réalisation d'évaluations rapides des MNO dans les pays ayant une frontière avec l'Ukraine s'est concentrée sur le renforcement des systèmes de réponse à la traite afin de faire face au risque de traite des réfugiés ukrainiens.	Terminé

344 Informations fournies par Criminal Justice Policy pour le rapport annuel du REM de l'Irlande sur la migration et l'asile 2023, juin 2024.

345 Informations fournies par Criminal Justice Policy pour le rapport annuel du REM de l'Irlande sur la migration et l'asile 2023, juin 2024.

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Construire la paix sur le continent américain par l'accès au système de justice interaméricain ³⁴⁶		Continent américain	Janvier à décembre 2023	50 000 € Évaluation du financement du développement national (DFA)	Commission interaméricaine des droits de l'homme	Autorités judiciaires	Ce financement permet à la CIDH d'embaucher un assistant juridique spécialisé connaissant les règles de la procédure civile pour l'aider à résorber le retard accumulé par son service de traitement, ce qui rendra le traitement des dossiers plus facile et plus rapide. Cela facilite l'accès à la justice pour les groupes qui ont été historiquement exclus du système judiciaire. Les pétitions traitées dans le cadre du projet incluent des victimes de la traite des êtres humains.		Terminé
Every Child Protected Against Trafficking (ECPAT)	 	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Guinée	2022-2025	400 000 €	Every Child Protected Against Trafficking (ECPAT) International ³⁴⁷	Enfants en danger et OSC	Vise à renforcer la protection des enfants contre la nature changeante des menaces liées à l'exploitation sexuelle et cherche à créer un mouvement fort dirigé par la société civile pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.		En cours
IT									
Renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants et à la criminalité maritime en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est	 	Nigéria, Niger, Algérie, Libye, Soudan, Érythrée, Éthiopie	Octobre 2017 — octobre 2022	2 700 000 €	ONUDC	Autorités frontalières des pays d'origine et de transit	Renforcer la réponse répressive et judiciaire à la traite des êtres humains et à la migration irrégulière dans les pays ciblés.	Renforcement des capacités, soutien logistique et formation en matière d'enquêtes, de traitement des demandes de coopération judiciaire et de contrôles aux frontières. Déploiement de magistrats de liaison pour aider les victimes de la traite.	Terminé
Améliorer la gestion des frontières et la résilience des communautés face à la criminalité organisée transfrontalière au Niger, au Mali et au Burkina Faso, en mettant l'accent sur la route de la Méditerranée centrale		Niger, Mali, Burkina Faso	Janvier 2022 — décembre 2023	4 500 000 €	OIM	Communautés frontalières, autorités administratives et forces de sécurité des localités frontalières, bureaux nationaux chargés de la sécurité et de la gestion des frontières	Améliorer la sécurité des frontières et renforcer la résilience des communautés face au trafic illicite dans les zones frontalières grâce à une approche plus durable et intégrée de la gestion des frontières.	Renforcement des capacités, soutien logistique et formation en matière d'enquêtes, gestion des demandes de coopération judiciaire, contrôles aux frontières et déploiement de magistrats superviseurs pour aider les victimes.	Terminé
Renforcer les capacités pour mieux gérer les mouvements aux frontières le long de la frontière méditerranéenne centrale	  	Tunisie	Mars 2022 — août 2025	6 850 000 € Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale — Direction générale des citoyens italiens à l'étranger et des politiques migratoires (Prime de la politique de rapatriement)	OIM	Autorités nationales tunisiennes	Renforcer les capacités pour faciliter la circulation en toute sécurité et la gestion des frontières sur la base du respect des droits de l'homme aux principaux points d'entrée et s'attaquer aux cas de traite des êtres humains. Renforcer les capacités des autorités tunisiennes en matière de gestion des frontières et des données afin d'améliorer le traitement des mouvements aux frontières et les opérations de sauvetage en mer.	Assistance technique aux services chargés de l'immigration et de la gestion des frontières, formation et échanges entre pairs, élaboration de procédures opératoires standards, fourniture d'un système d'information pour la gestion des frontières, d'équipements et d'infrastructures adaptés à la gestion et à la surveillance des frontières, visites d'étude en Italie et échange de bonnes pratiques.	En cours

³⁴⁶ Informations fournies par Criminal Justice Policy pour le rapport annuel du REM de l'Irlande sur la migration et l'asile 2023, juin 2024.

³⁴⁷ Women peace and Security, « Third Annual Report on Ireland's third National Action Plan for the implementation of UNSCR 1325 and related resolutions on Women, Peace and Security (2019-2024) », https://assets.ireland.ie/documents/WPS_Annual_Report_2022_Digital_final.pdf

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Migrations internationales en Afrique : Élaborer un discours positif et supprimer les obstacles à la mobilité	  	États membres de l'Union africaine	Mars 2022 — fin 2024	2 276 245 € Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale — DGMO (Facilité italo-africaine de soutien à la paix) ³⁴⁸	Commission de l'Union africaine (CUA) et Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA)	Ministères, associations professionnelles, sociétés de conseil, agences de contrôle des frontières, OIM, Banque mondiale, UIT, GMDAC, HCR, OIT, organisations italiennes intéressées, BAD, DAES	Promouvoir l'émancipation économique des femmes migrantes ; améliorer les statistiques migratoires et renforcer l'identité légale des migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; soutenir la Facilité d'assistance technique de l'Union africaine (UA) sur la gouvernance des migrations, et l'organisation de formations sur la gestion des migrations au profit des pays africains ; soutenir la lutte contre les flux migratoires irréguliers en provenance des pays africains ; renforcer la surveillance transfrontalière des maladies infectieuses et la collecte de données sur la santé des migrants en Afrique ; améliorer la libre circulation des personnes et les voies pour la mobilité de la main-d'œuvre et la transférabilité des compétences en Afrique.	Renforcer les capacités et le soutien financier aux projets des femmes migrantes — microentreprises, groupes organisés et coopératives, et femmes dans le secteur commercial. Développement de la stratégie et de la politique du projet « identité légale ». Renforcer les capacités du Centre d'assistance technique de l'UA sur la gouvernance des migrations afin d'améliorer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales en matière de gestion des migrations. Améliorer la capacité des États membres de l'UA et de la Corne de l'Afrique et des pays situés le long des trois couloirs de migration irrégulière de la Corne de l'Afrique à collecter des données, à identifier les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants et à engager des poursuites. Aider les États membres à apporter une réponse rapide aux maladies infectieuses, à les détecter et à lutter contre les épidémies dans les zones transfrontalières associées.	En cours
LT									
Renforcer les capacités des forces de police aux frontières à détecter les faux documents d'identité et de voyage afin de prévenir et de combattre l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains.	 	Moldavie	Juin 2021 — mars 2024	392 927,63 € Facilité de partenariat en matière de migration (FPM)	Service national des gardes-frontières du ministère de l'Intérieur de la République de Lituanie, en collaboration avec la police aux frontières de la République de Moldavie.	Police aux frontières de la République de Moldavie	Cette action vise à renforcer la capacité de la police aux frontières moldave à prévenir les migrations irrégulières et la traite des êtres humains et à lutter contre les crimes transfrontaliers liés à l'utilisation frauduleuse de documents de voyage. L'action soutiendra le transfert et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le but de développer davantage le dialogue politique et la coopération transnationale dans le domaine de la migration et de la gestion des frontières entre les États membres de l'UE et la République de Moldavie.	Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières, transfert de connaissances et soutien à la coopération transnationale, équipement du laboratoire mobile de police scientifique et des postes de travail des experts en police scientifique.	Terminé
NL									
COMPASS		Afghanistan, Algérie, Égypte, Éthiopie, Irak, Liban, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Soudan, Tchad, Tunisie	Janvier 2021 — décembre 2023, renouvelé (2024 - 2027) ³⁴⁹	55 150 000 €, deuxième phase 104 500 000 €. Source : ministère des Affaires étrangères	OIM	Migrants seuls et leurs familles, membres et organisations de la communauté, gouvernements locaux/nationaux	Contribuer à la protection et à l'assistance des personnes en déplacement et à la réduction de la migration irrégulière	Gestion des cas, collecte de données, recherche, renforcement des capacités, sensibilisation, révision des politiques et de la législation, coordination et coopération régionales et internationales.	En cours (nouvelle phase en cours)

348 Ce fonds a été créé en 2008 pour un montant total de 40 millions d'euros.

349 Organisation internationale pour les migrations (OIM), <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/2024-06/compass-phase-ii-programme-brief.pdf>

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
PROMIS		Phase 3 : Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Tchad et Nigéria. Phase 4 : Mauritanie	Phase 3 : Novembre 2020 — novembre 2024. Phase 4 : Juillet 2023 — juin 2025	Phase 3 : 12 400 000 \$ Phase 4 : 1 190 000 \$	ONUSC, HCDH	Autorités nationales, institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile, institutions d'aide juridique, coordination régionale	Réduire le nombre de migrants victimes de violations des droits de l'homme et traduire en justice les acteurs qui profitent dans les faits de leur situation.	Renforcer les cadres juridiques et accroître les capacités pour permettre une détection, une enquête et des poursuites efficaces — Accroître l'utilisation des mécanismes de coopération régionale et internationale, ainsi que l'échange d'informations opérationnelles pour permettre une détection, une enquête et des poursuites efficaces — Renforcer les cadres juridiques et accroître les capacités de protection pour permettre une protection et une promotion efficaces des droits de l'homme — Renforcer les capacités pour appliquer une approche de la migration sensible au genre dans la région de l'Afrique de l'Ouest.	En cours
Consolidation de la coopération entre le Niger et le Nigéria dans la lutte contre la traite des êtres humains	 	Niger, Nigéria	Janvier 2021 — mars 2023	1 500 000 € Source : ministère des Affaires étrangères	CIDPM	The National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons (NAPTIP) et the National Agency Against Trafficking in Persons (ANLTP)	Viser à renforcer la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains et à établir un cadre de coopération multi-agences pour lutter contre la traite des êtres humains dans les deux pays	Mettre en place un mécanisme de coordination pour renforcer la lutte contre la traite des êtres humains par l'établissement d'un groupe de travail technique conjoint — Programmes conjoints de renforcement des capacités sur mesure pour les principaux responsables en matière de migrations	En cours
Mise en œuvre de la stratégie de formation — Phase II (Service nigérian de l'immigration)	 	Nigéria	Décembre 2020 - novembre 2023	2 200 000 € Source : ministère des Affaires étrangères	OIM, Service nigérian de l'immigration (NIS)	Service d'immigration du Nigéria (NIS) et agents de la NAPTIP	Contribuer à ce que le service d'immigration du Nigéria (NIS) remplisse mieux son mandat de gestion d'immigration et des frontières, en coopération avec les agences gouvernementales concernées, grâce à son programme de formation stratégique.	Disponibilité du programme de formation NIS actualisé et des points focaux de formation NIS formés au nouveau programme — extension du programme de formation NIS par la création de nouveaux centres de ressources pour la formation du personnel du NIS et la désignation et la formation de nouveaux points focaux pour la formation — renforcement des efforts de formation conjoints avec la NAPTIP en vue d'une coopération interagences pour des résultats opérationnels concrets. — Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), de matériel d'assainissement et d'hygiène pour les stagiaires et les formateurs.	En cours
Lutte contre le blanchiment de capitaux provenant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants (TdM)		Égypte, Maroc, Algérie	Janvier 2019 — septembre 2022	2 000 000 €	ONUSC	Agents des services répressifs, procureurs et juges	Détection et signalement accrus des transactions suspectes afin de perturber les flux financiers résultant de la traite des êtres humains et des délits de trafic de migrants en Égypte, au Soudan et au Maroc.	Renforcement des capacités des autorités compétentes pour détecter, analyser et suivre les dossiers de blanchiment d'argent, en particulier ceux liés à la traite des êtres humains/ou au trafic de migrants — Amélioration de la coopération nationale, régionale et internationale	Terminé
Sources fiables		Nigéria	Octobre 2019 — juin 2022	2 700 000 €	OIM	Personnes rapatriées, membres de la communauté, acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	Contribuer à améliorer l'accès à des sources d'information fiables et à promouvoir une prise de décision éclairée, grâce à des capacités institutionnelles renforcées et à des actions communautaires.	Interventions communautaires (éducation par les pairs, dialogue communautaire, concours artistiques) — Formations pour le renforcement des capacités	Terminé
PROTECT II		Algérie, Égypte, Tunisie	Septembre 2019 — décembre 2021	9 300 000 €	OIM	Migrants vulnérables et bloqués dont les victimes de la traite, partenaires nationaux	Renforcer les mécanismes de protection et d'assistance aux migrants vulnérables, bloqués et en transit en Afrique du Nord	Protection et assistance directe aux migrants vulnérables et bloqués, dont programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	Terminé
School anti-Trafficking Education and Advocacy Project Nigeria (STEAP)	 	Nigéria	Décembre 2023 novembre 2027	5 500 000 \$	CIDPM	Le gouvernement du Nigéria et les victimes de la traite	Lutter contre la traite des êtres humains	Le projet School anti-trafficking Education and Advocacy (STEAP) vise à soutenir le gouvernement du Nigéria, en particulier les États d'Edo, de Delta, d'Ogun, d'Enugu et de Benue, dans la lutte contre la traite des êtres humains par le biais d'une sensibilisation accrue au sein de la communauté scolaire. Le projet assurera également la réintégration dans le système scolaire des victimes de la traite des êtres humains rapatriées en âge d'aller à l'école, tout en fournissant un soutien psychosocial spécialisé aux victimes âgées de moins de 16 ans. Les victimes plus âgées seront orientées vers la NAPTIP ou vers d'autres organisations s'occupant des victimes de la traite des êtres humains afin de bénéficier d'une prise en charge spécialisée.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Renforcer en Afrique du Nord les capacités de protection des migrants en s'attaquant au trafic de migrants et à la traite des personnes		Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, Égypte	Août 2023 — juillet 2026	6 670 000 \$	ONUDC	Autorités nationales, institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile, institutions d'aide juridique, coordination régionale	Réduire le nombre de migrants victimes de violations des droits de l'homme et traduire en justice les acteurs qui profitent dans les faits de leur situation.	L'objectif global du projet est de renforcer les capacités de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, de la Tunisie et du Maroc à développer une réponse basée sur les droits de l'homme au trafic de migrants et à la traite des personnes dans le contexte de la migration irrégulière. Pour ce faire, l'approche stratégique de l'ONUDC consistera à développer et à fournir une formation et un renforcement des capacités fondés sur les droits de l'homme et sensibles au genre, durables et basées sur des preuves, afin de transformer les systèmes de justice pénale et les approches de la prévention du crime et de la protection des victimes de crimes et d'aligner les environnements législatifs et opérationnels sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.	En cours
GE									
Visite d'étude en République d'Ouzbékistan	  	République d'Ouzbékistan	Juin 2022	Financement non disponible	Agences membres du Conseil A-THB ; OIM.	Agences membres du Conseil A-THB	Renforcement de la coopération bilatérale avec la République d'Ouzbékistan	Visite d'étude ; réunions bilatérales.	Terminé

9. ANNEXE II : MESURES NATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LES PAYS MEMBRES ET OBSERVATEURS DU REM



Prévention, sensibilisation et réduction de la demande qui favorise la traite des êtres humains



Coopération répressive et judiciaire pour briser le modèle criminel des trafiquants



Identifier, protéger, assister, soutenir et émanciper les victimes

Note : Ce tableau n'inclut pas les activités d'EMPACT qui ont été décrites dans la section 2 du rapport.

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) visée(s)	Période mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	Etat de la mise en œuvre
AT									
SAFE RETURN : retour en toute sécurité grâce à l'évaluation des risques pour les victimes de la traite des êtres humains et SAFE RETURN II — retour en toute sécurité grâce à l'évaluation des dangers pour les victimes de la traite des êtres humains.		Tout ressortissant d'un pays tiers	Avril 2021 à décembre 2022 ; Janvier 2023 à décembre 2024	Financement du ministère fédéral de l'Intérieur	LEFÖ-IBF -Intervention Centre for Trafficked Women	Personnes victimes de la traite venant de pays tiers	Soutenir le retour volontaire et sûr des victimes de la traite en provenance de pays tiers en procédant à une évaluation des risques et en assurant une protection continue des victimes, y compris avant leur retour. Une évaluation de qualité des éventuels risques vise à éviter que les victimes de la traite ne se retrouvent dans des situations d'exploitation, de violence et de violation des droits de l'homme après leur retour volontaire.	Évaluation des risques avant le retour, protection dans le pays d'origine (en coopération avec l'OIM si nécessaire), échange international entre experts	En cours (phase II)
Diffusion de compétences et de connaissances pour soutenir la gestion autrichienne de l'asile et de la migration en mettant l'accent sur les personnes vulnérables (KOMPASS)		Toutes les nationalités des pays tiers	Mai 2023 à décembre 2025	1 157 936 € (comprenant une contribution de 225 799 € du FAMI et 932 136 € du ministère fédéral de l'Intérieur)	OIM Autriche	Acteurs du système autrichien d'asile et de migration	Soutenir les décideurs, les conseillers, les travailleurs sociaux et les autres acteurs concernés, en les aidant à développer leurs compétences et leurs connaissances, notamment en ce qui concerne les personnes vulnérables dans les procédures relatives à l'asile et aux droits des ressortissants étrangers, contribuant ainsi à l'optimisation des processus, des structures et des décisions dans le contexte de l'asile et de la migration en Autriche. Dans le cadre du projet, un programme de formation sur la traite des êtres humains est proposé aux acteurs du domaine de l'asile et de l'immigration (par exemple, l'Office fédéral de l'immigration et de l'asile et l'Agence fédérale pour les services d'accueil et de soutien). Le combat contre la dimension internationale de la traite des êtres humains se fait en s'appuyant sur des études de cas pour explorer les différents scénarios possibles de la traite des êtres humains. Les scénarios relatifs aux ressortissants de pays tiers et à l'exploitation dans les pays tiers constituent un point focal particulier.	Le transfert de compétences et de connaissances, ainsi que la fourniture de matériel d'appui dans les domaines suivants : Traite des êtres humains et autres formes de violence, d'exploitation et d'abus, en particulier des enfants migrants non accompagnés ; connaissances générales et spécifiques sur la migration ; compétences interculturelles et aptitudes à la communication.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) visée(s)	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	Etat de la mise en œuvre
Education, formation et mesures		Toutes les nationalités des pays tiers			Le service de renseignement criminel autrichien a coopéré avec l'OIM Autriche, le service de renseignement criminel des provinces, le LEFÖ — Centre d'intervention pour les femmes victimes de la traite, MEN VIA et le centre de crise MAG 11 Drehscheibe de la ville de Vienne pour soutenir et dispenser des formations et des séminaires.	Des formations ont été proposées à différents groupes cibles, notamment aux membres des forces de police, aux services d'aide à l'enfance et à la jeunesse et aux organisations de conseil juridique	Sur la période couverte par l'étude, l'Autriche a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'éducation et de formation visant à prévenir la traite des êtres humains et à faciliter l'identification des victimes de la traite (en provenance de pays tiers).	Formation et séminaires sur la traite des êtres humains, sur le trafic transfrontalier à des fins de prostitution et sur l'identification des victimes de la traite. La lutte contre la dimension internationale de la traite des êtres humains, dans le cadre de ces formations, se fait en s'appuyant sur des études de cas pour explorer les différents scénarios possibles de la traite des êtres humains. Les scénarios relatifs aux ressortissants de pays tiers et à l'exploitation dans les pays tiers constituent un point focal particulier.	En cours
Campagnes de sensibilisation	 	Toutes les nationalités des pays tiers						Des événements de sensibilisation ont également été organisés, par exemple : 1) Le ministère fédéral des Affaires européennes et internationales a organisé la conférence annuelle de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, à laquelle ont participé la société civile, des représentants d'organisations internationales et des membres du corps diplomatique et consulaire ; 2) Un événement d'information publique pour le personnel domestique privé en Autriche a également été organisé de manière annuelle. En Autriche, toutes les ambassades, consulats et organisations internationales accrédités ont été informés de cet événement et invités à faciliter la participation de leur personnel domestique privé ; 3) Campagnes de sensibilisation : par exemple, plusieurs projets ont également été sélectionnés au printemps 2023, conformément à la disposition relative à une campagne de mesures de sensibilisation à la traite des êtres humains dans le cadre de projets appropriés liés à la dimension extérieure de la migration dans le plan d'action national.	En cours
BG									
Formations et séminaires	  	Tous les ressortissants de pays tiers (certains visaient spécifiquement les Ukrainiens) ³⁵⁰	2021, 2022, 2023	National (Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains ou ministère des Affaires étrangères), financement par des ONG, le HCR et l'OIM, et financement européen.	UE, HCR, OIM, OSCE	La Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains (CNLTH) et ses commissions locales	Renforcement des capacités des professionnels dans le domaine de l'identification et de l'orientation des victimes de la traite des êtres humains, ainsi que des formations multidisciplinaires spécialisées pour les représentants des autorités répressives et les personnes appartenant à des groupes vulnérables.	Formations destinées aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre la traite des êtres humains ; séminaires et cours de formation pour les ressortissants de pays tiers	Terminé

350 Bien que la plupart des formations et des séminaires s'adressent aux victimes de toutes les nationalités, des événements qui ciblent certains pays tiers, tels que l'Ukraine, ont été organisés au cours de la période.

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
CY									
Campagne de sensibilisation (« ΜΗ ΦΟΒΑΣΑΙ » (N'ayez pas peur))		Tout ressortissant d'un pays tiers	2022, 2023	Fonds national	Ministère de l'Intérieur, police chypriote, services sociaux et d'aide sociale	Victimes potentielles de la TEH	Informers les victimes potentielles sur certains indicateurs de victimisation	Informers les victimes potentielles de certains indicateurs de victimisation et les inciter à contacter le numéro d'urgence à 4 chiffres (1497). Dépliants et affiches en 10 langues (grec, anglais, français, roumain, bulgare, polonais, russe, ukrainien, hindi, arabe). En partenariat avec la direction générale de l'aéroport international, la campagne a été diffusée sur les écrans numériques des halls de départ et d'arrivée de l'aéroport, des affiches ont été placées dans les zones visibles de l'aéroport, y compris dans les toilettes, et des dépliants dans les dix langues ont été placés dans des stands à l'aéroport. En outre, les documents imprimés ont été distribués aux divisions des unités de police, aux bureaux de district des étrangers et de l'immigration, aux centres d'information des migrants dans tous les districts, à la municipalité de Nicosie, aux services de protection sociale et au service d'asile (et à ses centres d'accueil) et ont été affichés dans les lieux publics, ainsi que dans les locaux des ONG.	Terminé
CZ									
Campagnes de sensibilisation et de protection		Ressortissants ukrainiens	depuis 2022	Chaque ministère (par exemple, le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail et des Affaires sociales, le ministère de la Santé) finançait ses activités sur son propre budget, tandis que les activités des ONG étaient subventionnées par les autorités de l'administration publique susmentionnées.	Ministère de l'Intérieur, police de la République tchèque, ministère du Travail et des Affaires sociales, bureau national d'inspection du travail, ministère de la Santé, ONG, Organisation internationale pour les migrations.	Citoyens d'Ukraine résidant sur le territoire de la République tchèque	Protéger les réfugiés ukrainiens pour qu'ils ne soient pas victimes d'activités criminelles, y compris la traite des êtres humains.	Fournir des informations essentielles et pratiques (conseils, recommandations, etc.) liées à diverses situations concrètes que le groupe cible peut rencontrer sur le territoire tchèque, y compris des avertissements sur les activités criminelles et la manière de s'en protéger — par exemple, des sites web avec des répertoires, des spots vidéo, des lignes d'assistance téléphonique et des dépliants d'information (le tout dans leur langue maternelle).	En cours
DE									
Sensibilisation, prévention et renforcement des structures de coopération pour les personnes touchées par la traite des êtres humains, en particulier en ce qui concerne les réfugiés d'Ukraine en Allemagne		Ukraine	Août 2022 — janvier 2023	53 000 € ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ)	Réseau d'ONG allemandes contre la traite des êtres humains (KOK, Bundesweiter Koordinierungskreis gegen Menschenhandel e. V.)	Réfugiés d'Ukraine vulnérables à la traite des êtres humains, organisations de la société civile luttant contre la traite des êtres humains.	Cartographie de l'état actuel des structures de soutien et identification des défis et des besoins en étroite collaboration avec les centres de conseil spécialisés. Sensibilisation, prévention et renforcement des structures de coopération pour les personnes touchées par la traite des êtres humains, en particulier en ce qui concerne les réfugiés d'Ukraine en Allemagne.	Cartographie de l'état actuel des structures de soutien et identification des défis et des besoins en étroite collaboration avec les centres de conseil spécialisés dans un rapport complet. Fourniture d'informations et sensibilisation (en personne à l'arrivée, par le biais de dépliants, de centres de conseil spécialisés et des médias sociaux) pour les personnes potentiellement vulnérables à la traite des êtres humains.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Vol et traite des êtres humains. Prévention, sensibilisation et protection	 	Ressortissants de pays tiers ayant besoin d'une protection humanitaire (réfugiés, demandeurs d'asile, etc.)	2016 — fin 2024	n. a., Service social de l'Église protestante en Allemagne (Diakonie-Deutschland), Commissaire du gouvernement fédéral pour la migration, les réfugiés et l'intégration (Bundesbeauftragte für Migration, Flüchtlinge und Integration), BMFSFJ	KOK	Ressortissants de pays tiers ayant besoin d'une protection humanitaire (réfugiés, demandeurs d'asile, etc.)	Sensibilisation, prévention et renforcement des structures de coopération pour les personnes touchées par la traite des êtres humains	Fourniture d'informations et sensibilisation (en personne à l'arrivée, par le biais de dépliants et par les médias sociaux) pour les personnes potentiellement vulnérables à la traite des êtres humains, à l'exploitation par le travail ou sexuelle.	En cours
Strengthening the Identification and Integration of Survivors of Sex Trafficking from West Africa (SISA)		Victimes de la traite des êtres humains en provenance de l'Afrique de l'Ouest	01/01/2022 - 31/12/2023	496 000 € du FAMI	Allemagne, Italie et Espagne	ONG et victimes des pays d'Afrique de l'Ouest	Renforcer l'identification et l'intégration des victimes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles en Afrique de l'Ouest par une approche de pair-à-pair et par des services de conseil et d'assistance en cas d'expulsion transnationale	Augmentation du nombre de victimes de la traite qui reçoivent des informations sur leurs droits, sont mises en contact avec des travailleurs sociaux professionnels qui peuvent les aider à signaler leur victimisation dans le cadre de la procédure de demande d'asile et sont informées des services fournis par les ONG locales spécialisées dans la prise en charge des victimes. Ce projet établira un réseau transnational d'assistance à l'expulsion (T-DAN) ainsi qu'un réseau italien d'assistance à l'expulsion (I-DAN) pour les femmes victimes du trafic de migrants venant d'Afrique de l'Ouest et les enfants dont elles ont la charge, qui ont tenté une migration secondaire, mais qui sont soumises à une expulsion transnationale en raison du règlement de Dublin.	Terminé
DE, NL									
PAYDAY	  	Victimes vietnamiennes de la traite des êtres humains	01 Jan 2022 - 31 déc. 2023	530 000 € provenant du FSI	Allemagne, Pays-Bas et Espagne	Victimes vietnamiennes de la traite des êtres humains identifiées dans l'UE	Les réunions opérationnelles, les partenariats et les enquêtes conjointes initiés et soutenus par ce projet permettront d'établir une approche européenne commune pour lutter contre les criminels et la criminalité organisée. Les données opérationnelles et l'expérience seront partagées lors de réunions multidisciplinaires régulières avec des experts européens et mèneront à créer des lignes directrices (manuel de bonnes pratiques) destinées aux agents des services répressifs des agences concernées dans les États membres.	Coopération internationale multidisciplinaire pour identifier et combattre la TEH vietnamienne, avec des résultats opérationnels concrets, tels que des enquêtes, un aperçu informationnel de la chaîne de la traite, comprenant le trafic d'êtres humains, des liens avec d'autres formes de criminalité organisée, des connaissances partagées sur le phénomène et des stratégies d'intervention efficaces. Les résultats seront également utiles au-delà de la durée du projet. En particulier, les réseaux de coopération établis sont très utiles, car ils peuvent également exploiter les résultats au niveau national pour lutter contre la TEH vietnamienne.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
EE									
Renforcer la coopération avec les pays tiers pour la prévention des crimes de traite des êtres humains		Moldavie, Ukraine	Janvier 2021 — décembre 2027	200 000 €	Estonie	Police et gardes-frontières	L'objectif du projet est de réduire et de résoudre les problèmes liés à la traite des êtres humains. Dans le cadre de ce projet, la coopération avec les pays tiers, principalement avec les autorités d'Ukraine et de Moldavie, sera renforcée afin de lutter contre la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains et les crimes qui y sont liés. Afin de freiner ces crimes en Estonie et dans les pays tiers, il est important d'introduire les méthodes de surveillance mises au point par le Conseil de la police et des gardes-frontières auprès des partenaires des pays tiers, de créer des groupes de recherche conjoints et de former les partenaires étrangers.	L'accent est d'abord mis sur la coopération avec la Moldavie, puis avec l'Ukraine. Dans le cadre du projet, des réunions conjointes seront organisées pour sensibiliser les pays et échanger des expériences dans la lutte contre les crimes liés à la TEH. Il est également prévu de trouver des chevauchements ou des opportunités dans les procédures d'enquête communes.	En cours
		République d'Ouzbékistan (Tachkent)	Octobre 2022 — août 2029	510 000 € (dont contribution du FSI de 382 500 €). Toutefois, la contribution du FSI aux visites d'étude en Ouzbékistan s'élève à environ 22 500 €		Ministère de la Justice	L'objectif général du projet est d'aider à la prévention de la grande criminalité cachée. Les domaines plus spécifiques du projet sont la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la lutte contre la corruption.	Les activités du projet se déroulent sur plusieurs années et s'adressent à différents groupes cibles, des experts dans les domaines concernés au grand public. Les visites d'étude contribuent à l'échange d'informations actualisées et de nouvelles connaissances entre les experts et à la création d'une meilleure coopération internationale.	En cours
EE, FI, LV									
Enhanced Law Enforcement Cooperation and Training on Trafficking in Human Beings (ELECT THB)		Tous les ressortissants de pays tiers victimes de la traite en Estonie, en Lettonie et en Finlande.	Septembre 2021 — août 2023	Fonds pour la sécurité intérieure de la Commission européenne — Police	Finlande, Estonie, Lettonie.	Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies (HEUNI), Finlande ; université de Tartu, Estonie ; ministère de l'Intérieur, Lettonie.	Le projet ELECT THB vise à améliorer l'identification et l'investigation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et par le travail et à renforcer la coopération entre les autorités répressives et les autres parties prenantes pour lutter contre ce phénomène.	Identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la prévention et de la lutte contre la traite des êtres humains ; développement d'un outil d'enquête en ligne complet ; développement d'un outil de visualisation pour démêler la chaîne du trafic ; développement d'un programme de formation virtuelle basé sur les informations les plus récentes sur le <i>modus operandi</i> de la traite des êtres humains ; 4 formations nationales ; 2 ateliers internationaux ; 2 visites d'étude — une en Pologne et une en Lituanie.	Terminé
EL									
Promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail		Tout ressortissant d'un pays tiers	Août 2022 — décembre 2025	Facilité pour la reprise et la résilience (RRF) : environ 30 000 000 €	OIM	Demandeurs de protection internationale, bénéficiaires de la protection internationale et temporaire, migrants titulaires d'un permis de séjour	L'objectif de l'action est de soutenir les bénéficiaires (par le biais d'une cartographie des profils, de formations linguistiques, interculturelles et professionnelles, d'une orientation professionnelle, de stages, de campagnes de sensibilisation, etc.) dans huit (8) secteurs spécifiques : agriculture, construction, tourisme, emploi des femmes, soins et assistance aux groupes vulnérables, prévention et lutte contre la traite des êtres humains, protection de l'environnement et protection civile.	Cartographie du profil éducatif et professionnel des bénéficiaires, formations linguistique et interculturelle, orientation et formation professionnelles, stages, certification des compétences professionnelles et campagnes d'information et de sensibilisation. L'action comprend également la formation des professionnels de terrain. Les trois principaux résultats de l'action sont : a) un glossaire terminologique spécifique sur la traite des êtres humains, traduit dans certaines langues des bénéficiaires participants, élaboré et approuvé par le ministère des Migrations et de l'Asile, b) un programme de formation professionnelle pour reconnaître et aider les victimes de la traite et c) une promotion de l'activité pour informer les autorités à ce sujet.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Albanie et Grèce, soutien d'un mécanisme transnational efficace d'orientation et de protection transfrontalière des enfants victimes ou susceptibles d'être victimes de la traite des êtres humains.		Citoyens grecs et albanais	2020 - 2024	Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies à Vienne	Terre des hommes Albanie ; Terre des hommes Grèce ; Bureau du coordinateur national de la lutte contre la traite des êtres humains (ONAC) — Albanie Office du rapporteur national sur la traite des êtres humains (ONR) ; Grèce ; Centre national pour la solidarité sociale (EKKA) — Grèce	Diverses parties prenantes, notamment les autorités répressives, le personnel municipal, les agents de probation pour mineurs et le personnel des ONG.	Dans le cadre de l'accord bilatéral de 2006 sur la protection et l'assistance aux enfants victimes de la traite des êtres humains, signé entre le gouvernement de la République hellénique et le Conseil des ministres de la République d'Albanie, les projets visaient à : 1) renforcer les capacités des prestataires de services et des institutions gouvernementales afin de garantir que les victimes et les victimes potentielles de la traite des êtres humains aient accès à une prévention et à une protection englobantes grâce à des mécanismes de coordination nationaux et transnationaux fonctionnels pour l'identification et la gestion des dossiers en Albanie et en Grèce, et 2) favoriser une meilleure collaboration et coordination pour l'identification précoce et l'assistance aux victimes.	Élaborer des recommandations spécifiques sur la poursuite ou le renforcement de la collaboration entre la Grèce et l'Albanie en matière de lutte et de prévention de la traite des êtres humains et de protection et d'assistance aux victimes ; élaborer un projet de protocole d'accord sur lequel pourrait se fonder un accord entre la Grèce et l'Albanie par un travail conjoint dans des domaines spécifiques afin de poursuivre ou de renforcer leur collaboration ; 3. Développer un module de formation destiné aux acteurs concernés de la zone transfrontalière entre les deux pays.	Terminé
EL, (AT, BG)									
A4 : Franchir les frontières pour que les enquêtes policières protègent efficacement les femmes victimes d'abus sexuels et renforcent les mécanismes de responsabilisation		Tout ressortissant d'un pays tiers	Mars 2021 — août 2023	Fonds pour la sécurité intérieure de l'Union européenne — Police	Centre d'études sur la sécurité (KEMEA), Centre national pour la solidarité sociale (EKKA), Centre pour le droit constitutionnel européen — Fondation Theodoropoulos et Dimitris Tsatsos (Grèce) ; Centre viennois pour la sécurité sociale — VICESSE (Autriche) ; Fondation Internet Pravo I (Bulgarie).	Les autorités répressives, les commandants de police, les avocats, les gardes-frontières, les agents chargés du contrôle des douanes et des passeports.	Lutter contre l'impunité de tous les acteurs impliqués dans la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle, et renforcer la protection des femmes et des jeunes filles victimes de la traite des êtres humains grâce à un mécanisme résilient dirigé par la police à la frontière sud-est de l'UE.	Créer une masse critique d'autorités répressives afin de renforcer la responsabilité en matière de protection des femmes et des filles victimes de la traite à des fins sexuelles, au niveau interrégional ; essai pilote d'un mécanisme de résilience par-delà les frontières pour lutter contre l'impunité des auteurs de la traite des femmes à des fins sexuelles ; diffusion des résultats du projet auprès des principaux professionnels et du public.	Terminé
FI									
Ligne d'assistance pour le travail saisonnier		Tous les ressortissants de pays tiers travaillant dans la cueillette des baies (y compris les ressortissants de l'UE, bien qu'ils constituent une minorité).	Du 3 juin au 1er septembre 2023	Ministère du Travail et des Affaires économiques	Victim Support Finland (RIKU)	Travailleurs saisonniers et cueilleurs de baies	Ce service s'adresse en particulier aux travailleurs saisonniers étrangers et aux cueilleurs de baies qui soupçonnent d'avoir été exploités dans le cadre de leur travail en Finlande. Le service d'assistance téléphonique donne, par exemple, des conseils sur les conditions de travail légales, telles que les horaires de travail et les salaires, les conditions de logement, les frais facturés par les recruteurs ou les employeurs, ainsi que sur les recours juridiques disponibles. Si l'employé donne son accord, l'affaire peut être renvoyée aux autorités pour une enquête plus approfondie.	Le service d'assistance téléphonique répond aux questions par téléphone et en utilisant les applications de messagerie les plus courantes (WhatsApp, Viber, LINE, ZALO, Telegram, Signal). Le service peut être contacté dans n'importe quelle langue. Les appels sont traités directement en finnois ou en anglais ou, si nécessaire, dans toute autre langue avec l'aide de traducteurs professionnels. Les messages envoyés au service dans des langues autres que le finnois ou l'anglais seront traduits. Le service est confidentiel et aucune information fournie par la personne contactée ne sera transmise à des tiers sans son autorisation.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Aide de l'OIM au retour volontaire pour les victimes de la traite des êtres humains		Tout ressortissant d'un pays tiers			OIM	Victimes de la traite des êtres humains retournant dans un pays tiers	Minimiser les risques de revictimisation des victimes de la traite des êtres humains.	Dans le cadre du retour d'une victime de la traite des êtres humains, l'OIM veille à ce qu'elle dispose d'un endroit sûr où retourner et s'efforce de minimiser le risque d'une revictimisation dans le pays de retour. Avant le retour, l'éventualité d'un risque immédiat posé par celui-ci pour le client est évaluée, et s'il doit faire l'objet de dispositions particulières, telles que le placement dans un logement protégé. La situation du client fait l'objet d'une enquête aussi approfondie que possible, en collaboration avec le celui-ci, un travailleur social et le système d'assistance. Avant le retour, le client discute des plans de réintégration et des plans postérieurs au retour avec un employé du bureau de l'OIM dans le pays de retour. Dans le pays de retour, l'OIM verse au client l'allocation de réintégration que le travailleur social du client lui a accordée. Les victimes de la traite des êtres humains rapatriées en 2021-2023 reçoivent une aide en espèces ou en nature d'un montant de 500 à 3 000 € par personne. Les clients qui ont bénéficié d'une aide en nature la reçoivent dans le pays de retour sous la forme de produits ou de services équivalant au montant de l'aide (par exemple, loyer, frais d'études, mobilier, création d'entreprise). Les clients dont le rapatriement s'est produit entre 2021 et 2023 ont utilisé l'aide pour créer une entreprise, pour les frais de subsistance ou pour acheter des fournitures essentielles telles que des vêtements ou des fournitures nécessaires aux études. Pendant le voyage de retour, l'OIM assiste les clients dans les aéroports (aéroport d'Helsinki, pays de transit et aéroport du pays de retour) et, si nécessaire, organise une escorte pour le voyage, qui peut être un employé familial du client, un employé de l'OIM ou un professionnel de santé.	En cours
FR									
Aide au retour et à la réintégration des victimes nigérianes		Ressortissants nigériens	Jusqu'au 31 octobre 2021		Partenariat entre l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et le Réseau des régions européennes pour la recherche et l'innovation (ERRIN) pour aider les victimes nigérianes.	Victimes nigérianes	Aide distincte et complémentaire de l'aide à la réinsertion sociale ou économique de 3 000 € proposée par ERRIN, fournie en nature pour un montant maximum de 1 800 € aux personnes quittant la France au plus tard le 31 août 2021.	L'assistance peut couvrir une série de coûts : hébergement spécialisé, assistance médicale, soutien psychosocial, formation professionnelle, sécurité, soutien et conseils juridiques, etc.	Terminé
Stratégie interministérielle de coopération technique en matière de lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est		Europe du Sud-Est	Depuis 2014	Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans le cadre des contributions volontaires de l'ONUDC	ONUDC	Administrations, experts, organisations de la société civile et société privée	Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est, améliorer l'identification, la prise en charge et le soutien des victimes.	Organisation d'ateliers régionaux d'experts avec les pays d'Europe du Sud-Est et renforcement des capacités des organisations de la société civile	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
HU									
Hackathon		Ressortissants ukrainiens	Mai 2022 et septembre 2022	EMPACT Financement EU-ROPOL	Unité TEH du Bureau national d'enquête (HUN) et EUROPOL	Agents de police	Détecter les réseaux criminels qui tentent de recruter des réfugiés ukrainiens à des fins d'exploitation sexuelle et par le travail via des sites web, des plateformes de médias sociaux et le Darknet.	Plateformes vérifiées (médias sociaux, plateformes de rencontres, forums web, places de marché, applications en ligne), dispositifs de communication (numéros de téléphone, applications mobiles, adresses électroniques, numéros de fax), plateformes en ligne liées aux abus sexuels d'enfants en ligne.	Terminé
Formation	 	Ressortissants ukrainiens	Mai 2023	UNICEF	Département de la police des frontières du siège de la police nationale, UNICEF	Agents de la police et des frontières	Identifier les victimes de la traite des êtres humains parmi les réfugiés ukrainiens	Les sujets de la formation tournaient autour de la situation criminelle nationale et internationale de la traite des êtres humains, sur les indicateurs de la traite des êtres humains et sur l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur le phénomène international de la traite des êtres humains.	Terminé
IE									
Nouvelles stratégies pour lutter contre les abus sexuels sur les enfants et la traite des êtres humains et protéger leurs victimes (ICMPD) ³⁵¹	  	Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Colombie, Espagne, France, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Pérou, Uruguay	Décembre 2021 à novembre 2024	4 999 500 € – Commission européenne (Horizon 2020).	CIDPM — Agence de mise en œuvre. 3 universités (UCM, UNIKENT, VUB), 2 petites et moyennes entreprises (IDENER RD, TRI), 3 organismes de recherche et technologiques (INRIA, KEMEA, ARC), 6 services répressifs (ESMIR, ELAS, SPL, GDCOC, BFPD, PRF), 8 ONG (CWCS, KOPZI, APAV, RENACER, GCR, GITOC, ASBRAD, ICMEC CH), et 1 organisation gouvernementale (GOSIEE).	Victimes de la traite des êtres humains, d'abus sexuels et d'exploitation des enfants	Le projet vise à développer de nouvelles méthodes et stratégies pour aider les victimes de la traite, des abus et de l'exploitation sexuelle, en particulier lorsque ces crimes sont commis en ligne ou à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle fait notamment appel à l'innovation technologique pour améliorer le soutien et l'assistance aux victimes, les enquêtes des services répressifs et la prévention de nouveaux délits. L'unité de recherche de l'ICMPD contribuera à la compréhension du contexte social et juridique de la traite des êtres humains et des crimes d'abus sexuel/exploitation des enfants dans les pays étudiés.		En cours
OIM / Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration du ministère de la Justice		Ressortissants de pays tiers, y compris les victimes de la traite des êtres humains.	2021, 2022, 2023	FAMI et ministère de la Justice	OIM Irlande ; ministère de la Justice	Les victimes de la traite sont l'un des groupes susceptibles de bénéficier du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration.			En cours

351 Heroes, « Novel Strategies to Fight Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Crimes and Protect their Victims », <https://qas-heroes.es/index.php> ; CIDPM, « HEROES: Novel Strategies to Fight Child Sexual Abuse and Human Trafficking Crimes and Protect their Victims », <https://www.icmpd.org/our-work/projects/novel-strategies-to-fight-child-sexual-abuse-and-human-trafficking-crimes-and-protect-their-victims-heroes>

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Projet maritime de l'Atlantique Nord		Les ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains dans le secteur maritime de l'Atlantique Nord.	2021, 2022, 2023		Groupe de Santa Marta.	Les victimes de la traite des êtres humains dans le secteur maritime de l'Atlantique Nord	Le groupe a été créé en 2014 et consiste en une alliance de chefs de police et d'évêques du monde entier qui collaborent, ensemble et avec la société civile, pour éradiquer la traite des êtres humains et l'esclavage moderne. Au sein du groupe de Santa Marta, l'Irlande dirige le projet maritime de l'Atlantique Nord, auquel participent également le Royaume-Uni, l'Espagne et le Portugal. Le projet porte sur la traite des êtres humains dans l'industrie maritime de l'Atlantique Nord ³⁵² . L'objectif principal est d'identifier et de soutenir les victimes de la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche.	Les opérations du projet maritime de l'Atlantique Nord sont des initiatives de groupes de travail conjoints multi-agences visant à combattre et à détecter les infractions liées à l'immigration et à la traite des êtres humains, y compris l'exploitation par le travail. Ces travaux prévoient des journées d'action communes à l'Irlande et au Royaume-Uni dans certains ports d'Irlande et d'Irlande du Nord. Il s'agit de trouver les personnes qui présentent des éléments indicateurs de traite des êtres humains, en particulier chez les équipages des navires de pêche. En Irlande, les journées d'action impliquent la police (<i>An Garda Síochána</i>), l'administration fiscale nationale, l'inspection de la Commission des relations professionnelles, la marine irlandaise et l'autorité de protection de la pêche en mer.	Terminé
IT									
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, APPEL À PROJETS 2023			17 MOIS À PARTIR DE MARS 2024	28 800 000 € MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	Régions, municipalités, ONG, associations	Les victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation grave, y compris les bénéficiaires de protection internationale et les détenteurs d'un permis spécial.	Fournir aux bénéficiaires un logement adéquat, de la nourriture et des soins de santé et, par la suite, une assistance et une intégration sociale continues, dans le cadre du programme d'immersion, un contact, une assistance et une intégration sociale pour les victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation grave.	Activités de premier contact avec les populations exposées au risque d'exploitation. Actions proactives multi-agences visant à identifier, protéger et aider les victimes. Mesures d'inclusion et d'intégration, etc.	En cours
Programmes de formation					Autorités italiennes	Les travailleurs de première ligne, tels que les services répressifs, les travailleurs sociaux et le personnel médical	Améliorer l'identification des victimes et leur assistance		En cours
LU									
Campagnes de sensibilisation		Ukrainiens et autres ressortissants fuyant l'Ukraine	Mars/avril 2022	Mesure ad hoc	Comité de suivi de lutte contre la traite des êtres humains Office national de l'accueil (ONA) et ses partenaires Caritas et la Croix-Rouge Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Inspection du travail et des mines (ITM) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)	Les Ukrainiens et autres ressortissants fuyant l'Ukraine qui risquent d'être victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le grand public.	Fournir des informations générales et émettre des avertissements concrets sur le risque que les Ukrainiens fuyant la guerre deviennent des victimes de la traite des êtres humains ou de l'exploitation.	Campagnes de sensibilisation Une fenêtre pop-up a été intégrée sur le site stoptraite.lu en langue ukrainienne. Préparation d'une brochure d'information sur le droit du travail permettant aux personnes concernées de connaître leurs droits et réduisant ainsi le risque d'exploitation. La brochure a été publiée sur les sites web de l'ITM et de l'ADEM (disponible en français, anglais, russe et ukrainien) ³⁵³ .	En cours (tous les documents sont encore accessibles au public)

352 Ministère de la Justice irlandais, « Anti-Human Trafficking Annual Report 2022 », <https://www.blueblindfold.ie/wp-content/uploads/2023/08/Human-Trafficking-Annual-Report-2022.pdf>

353 Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Informations utiles pour les personnes ayant fui la guerre en Ukraine, 25 mars 2022, URL : <https://adem.public.lu/fr/actualites/adem/2022/03/ukraine-info.html>

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Sensibilisation	 	Ukrainiens	Mars/avril 2022	Mesure <i>ad hoc</i>	Ministère de la Justice, police judiciaire et service d'appui « InfoTraite »	Nouveaux employés des services et administrations chargés de la lutte contre la traite des êtres humains	Formation accélérée pour sensibiliser au phénomène de la traite des êtres humains	Une formation accélérée sur les risques d'exploitation a été mise en place par le ministère de la Justice, la police judiciaire et le service d'appui « InfoTraite ». La formation était limitée à 30 minutes, non accessible au public et conçue sous la forme d'une vidéo destinée aux nouveaux employés des services et administrations chargés de la lutte contre la traite des êtres humains.	Terminé
LV									
Mise en œuvre effective de la procédure d'observation et de retour forcé (phase 1)	 	Tous les ressortissants de pays tiers faisant l'objet d'une procédure d'éloignement	2019-2021	Fonds « Asile, migration et intégration » de l'UE. Le financement alloué au projet est de 106 063 €, avec une contribution du Fonds de 79 547 € et un cofinancement par le budget national de 26 516 €.	Bureau du Médiateur de la République de Lettonie	Bureau du Médiateur de la République de Lettonie	L'objectif global du projet était de s'assurer de la conformité des procédures de suivi des personnes rapatriées de force avec la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008. L'objectif immédiat du projet est de développer un mécanisme de contrôle du retour forcé des étrangers conformément aux normes et exigences de l'UE. L'un des objectifs annexes du projet était d'améliorer la procédure de suivi pour identifier les victimes potentielles de la traite des êtres humains.	Renforcer les connaissances des observateurs des procédures de retours forcés et des gardes-frontières de l'État sur les normes les plus récentes en matière de droits de l'homme dans le domaine de l'expulsion forcée des étrangers ; améliorer les procédures d'identification des victimes de la traite des êtres humains au cours de la procédure de retour ; garantir les droits des mineurs non accompagnés dans le cadre des procédures de retour ; améliorer la base de données du médiateur.	Terminé
NET-WORKS pour assurer l'intégration à long terme des ressortissants de pays tiers survivants de la traite des êtres humains (SdT) en promouvant les opportunités d'emploi et les mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.		Tout ressortissant d'un pays tiers	1er février 2022 - 31 janvier 2024	FAMI	Les partenaires du projet sont des organisations non gouvernementales d'Italie, d'Espagne, de Lituanie, de Suède, d'Allemagne et de Lettonie. En Lettonie, le projet a été coordonné et mis en œuvre par l'association « Shelter "Safe House" ».		Le projet vise à développer un parcours d'intégration englobant et durable pour garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'indépendance économique des femmes qui ont été victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.	Soutenir l'intégration économique et sociale d'au moins 40 personnes dans cinq pays de l'UE ; mettre en place un réseau international d'organisations engagées dans l'intégration et l'émancipation des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains ; promouvoir la mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi et les mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; diffuser les meilleures pratiques et promouvoir le renforcement des capacités entre les pays de l'UE ; émanciper les communautés d'accueil et les parties prenantes concernées pour l'intégration efficace des victimes de la traite des êtres humains afin de trouver des solutions durables pour les victimes aux niveaux local, national et européen et d'empêcher la réitération de la traite.	En cours
Assistance juridique et psychosociale et aide à l'intégration pour les femmes réfugiées en Lettonie		Femmes demandeuses d'asile en Lettonie	À partir de 2023	En coopération avec le HCR	Société « Shelter "Safe House" ».	Soutien aux demandeurs d'asile et aux réfugiés arrivés en Lettonie.	Soutien aux demandeurs d'asile et aux réfugiés arrivés en Lettonie. Bien que l'objectif premier des activités mises en œuvre ne soit pas de prévenir la traite des êtres humains, celles-ci sont étroitement liées au renforcement des capacités des organisations et à l'amélioration de la coopération institutionnelle en matière d'identification des cas de traite des êtres humains et d'orientation des personnes vers des services d'aide. Les activités mises en œuvre visent à réduire le risque de traite des êtres humains parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés.	Rencontres régulières et conseils juridiques avec des femmes demandeuses d'asile, notamment dans le centre d'hébergement pour demandeurs d'asile « Muceniki » (ASAC « Muceniki ») ; le soutien psychologique et social est assuré par deux types de séances de groupe. Des réunions de femmes demandeuses d'asile sont organisées à l'ASAC « Muceniki ». L'autre type de groupe — les ateliers talent — inclura un travail créatif, promouvant l'estime de soi et la prise de conscience des forces des réfugiés et des demandeurs d'asile ; la troisième orientation concerne les activités qui créent et développent des liens entre les nouveaux arrivants et les communautés locales. Il s'agit notamment d'événements organisés à l'occasion de journées importantes pour la Lettonie et pour les nouveaux arrivants : Fête de l'indépendance de la Lettonie, fête des Mères, solstice d'été et journée mondiale des réfugiés.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
SE									
Programme d'aide au retour volontaire (AVRR)		Tout ressortissant d'un pays tiers	En cours chaque année	L'Agence pour l'égalité des genres a financé le programme, conformément aux instructions du gouvernement, sur une base annuelle tout au long de la période couverte par le rapport. En 2021, l'Agence pour l'égalité des genres a alloué 3 936 000 SEK au programme, en 2022 4 301 000 SEK et en 2023 3 959 000 SEK.	OIM	Victimes de la traite des êtres humains ;	Le programme vise à favoriser les conditions permettant aux victimes de la traite de sortir de l'exploitation et de minimiser le risque de réexploitation dans le pays d'origine.	De nouveaux documents d'information sur l'AVRR ont été produits en 2023 par l'OIM en collaboration avec l'Agence pour l'égalité des genres et les coordinateurs régionaux. L'OIM a également produit de nouveaux documents pour les candidatures. En outre, le service juridique de l'Agence des migrations a assoupli ses lignes directrices concernant les conditions de départ des personnes rapatriées incluses dans l'AVRR en 2023, à la suite de la réunion de collaboration organisée l'année précédente par l'Agence pour l'égalité des genres. Les nouveaux supports d'information et les documents de candidature facilitent la procédure de candidature et aideront les bénéficiaires à être pleinement informés de ce que l'AVRR propose. Les nouvelles lignes directrices de l'Agence des migrations offrent de meilleures conditions pour planifier un bon retour et un soutien adapté.	En cours
Campagne de sensibilisation « Before you go »		Ukrainiens et autres ressortissants UE à risque	2022	1 100 000 SEK + frais de personnel (2022)	Agence suédoise pour l'égalité des genres	La campagne visait à la fois certains ressortissants désignés de l'UE et des ressortissants de pays tiers (Ukrainiens)	Informers sur les risques d'exploitation par le travail, le marché du travail suédois, les droits, où trouver plus d'informations et où chercher de l'aide.	La campagne a été lancée le 15 novembre 2022 lors d'un événement réunissant les ambassadeurs des pays ciblés. Elle a été diffusée dans les médias sociaux, dans les médias de ces pays et par l'intermédiaire d'organisations et de personnes influentes dans les pays ciblés.	Terminé
Information/Sensibilisation		Ressortissants ukrainiens	Été 2022		Agence suédoise pour l'égalité des genres	Professionnels et Ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire. L'Agence pour l'égalité des genres a également produit des informations spécifiquement destinées aux enfants	Fournir aux professionnels et aux bénéficiaires ukrainiens de la protection temporaire des informations sur les risques de traite des êtres humains.	Les informations ont été diffusées via les médias sociaux et sous format imprimé, par exemple par les bureaux de l'Agence des migrations. Toutes les informations produites ont été recueillies sur le site web de l'Agence pour l'égalité des genres, qui s'adressait spécifiquement aux Ukrainiens et qui a été lancée quelques semaines seulement après l'invasion ³⁵⁴ . À l'époque, cette page est devenue la plus visitée du site web de l'Agence pour l'égalité des genres dans l'histoire de l'agence. Les statistiques ont également confirmé que des personnes se trouvant encore en Ukraine ou en transit vers la Suède depuis l'Ukraine ont visité la page.	Terminé
Identification des pays d'origine les plus courants des victimes de la traite des êtres humains et contrôles renforcés sur ces groupes		Tous les ressortissants de pays tiers (en particulier le Nigéria, le Vietnam, l'Ouganda, l'Ouzbékistan et la Thaïlande)			Agence des migrations	Autorités chargées des migrations	Identifier les pays tiers d'origine les plus courants des victimes de la traite des êtres humains et renforcer les contrôles sur ces ressortissants.	Les principaux pays tiers ciblés par l'Agence des migrations pour la période 2021-2023 sont le Nigéria, le Vietnam, l'Ouganda, l'Ouzbékistan et la Thaïlande. Ces pays tiers comptent le plus grand nombre de victimes potentielles dans les procédures d'immigration et, par conséquent, davantage de contrôles ont été effectués au sein de ces groupes de demandeurs. Ces informations sont très importantes pour la capacité des agents chargés des procédures des migrations (procédures de protection internationale, procédures de migration légale) à détecter les victimes potentielles parmi les ressortissants de pays tiers, qui représentent la quasi-totalité des dossiers. Le centre d'information et d'analyse sur les pays d'origine de l'Agence des migrations met en évidence le risque de traite des êtres humains dans les rapports thématiques qu'il élabore.	En cours

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Vidéos de sensibilisation		Citoyens thaïlandais			Autorité de police	Victimes de la traite des êtres humains et police	Identifier les victimes potentielles et entrer en contact avec elles.	L'autorité policière a utilisé de nouvelles techniques visuelles pour tenter de surmonter les difficultés linguistiques dans le cadre des premiers contacts avec les victimes potentielles. Des vidéos en thaï et en dani, entre autres langues, décrivant les situations de traite les plus courantes pour chaque groupe, ont été produites pour faciliter le premier contact entre la victime et les autorités policières en cas de barrières linguistiques. Les agents en patrouille ont accès à ces vidéos sur leur téléphone portable personnel lorsqu'ils sont en service.	
Force opérationnelle entre les États de la mer Baltique	 	Ressortissants ukrainiens					Améliorer le renseignement sur les victimes ukrainiennes et la prévention ainsi que l'intervention dans les affaires mutuelles impliquant des victimes ukrainiennes.		
SI									
Projet de protection continue et de (ré)intégration des victimes de la traite des êtres humains		Tout ressortissant d'un pays tiers	2024-2027 (pour la période de mise en œuvre actuelle. Le projet a initialement démarré en janvier 2019)	150 000 € (financés par le budget de l'État et le FSI)	ONG sélectionnées dans le cadre d'un appel public	Ressortissant d'un pays tiers victime de la traite des êtres humains	Prévenir la revictimisation des victimes de la traite des êtres humains	Fournir un hébergement de crise de 30 jours pour le rétablissement, et une assistance à plus long terme dans le cadre du volet « hébergement sûr » du projet. Intégration des victimes de la traite dans le système éducatif, le marché du travail, acquisition et amélioration des compétences et des qualifications professionnelles et, dans le cas des enfants, garantie d'une prise en charge appropriée ou d'un placement dans une famille ou dans une institution de prise en charge appropriée. Ces activités comprennent également le retour volontaire de la victime dans son pays d'origine afin de la réunir avec sa famille et d'amorcer sa réintégration dans son propre pays.	En cours
SK									
Améliorer l'accès aux services pour les victimes de la criminalité et établir des points de contact pour les victimes	  	Ressortissants ukrainiens	Août 2022 — décembre 2023	1 308 800,92 € du Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel Administration publique efficace.	Ministère de l'Intérieur de la République slovaque	Victimes de crimes parmi les réfugiés de guerre arrivant et séjournant sur le territoire de la République slovaque à la suite du conflit armé en Ukraine	L'objectif est de répondre à l'évolution de la situation en matière de sécurité en Europe et de contribuer à atténuer les effets négatifs et les menaces découlant du conflit armé en Ukraine.	Fourniture d'informations et médiation de l'assistance professionnelle, spécialisée dans les personnes fuyant l'Ukraine ; coopération avec les entités et les institutions actives dans le domaine de la prévention de la criminalité, l'approfondissement de la coopération avec les entités et les institutions spécialisées dans les personnes fuyant l'Ukraine et l'expansion des plateformes régionales d'assistance aux victimes de crimes (y compris la traite des êtres humains) à l'échelle de chaque région ; activités éducatives préventives avec une spécialisation pour les personnes fuyant l'Ukraine et la préparation de brochures d'information et de matériel éducatif en langue ukrainienne ; mise en œuvre d'une coopération contractuelle avec des interprètes informels issus des rangs des étudiants universitaires afin de surmonter les obstacles dans les contacts avec les expatriés d'Ukraine	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Fourniture d'une assistance préalable au retour et d'une aide au retour volontaire pour les victimes de la traite des êtres humains		Tout ressortissant d'un pays tiers	28/07/2022 - 31/07/2027	216 666 € (ministère de l'Intérieur de la République slovaque, budget de l'État)	ONG sélectionnée dans le cadre d'un marché public	Le bénéficiaire des fonds destinés à la mise en œuvre de l'assistance préalable au retour et de l'aide au retour volontaire est l'association caritative catholique slovaque, mais les bénéficiaires des activités sont les victimes de la traite des êtres humains, auxquelles l'assistance préalable au retour et l'aide au retour volontaire sont fournies.	L'objectif de l'assistance préalable au retour est d'identifier la victime et ses besoins et de fournir des informations sur les possibilités de résoudre sa situation actuelle dans le but d'obtenir son consentement volontaire et éclairé au retour dans le pays d'origine ou de dernière résidence et de réduire au minimum les situations stressantes avant et pendant le trajet, en coopération avec toutes les entités intéressées sur le territoire du pays où se trouve la victime ou vers lequel elle retourne, y compris l'assistance préalable au retour.	Fourniture d'une assistance préalable au retour aux victimes de la traite des êtres humains dans le pays d'identification ; assurer le retour volontaire assisté des victimes de la traite des êtres humains dans leur pays d'origine ou de dernière résidence, dans le cas des étrangers ; assurer la communication avec les organisations compétentes qui fournissent une assistance aux victimes de la traite des êtres humains dans le pays de retour ; minimiser les situations stressantes.	En cours
GE									
Formations nationales sur l'action coordonnée contre la traite des êtres humains basées sur la simulation	 	Tout ressortissant d'un pays tiers	Novembre 2022 — novembre 2023	OSCE ; Ambassade de Suisse (Financement non disponible)	Agences membres du Conseil A-THB ; OSCE.	Agences membres du Conseil A-THB ; ONG locales ; organisations internationales	Renforcement de la coordination de la réponse à la TEH ; mise en œuvre efficace de la MNO.	Formation ; exercices de simulation ; Débriefing	Terminé
Concours de procès simulés sur la traite des êtres humains	 	Tout ressortissant d'un pays tiers	Juillet 2021, juillet 2022, décembre 2023	UE ; CIDPM (Financement non disponible)	Agences membres du Conseil A-THB ; CIDPM.	Étudiants	Sensibilisation	Conférences ; procès simulés	Terminé
Campagne d'information — « Trust your Gut Feeling »	 	Tous les ressortissants de pays tiers	30 juillet 2022 - 2023	Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression (INL/ ministère américain) ; OIM (Financement non disponible)	Agences membres du Conseil A-THB ; OIM.	Grand public	Sensibilisation	Diffusion de brochures et de dépliants ; diffusion de vidéos et d'autres supports visuels	Terminé
Activités de renforcement des capacités	  	Tout ressortissant d'un pays tiers	2022-2023	Fonds administratifs, OIM Géorgie ; INL, UE, CIDPM, OSCE (Financement non disponible)	Agences membres du Conseil A-THB	Agences membres du Conseil A-THB	Renforcement des capacités des acteurs publics	Formations, visites d'étude, tables rondes	Terminé
Retour en toute sécurité des victimes dans leur pays d'origine		Tout ressortissant d'un pays tiers	2023	OIM Géorgie	Agences membres du Conseil A-THB	Ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains	Retour en toute sécurité des victimes dans leur pays d'origine	Retour en toute sécurité des victimes dans leur pays d'origine	Terminé
Visite d'étude de la République du Tadjikistan en Géorgie		République du Tadjikistan	2023	OIM Géorgie ; OIM Tadjikistan	Agences membres du Conseil A-THB ; OIM	Agences membres du Conseil A-THB	Renforcement de la coopération bilatérale avec la République du Tadjikistan	Visite d'étude ; réunions bilatérales	Terminé
RS									
Projet Prévention et lutte contre la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux (PaCT)		Migrants transitant par les Balkans occidentaux	2019-2022	Allemagne, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Société allemande pour la coopération internationale (GIZ)	Les autorités et les OSC qui s'occupent de la politique de lutte contre la TEH, ainsi que les professionnels qui travaillent avec les migrants	Améliorer les conditions permettant aux gouvernements et à la société civile de prévenir la traite des êtres humains et de soutenir ses victimes.	Rendre les groupes à risque plus résistants aux risques de la traite des êtres humains ; mieux identifier les victimes (potentielles) de la TEH ; améliorer la coordination et la coopération entre les différentes institutions ; proposer un enseignement et une formation ainsi que des services de conseil dans le domaine du soutien psychosocial et de la santé mentale, adaptés aux besoins du groupe cible.	Terminé

Nom de la mesure	Domaine thématique	Nationalité(s) ciblées	Période de mise en œuvre	Financement	Partenaires de mise en œuvre	Bénéficiaires	Objectifs	Principales activités	État de la mise en œuvre
Soutien de l'UE au renforcement de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux (EU4FAST)	  	Migrants transitant par les Balkans occidentaux	2023-2027	Commission européenne (DG NEAR) : 30 000 000 €, gouvernement allemand (BMZ) : 1 500 000 €, ministère italien de l'Intérieur : 1 375 000 €, Pays-Bas : 428 000 €	GIZ, ministère autrichien de l'Intérieur, police fédérale allemande (Bundespolizei), Centre pour la coopération juridique internationale (CILC), CIVIPOL, ministère croate de l'Intérieur, ministère italien de l'Intérieur, ministère slovène de l'Intérieur.	Services répressifs chargés de la lutte contre la criminalité organisée et autorités frontalières	Renforcer l'État de droit dans les Balkans occidentaux en renforçant les capacités des autorités nationales et régionales en matière de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.		En cours
Western Balkans Joint Actions Against Smuggling of Migrants and Trafficking in Human Beings (WBJUST)	  	Migrants transitant par les Balkans occidentaux	2021-2025	Ministère des Affaires étrangères du Danemark	OIM	Services répressifs, procureurs et autorités frontalières, migrants	L'objectif global du projet est de contribuer à une meilleure gestion des flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux en renforçant les pratiques efficaces de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, conformément aux approches tenant compte de la protection pour aider les victimes de la traite.	Renforcement de la coopération stratégique et opérationnelle, de la coordination et des capacités techniques à échelle régionale afin d'identifier, d'enquêter et d'engager des poursuites pour trafic de migrants et traite des êtres humains, conformément aux pratiques et aux normes européennes et internationales ; renforcement des actions de prévention, de protection et de poursuite pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans toutes les juridictions des Balkans occidentaux ; renforcement de la protection et de l'émancipation des catégories de migrants vulnérables selon une approche fondée sur les droits et sensible à la situation de la victime.	En cours

10. ANNEXE III. VUE D'ENSEMBLE DES PAYS TIERS/RÉGIONS DANS LESQUELS DES MESURES NATIONALES CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS SONT MISES EN ŒUVRE³⁵⁵

Région/pays	Pays membres et observateurs du REM	Nombre de mesures
Corne de l'Afrique	AT, DE, FI, FR, IT, NL	11
▪ Éthiopie	DE, FR, IT, NL	7
▪ Burundi	FI	1
▪ Somalie	DE, FR	3
▪ Djibouti	DE, FR	3
▪ Érythrée	FR, IT	3
▪ Kenya	DE, FR	2
▪ Soudan	FR, IT, NL	4
▪ Soudan du Sud	DE, FR	2
▪ Ouganda	AT, DE, FR	3
Sahel	BE, IE, IT, NL	14
▪ Nigéria	BE, FR, IT, NL	10
▪ Niger	FR, IE, IT, NL	9
▪ Mali	FR, IT, NL	4
▪ Mauritanie	FR, NL	3
▪ Tchad	FR, NL	3
▪ Burkina Faso	FR, IE, IT, NL	4
Afrique de l'Ouest	FR, DE, IE, NL	7
▪ Côte d'Ivoire	FR, IE, NL	5
▪ Togo	FR	1
▪ Guinée	FR, IE	2
▪ Gambie	DE, NL	2
▪ Sénégal	FR, NL	2
▪ Ghana	FR	1
▪ Bénin	FR	1
▪ Guinée Conakry	FR	1
Afrique australe et orientale	AT, EE	3
▪ Lesotho	AT	1
▪ Maurice	EE	1

³⁵⁵ Notez que ce tableau présente les principaux pays où des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains ont été mises en œuvre sur la base du nombre de mesures mises en œuvre et non sur la base de l'allocation de financements.

Région/pays	Pays membres et observateurs du REM	Nombre de mesures
Afrique du Nord	AT, BE, IT, NL	10
▪ Algérie	IT, NL	5
▪ Égypte	NL	4
▪ Libye	FR, IT, NL	4
▪ Maroc	FR, NL	5
▪ Tunisie	AT, BE, FR, IT, NL	7
Balkans occidentaux	AT, BE, DE, FR, IT	8
▪ Albanie	AT, BE, DE, FR, IT	7
▪ Bosnie-Herzégovine	AT, DE, FR, IT	4
▪ Kosovo	AT, DE, FR, IT	4
▪ Monténégro	BE, DE, FR, IT	4
▪ Macédoine du Nord	BE, DE, FR, IT	6
▪ Serbie	AT, BE, DE, FR, IT	6
Europe de l'Est	AT, BE, BG, FR, IE, LT	8
▪ Azerbaïdjan	BG	1
▪ Biélorussie	BG	1
▪ Géorgie	BG	1
▪ Moldavie	AT, BE, BG, FR, LT	6
▪ Ukraine	BG, FR, IE	5
Asie centrale	BG, NL, GE	3
▪ Afghanistan	NL	1
▪ Ouzbékistan	BG, GE	2
▪ Kazakhstan	BG	1
▪ Kirghizstan	BG	1
▪ Tadjikistan	BG et GE	1
▪ Turkménistan	BG	1
Asie occidentale	NL	1
▪ Liban	NL	1
▪ Irak	NL	1
Asie du Sud et du Sud-Est	BE, DE, EL, FI, FR	7
▪ Vietnam	BE, DE, FR	3
▪ Chine	FR	
▪ Pakistan	EL	1
▪ Bangladesh	FI	1
▪ Népal	FI	2
Continent américain	IE	1



Pour en savoir plus

Site web du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte du REM sur X : <https://x.com/emnmigration>

Chaîne YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration>

Points de contact nationaux du REM

Autriche www.emn.at/en/

Belgique www.emnbelgium.be/

Bulgarie www.emn-bg.com/

Croatie emn.gov.hr/

Chypre [www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home ? opendocument](http://www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument)

République tchèque www.emncz.eu/

Estonie www.emn.ee/

Finlande emn.fi/en/

France www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2

Allemagne www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html

Grèce <https://migration.gov.gr/emn/>

Hongrie www.emnhungary.hu/en

Irlande www.emn.ie/

Italie www.emnitalyncp.it/

Lettonie www.emn.lv

Lituanie www.emn.lt/

Luxembourg emnluxembourg.uni.lu/

Malte emn.gov.mt/

Pays-Bas www.emnnetherlands.nl/

Pologne www.gov.pl/web/european-migration-network

Portugal rem.sef.pt/en/

Roumanie www.mai.gov.ro/

Espagne www.emnspain.gob.es/en/home

République slovaque www.emn.sk/en

Slovénie emnslovenia.si

Suède www.emnsweden.se/

Norvège www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway#

Géorgie migration.commission.ge/

République de Moldavie bma.gov.md/en

Ukraine dmsu.gov.ua/en-home.html

Monténégro www.gov.me/mup

Arménie migration.am/?lang=en

Serbie kirs.gov.rs/eng

République de Macédoine du Nord <https://mvr.gov.mk/>

République d'Albanie